

Haute École Pédagogique - BEJUNE



Du harcèlement scolaire au cyberharcèlement : état des lieux dans le canton du Jura au cycle 2

Formation Primaire

Mémoire de Bachelor de Jérémy Gurba et Vanessa Meusy

Sous la direction de Stéphanie Boéchat-Heer

Porrentruy, mars 2014

Remerciements

Nous tenons à adresser nos chaleureux remerciements à toutes les personnes qui nous ont apporté leur aide et qui ont contribué, de près ou de loin, à l'élaboration de ce mémoire professionnel. Nous leur en sommes très reconnaissants.

Nous remercions tout particulièrement :

Madame Boéchat-Heer, responsable de projets de recherche à HEP BEJUNE SBI, pour son suivi et ses conseils lors de la réalisation de ce travail.

Les enseignants interrogés pour leur investissement et pour le temps qu'ils ont pris afin de répondre à nos questions durant les entretiens.

Tous les élèves qui ont contribué à cette recherche et qui ont pris le temps de remplir nos questionnaires.

Les nombreuses personnes qui ont relu notre travail et qui ont donné un avis critique sur celui-ci.

Madame Sophie Leclerc, concierge à HEP BEJUNE SPO, pour toutes ses petites attentions et ses encouragements tout au long de notre mémoire professionnel.

Jérémy Gurba & Vanessa Meusy

Résumé

Ce travail de recherche, réalisé en duo, présente la thématique du harcèlement scolaire entre élèves ainsi que le thème du cyber-harcèlement qui en découle. Notre travail expose l'évolution entre ces deux phénomènes dans le canton du Jura au cycle 2.

Le harcèlement scolaire est un phénomène faisant partie intégrante de la vie scolaire. Il touche quotidiennement de nombreux enfants. Cette forme de violence scolaire se caractérise par une relation de domination, verbale ou physique, à caractère répétitif d'un élève sur un autre élève, plus faible. De tout temps, l'école obligatoire a connu cette forme d'intimidation, mais celle-ci a su évoluer au fil des années.

À l'heure où les nouveaux médias, smartphones, tablettes prennent une place de plus en plus importante dans notre société, il va de soi qu'en tant que futurs enseignants, nous nous questionnons au sujet de l'utilisation de ces nouvelles technologies par les élèves. Nous nous interrogeons également sur le nouveau phénomène du cyber-harcèlement et sur les pratiques que les enseignants actuels mettent en place au sein de leur classe afin de prévenir et de lutter contre cette forme moderne d'intimidation.

Le but de ce travail a été de mesurer l'importance de ces deux phénomènes au cycle 2 dans les classes du canton du Jura et de répertorier les moyens déjà mis en place par les enseignants interrogés afin de prévenir du harcèlement et du cyber-harcèlement ou d'y trouver des solutions.

Mots clés

Harcèlement scolaire

Cyber-harcèlement

Cycle 2

Prévention

Remédiation

Liste des tableaux

Tableau 1 : Le harcèlement, c'est.....	37
Tableau 2 : As-tu déjà vécu une histoire comme ci-dessus? (harcèlement).....	39
Tableau 3 : As-tu déjà entendu parler d'une histoire comme ci-dessus ? (harcèlement)	39
Tableau 4 : Quelles sont les différentes manières de harceler ?.....	41
Tableau 5 : Où peut-on être harcelé ?.....	43
Tableau 6 : As-tu déjà vécu une histoire comme ci-dessus ? (5-6H)	47
Tableau 7 : As-tu déjà entendu parler d'une histoire comme ci-dessus ? (7-8H)	47
Tableau 8 : Quelles sont les différentes manières de harceler ?.....	54
Tableau 9 : As-tu déjà vécu une histoire comme ci-dessus ? (cyber-harcèlement).....	55
Tableau 10 : As-tu déjà entendu parler d'une histoire comme ci-dessus ? (cyber- harcèlement)	56
Tableau 11 : Où peut-on être harcelé ?.....	57
Tableau 12 : À quelle fréquence les élèves utilisent-ils les outils de communication ?	59
Tableau 13 : Pourquoi utilises-tu internet ?.....	60
Tableau 14 : À quelle fréquence les élèves utilisent-ils les moyens de communication ?	60
Tableau 15 : As-tu déjà vécu une histoire comme ci-dessus ? (5-6H)	62
Tableau 16 : As-tu déjà vécu une histoire comme ci-dessus ? (7-8H)	62
Tableau 17 : Qui t'a appris à utiliser les outils et les moyens de communication ?	66

Sommaire

REMERCIEMENTS	i
RÉSUMÉ	ii
MOTS CLÉS	ii
LISTE DES TABLEAUX	iii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 - PROBLÉMATIQUE.....	3
1.1 DÉFINITION ET IMPORTANCE DE L'OBJET DE RECHERCHE.....	3
1.2 ÉTAT DE LA QUESTION.....	5
1.2.1 Contexte historique	5
1.2.2 Du harcèlement au cyber-harcèlement.....	6
1.2.3 Les acteurs	12
1.2.4 Les conséquences	15
1.2.5 Moyens de prévention et de remédiation	17
1.3 QUESTIONS DE RECHERCHE	24
CHAPITRE 2 - MÉTHODOLOGIE	26
2.1 FONDEMENTS MÉTHODOLOGIQUES.....	26
2.1.1 Recherche qualitative et quantitative.....	26
2.1.2 Approche(s)	28
2.1.3 Démarche(s)	28
2.2 NATURE DU CORPUS.....	29
2.2.1 Moyens utilisés	29
2.2.2 Procédure et protocole de recherche.....	30
2.2.3 Échantillonnage et population choisis	31
2.3 MÉTHODES ET TECHNIQUES D'ANALYSE DES DONNÉES.....	32
2.3.1 Règles de transcription	32
2.3.2 Procédés de traitement des données.....	33
2.3.3 Méthodes d'analyse.....	34
CHAPITRE 3 - ANALYSE ET RÉSULTATS	36

3.1	LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE DANS LE CANTON DU JURA AU CYCLE 2	36
3.1.1	Définition de la problématique.....	36
3.1.2	Expériences vécues.....	38
3.1.3	Différentes manières de harceler	40
3.1.4	Les moments et les lieux pour harceler.....	42
3.1.5	Les causes du harcèlement scolaire.....	43
3.1.6	Les conséquences du harcèlement scolaire	44
3.1.7	Évolution du phénomène.....	46
3.2	LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE POUR PRÉVENIR ET REMÉDIER AU HARCÈLEMENT AU CYCLE 2 DANS LE CANTON DU JURA	48
3.2.1	Différents moyens de prévention	48
3.2.2	Différentes approches pour remédier	50
3.3	LE CYBER-HARCÈLEMENT DANS LE CANTON DU JURA AU CYCLE 2.....	52
3.3.1	Définition de la problématique.....	53
3.3.2	Expériences vécues.....	54
3.3.3	Un harcèlement psychologique social.....	56
3.3.4	Différents endroits propices au cyber-harcèlement	57
3.3.5	Les causes du cyber-harcèlement.....	58
3.3.6	Les conséquences du cyber-harcèlement.....	61
3.3.7	Évolution du phénomène.....	61
3.4	LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE POUR PRÉVENIR ET REMÉDIER AU CYBER-HARCÈLEMENT AU CYCLE 2 DANS LE CANTON DU JURA	63
3.4.1	Différents moyens de prévention	63
3.4.2	Différentes approches de remédiation.....	67
3.4.3	Rôle et limite(s) de l'enseignant	69
CONCLUSION		71
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES		75

Introduction

Au cours de notre scolarité, nous avons tous déjà eu à faire au phénomène du harcèlement scolaire que ce soit en tant que victime, harceleur ou témoin. Alors que l'école devrait être un lieu de socialisation pour chaque élève, il s'apparente pour certains à un chemin de croix. En effet, ces élèves harcelés deviennent les têtes de Turc, les boucs émissaires ou les souffre-douleurs d'autres élèves. Il ne se passe pas un jour sans que leurs agresseurs leur assènent des coups ou leur crient les pires insanités. Une longue descente en enfer commence. Dans la plupart des cas, les élèves intimidés ne trouvent pas de moyens pour s'en sortir. Ils se terrent dans leur silence, car ils se sentent rejeter par le monde qui les entoure. Cette situation, dans les cas extrêmes, peut provoquer la dépression et le suicide. Pour nous, le harcèlement est un type de violence répétée dans le temps à caractère physique ou verbal perpétré par un ou plusieurs individus à l'encontre d'une victime identifiée comme étant vulnérable dans le but de lui nuire.

Ce poison est présent dans le monde scolaire depuis de longues années, mais il a seulement commencé à être reconnu et considéré vers le milieu du XX^e siècle. La première enquête, menée sur le sujet, date de 1980. C'est le psychologue norvégien Dan Olweus qui en est l'auteur. Il a constaté que 15% des élèves seraient concernés par le harcèlement (Bellon et Gardette, 2010), un pourcentage conséquent d'élèves qui rejoignent chaque jour leur banc d'école. Dans le cadre de notre mémoire, il nous semblait important de mener notre propre recherche pour connaître mieux ce phénomène, ses caractéristiques, ses causes, ses conséquences, les moyens de prévention et de remédiation possibles à mettre en place au sein de sa classe.

En traitant notre problématique, nous avons découvert l'émergence d'une nouvelle forme d'intimidation : le cyber-harcèlement. Aujourd'hui, en tant qu'enseignants, nous avons face à nous des élèves nés avec les nouvelles technologies de communication comme les smartphones ou internet. Les contacts ne se font plus seulement dans le monde réel, mais en grande partie dans le monde virtuel. En parallèle avec cette révolution dans le monde de la communication, la cyber-intimidation s'est développée et a pris de plus en plus d'ampleur dans la question du harcèlement. En effet, avec ce nouveau moyen d'intimidation, il est devenu plus facile pour les agresseurs de s'attaquer aux victimes. De n'importe où, il suffit d'un clic pour harceler et il est possible d'être couvert par l'anonymat. Il était donc pour nous important de connaître mieux cette forme nouvelle d'intimidation.

Nous avons donc décidé d'orienter notre mémoire professionnel sur la question du harcèlement scolaire, mais aussi plus particulièrement du cyber-harcèlement. En premier lieu, nous nous interrogeons sur les caractéristiques, les causes et les conséquences de ces deux phénomènes. Nous faisons un état des lieux de ces deux objets de recherche à l'échelle internationale. Enfin, dans une deuxième partie, nous développons les moyens mis en place afin de prévenir et de remédier aux actes d'intimidation et au cyber-harcèlement à l'étranger, en Suisse, mais aussi au niveau cantonal.

Le but de notre travail est de connaître l'importance du harcèlement, ainsi que du cyber-harcèlement dans les classes jurassiennes du cycle 2. Dans un deuxième temps, nous souhaitons recenser les moyens de prévention et de remédiation que les enseignants jurassiens mettent en place au second cycle. Nous nous sommes donc entretenus avec des enseignants et avons fait passer des questionnaires aux élèves du cycle 2 du canton du Jura. Les résultats de notre analyse nous ont permis d'arriver à certaines conclusions que nous exposons dans ce travail.

Chapitre 1 - Problématique

1.1 Définition et importance de l'objet de recherche

Nous voyons tous les jours dans les journaux, à la radio ou dans les autres médias, de nombreux articles ou émissions au sujet du harcèlement scolaire. Chaque jour, nombreux sont les enfants qui rentrent de l'école en ayant la boule au ventre, peur que quelqu'un leur fasse du mal : intimidation, racket, coups, chantage, etc. Dans la profession que nous avons choisie et dans la société actuelle, le harcèlement scolaire est très présent. Certes, les connaissances sur le sujet ne sont pas encore très grandes, surtout dans notre région. Beaucoup d'enseignants et de parents n'arrivent pas encore à concevoir la présence de violences répétées à l'école ou alors simplement ne savent pas comment réagir face à ce problème. Plusieurs études nous ont prouvé qu'il y a entre 5 et 15% de victimes de harcèlement en milieu scolaire (IUKB et HEP-VS, 2012). Des petits degrés aux grands degrés, les formes de harcèlement changent en fonction de l'âge et des mentalités. Mais chaque forme de harcèlement est dangereuse et peut mener, dans des cas extrêmes, à des dépressions infantiles, voire même des suicides. Ce qui nous a aussi profondément marqués, ce sont les conséquences que peut entraîner le harcèlement à travers les réseaux sociaux et internet, c'est-à-dire le « cyber-harcèlement » ou de son nom anglo-saxon « cyberbullying ». Cette forme d'intimidation se retrouve plus particulièrement chez les adolescents, mais peut commencer dès le second cycle. Elle est, selon nous, un moyen de se cacher derrière un profil anonyme afin de faire subir des moqueries ou des injures à une victime choisie, et cela par répétitions. Nous pensons qu'il est compliqué de définir les conséquences de ce type de harcèlement, car c'est un phénomène encore nouveau. Il est souvent plus violent psychologiquement et se propage plus rapidement parce qu'il peut être visible par tout le monde. Le cyber-harcèlement est une nouvelle forme d'intimidation, il est apparu avec l'évolution des technologies et plus particulièrement avec l'avènement des réseaux sociaux sur la toile. Aujourd'hui, un élève peut prendre une photo ou une vidéo intimidante à l'insu d'un camarade grâce à son smartphone et l'envoyer instantanément à l'ensemble des autres élèves de l'école. Cet exemple montre l'ampleur que ce phénomène peut prendre rapidement.

Nous nous sommes aussi tout particulièrement intéressés à ce sujet car dans notre vie scolaire et dans nos expériences personnelles, nous avons tous les deux été confrontés à ce genre de problème, soit en étant victime, témoin ou même harceleur. Cela nous a profondément marqués, surtout quand nous avons été le témoin d'un proche qui se faisait harceler verbalement ou physiquement. Aussi, nous sommes conscients que la

problématique du harcèlement en milieu scolaire est à un tournant de son existence avec l'arrivée du cyber-harcèlement. De notre génération, les blogs, les réseaux sociaux et les « chats » de discussion existaient déjà timidement, mais nous n'en étions pas encore acteurs et l'accès à ces nouveaux moyens n'était pas à la portée de tous. Tout le monde n'avait pas d'ordinateurs branchés au réseau internet et les smartphones et tablettes n'avaient pas encore vu le jour. Ces technologies font maintenant partie intégrante de notre quotidien. À notre avis, il est donc important, en tant que futurs enseignants, d'être tenus au courant des dérives que peuvent entraîner ces moyens de communication, et ainsi de pouvoir préparer au mieux les générations futures à leur utilisation.

À travers les lectures, nous aimerions connaître les raisons qui poussent les élèves à commettre des actes d'intimidation sur leurs camarades, déterminer le profil des acteurs du harcèlement scolaire et définir également les conséquences que peut entraîner ce type de violence chez les acteurs. Nous souhaiterions avoir un regard sur ce qui se fait déjà à l'échelle internationale, en Suisse et dans les cantons de Berne, Neuchâtel et du Jura afin de sensibiliser ou prévenir les risques de harcèlement entre élèves. Nous voyons partout, dans les classes, des personnes extérieures qui donnent des cours de sensibilisation sur la fumée, l'alcool ou encore la sexualité. Mais qu'en est-il vraiment du harcèlement scolaire ? Nous nous interrogeons : est-ce que nous en parlons vraiment dans les classes ? Et le cyber-harcèlement, est-il discuté au sein du groupe-classe ? Les élèves connaissent-ils vraiment les limites de l'utilisation d'internet ? Nous chercherons aussi à savoir si le cyber-harcèlement est en nette progression. Comment éduquer nos enfants, nos élèves à cette médiatisation précoce et toujours plus présente afin que cela fasse le moins de dégâts possible dans leur vie future ? Quand nous serons enseignants, nous n'aimerions pas être dépassés et incompetents si un tel événement se produit. Nous souhaiterions tout faire, dans les meilleures conditions, afin de résoudre le problème au sein de la classe. Chaque élève a aussi droit à l'éducation aux médias et doit être tenu informé de ce qui peut lui arriver s'il ne connaît pas les limites d'internet. Ci-dessous, nous poursuivons notre investigation sur ces questions.

1.2 État de la question

1.2.1 Contexte historique

Afin de mieux comprendre le harcèlement à l'école, il nous semble important de comprendre son évolution à travers l'histoire. La violence a toujours fait partie intégrante de l'école. Elle a le plus souvent été attribuée au corps enseignant. Debarbieux (1996) nous rappelle dans son livre dédié à la violence en milieu scolaire que l'enfant a été corrigé, battu, redressé, de la plus haute Antiquité aux époques les plus récentes. Une lente mutation des représentations de l'enfance aboutira progressivement à une dévalorisation de la brutalité des éducateurs. À partir du XIX^e siècle, des textes ont été rédigés pour abolir le châtement corporel. Malgré ça, certaines pratiques ont perduré dans le temps. De nos jours, il n'est pas imaginable qu'un enseignant porte la main sur un élève. Dans cette éducation à la baguette comme nous pourrions la définir, la violence entre élèves est passée presque inaperçue, mais ce n'est pas pour autant qu'elle n'existait pas. Olweus (trad. 1999, p.17) nous explique :

« Les violences entre élèves, harcèlements ou la brutalité, sont sans nul doute un phénomène très ancien. On trouve dans la littérature des descriptions de ces enfants fréquemment et systématiquement harcelés et brutalisés par d'autres – « les agresseurs » - et les adultes sont nombreux à avoir rencontré ce phénomène au cours de leur scolarité. Même si le « problème agresseur/victime » est assez bien connu, ce n'est que relativement récemment, au début des années 70, qu'il a commencé à faire l'objet d'études systématiques. Pendant un certain nombre d'années, ces initiatives ont été largement limitées à la Scandinavie. Cependant, au cours des années 80 et au début des années 90, les violences entre élèves ont attiré l'attention d'autres pays comme le Japon, l'Angleterre, les Pays-Bas, le Canada, les États-Unis et l'Australie ».

Ce phénomène sévit donc au sein des établissements scolaires depuis un certain temps et il a même déjà fait l'objet de différentes enquêtes, dans plusieurs pays, pour témoigner de son ampleur. Concernant le harcèlement scolaire, la première grande enquête a été réalisée par Olweus en 1980 et a concerné 140'000 élèves entre huit et seize ans. Il a évalué que 15% des élèves serait concerné par le harcèlement, 9% en tant que victime et 7% en tant qu'agresseurs (Bellon et Gardette, 2010). Au Canada, une enquête nationale réalisée par Développement des ressources humaines nous dévoile que 5% des garçons et 7% des filles de 4 à 11 ans auraient déjà été victimes d'intimidation de façon régulière et 14% des garçons et 9% des filles du même âge auraient déjà intimidé d'autres enfants de façon régulière (Rincon-Robichaud, 2003). En 2010, en France, des chercheurs ont mené une enquête sur le sujet dans des écoles

élémentaires équivalentes aux écoles primaires en Suisse. Les résultats nous montrent un taux de victimes du harcèlement d'environ 11,7% des élèves, compris entre 4,9% d'élèves victimes d'un harcèlement sévère à assez sévère et 6,7% d'élèves soumis à un harcèlement modéré (Debarbieux, 2011). Enfin, en Suisse, le canton du Valais s'est basé sur la récolte de données utilisée en France pour questionner 4091 élèves. Les premières conclusions de l'enquête nous rapportent qu'il y a 5 à 10% d'élèves harcelés, soit environ un enfant par classe (IUKB et HEP-VS, 2012). Aujourd'hui, la grande majorité des pays a pris conscience du fléau qu'est le harcèlement dans le parcours scolaire des élèves et s'attelle à trouver des solutions pour remédier à ce phénomène. Dans un même temps, une nouvelle forme d'intimidation, le cyber-harcèlement, est apparue sur le devant de la scène et vient compliquer la problématique.

Aujourd'hui, dans notre société, tout devient informatisé et médiatisé. C'est pourquoi les enfants et bien entendu nos élèves ne passent pas à côté de ces nouvelles technologies. La génération à venir est baignée dans la médiatisation dès son plus jeune âge. Beaucoup d'enfants vivent tous les jours entourés de smartphones, d'ordinateurs portables ou encore de tablettes. Et les enfants sont d'autant plus tentés par ces nouvelles technologies en regardant la télévision, car les publicités incitent et poussent à la consommation. Ainsi, nous pouvons constater que les formes de violence ont fortement évolué au cours de l'histoire notamment à cause de l'arrivée des médias dans notre société. En effet, le harcèlement ne s'arrête plus lorsque l'élève est rentré chez lui. Les agresseurs peuvent continuer d'intimider leurs victimes via les réseaux sociaux ou leur téléphone portable. Cette ère nouvelle a simplifié les contacts et donc facilité le développement du harcèlement.

1.2.2 Du harcèlement au cyber-harcèlement

1.2.2.1 Définition(s)

Pour pouvoir connaître le harcèlement, il nous faut partir de son fondement et nous poser la question suivante : « Qu'est-ce que la violence à l'école? » Nous pouvons la définir comme étant un ensemble d'actes violents ou verbaux au sein d'un groupe dans le cadre scolaire. Il peut y avoir de nombreuses causes liées à la violence à l'école comme des différents relationnels entre élèves ou un enseignant violent avec ses élèves. La violence se partage en deux types distincts : la violence physique et la violence verbale. Différentes situations peuvent être qualifiées de violences physiques. Par exemple lorsque les élèves en viennent à se bagarrer ou un enseignant porte atteinte physiquement à un élève. Enfin, la violence dite verbale semble anodine à première

vue, mais c'est sûrement celle qui laisse le plus de traces chez les victimes. Effectivement, cette violence peut rapidement être apparentée à une forme de destruction psychique quand les invectives sont répétitives. C'est cet effet de répétition des brimades qui amène la violence à l'école à être identifiée comme du harcèlement scolaire.

Le harcèlement est une des formes de violence les plus courantes dans le monde scolaire. Beaucoup d'acteurs peuvent intervenir dans ce phénomène. Le harcèlement scolaire peut se passer entre un élève et ses parents qui lui mettent une pression sur les épaules pour que ce dernier réussisse son parcours scolaire. L'enseignant peut aussi exercer une certaine emprise sur ses élèves qui peut être définie comme une forme d'intimidation par exemple quand ce dernier exerce un chantage répétitif sur un élève en particulier. Dans notre travail de mémoire, nous voulons nous intéresser plus précisément aux actes de harcèlement entre élèves. Selon Debarbieux (1996), le harcèlement est une violence répétée, verbale, physique ou psychologique, perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre, en position de faiblesse, l'agresseur agissant dans l'intention de nuire à sa victime. Du point de vue de Olweus (trad. 1999), un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves. Il s'agit d'une situation intentionnellement agressive, induisant une relation d'asservissement psychologique, qui se répète régulièrement. À notre avis, ces deux définitions se complètent et nous permettent de rédiger notre propre interprétation de l'objet de recherche. Le harcèlement est un type de violence répétée dans le temps à caractère physique ou verbal perpétré par un ou plusieurs individus à l'encontre d'une victime identifiée comme étant vulnérable dans le but de lui nuire.

Trois caractéristiques importantes du harcèlement ressortent dans cette définition. Tout d'abord, le côté répétitif des actes d'intimidation qui est la base du harcèlement, mais cela reste compliqué de lui donner une proportion exacte d'où notre question : « À partir de combien de répétitions un acte à caractère violent entre dans la catégorie du harcèlement ? » De l'avis d'Olweus (1973, cité par Bellon et Gardette, 2010), il y a harcèlement lorsque celui-ci se déroule au moins une fois par semaine durant un mois. F. Lowenstein (1978, cité par Bellon et Gardette, 2010) considérait pour sa part que c'était à partir de 6 mois que l'on pouvait relativement parler de harcèlement. Il semble impossible de donner une réponse précise. Une autre caractéristique du harcèlement est la relation de domination entre l'agresseur et sa victime. Ce déséquilibre se caractérise soit parce que le harceleur est plus fort, soit parce que la victime se retrouve face à un groupe. Ce pouvoir de dominant que détient l'agresseur lui donne une plus

grande liberté pour agir et laisse l'intimidé dans une position presque sans défense, car il ressent un sentiment d'impuissance face à la situation. C'est dans cette relation entre le dominant et le dominé que prend naissance le harcèlement. Il n'existerait pas si le harcelé avait les moyens de contrer les attaques. Finalement, la dernière caractéristique de la définition du harcèlement est la volonté de nuire de la part des agresseurs. Il est clair que le harcèlement a pour but de porter atteinte à la victime, même si cette notion est difficilement avouable de la part des harceleurs qui trouvent, dans la plupart des cas, une autre raison à leurs actes. Le mode ludique perçu comme des plaisanteries est une excuse répandue pour justifier les brimades. Lorsque ces jeux sadiques s'installent dans la durée, les agresseurs ne peuvent plus ignorer qu'ils font souffrir leur victime. Nous venons ici de définir trois caractéristiques importantes du harcèlement, mais elles ne nous expliquent pas ce qui permet à notre problématique d'exister, d'évoluer sans être perçue et enfin de perdurer. Il est important de relever quatre facteurs essentiels à la dynamique des brimades. Tout d'abord, la loi du silence qui est propre à chaque victime. Les élèves harcelés ne parlent pas par crainte de la réaction de leur agresseur ou développent un sentiment de honte par rapport à la situation d'intimidation. Un autre facteur est le fait que l'enseignant n'est pas capable de détecter les actes d'intimidation qui se déroulent sous ses yeux. La place du rire dans le harcèlement permet aux agresseurs habiles de faire adhérer le public à leur cause. Une relation triangulaire naît entre la victime, le harceleur et les témoins. Dans certaines situations, l'agresseur a besoin des autres élèves, à tel point qu'ils deviennent une des sources du harcèlement sur la victime, car le harceleur aime se donner en spectacle (Bellon et Gardette, 2010).

Dans le cadre de la recherche internationale, le harcèlement scolaire se rattache au mot « bullying », mais quelle est la définition précise de ce mot anglo-saxon ? Peter Smith (1992, cité par Debarbieux, 2005, p.117) le définit ainsi :

« Nous dirons qu'un enfant ou une jeune personne est victime de bullying lorsqu'un autre enfant ou jeune ou groupe de jeunes se moquent de lui ou l'insultent. Il s'agit aussi de bullying lorsqu'un enfant est menacé, battu, bousculé, enfermé dans une pièce, lorsqu'il reçoit des messages injurieux ou méchants. [...] Un enfant dont on se moque méchamment et continuellement est victime de bullying. Par contre il ne s'agit pas de bullying lorsque deux enfants de force se battent ou se disputent. »

De son côté, Olweus (trad. 1999) le définit de la manière suivante : « Abus de pouvoir agressif et systématique à long terme ». Ces deux explications du mot « bullying » ressemblent fortement à celles développées au-dessus pour le harcèlement. Nous pouvons donc en déduire que « bullying » est la traduction anglophone au sens large du

harcèlement. Tout au long de ce mémoire professionnel, les mots bullying, school bullying, harcèlement, intimidation, brimade seront utilisés sans distinction entre eux. Nous considérons que ces cinq termes définissent un seul et même phénomène que nous essayerons de mieux comprendre par la suite.

1.2.2.2 Évolution du phénomène

Il n'est pas facile de constater une progression ou une régression de la problématique avec l'âge des acteurs. En effet, nous aurions tendance à penser que ce phénomène se développe au cycle 3. Les élèves ont envie de s'émanciper et de disposer de nouvelles libertés. C'est aussi la période des complexes et des changements physiques chez les adolescents et le harcèlement est une réaction directe pour se protéger en reportant son mal-être sur les autres. Les adolescents sont mal préparés à cette période et sont souvent inconscients de leurs actions et l'intimidation en fait partie. A un autre point de vue, Catheline (2008) nous dit que si l'on trace une courbe des agressions du primaire jusqu'au secondaire, on aperçoit qu'elle est décroissante. Nous pouvons donc en déduire que le harcèlement régresse lorsque les enfants grandissent. Le réel changement entre le primaire et le secondaire est la forme d'intimidation que les harceleurs font subir à leur victime. Les élèves du cycle 1 et 2 utilisent la manière directe que nous pouvons définir comme une violence physique et verbale. Alors que les élèves du cycle 3 choisiront plutôt la manière indirecte qui consiste à priver la victime de relations amicales ou de lui prouver son rejet avec certaines formes de manifestations physiques par exemple avec un regard désapprouvateur. Cette façon est plus dissimulée et donc rend plus complexe son dépistage.

1.2.2.3 Différentes manières de harceler

Il est important de connaître les différentes brimades possibles, car le harcèlement est un phénomène insidieux ce qui le rend plus difficilement identifiable. De l'avis de Catheline (2008), il y a trois types de harcèlement distincts pour classer les brimades :

- les intimidations physiques (brutalités physiques)
- les intimidations psychologiques verbales (invectives et violences verbales)
- les intimidations psychologiques sociales (exclusions et manipulations)

En premier lieu, les intimidations physiques s'expliquent par des blessures corporelles répétitives infligées à la victime par le ou les harceleurs. Les coups, les pincements, les tirages de cheveux, les bousculades, les bagarres, le racket, la dégradation de vêtements, les violences à connotation sexuelle, des jeux dangereux effectués sous la contrainte sont tous des exemples de ce type d'intimidation. Celui-ci est facilement identifiable par les adultes de références (parents, enseignant, etc.) car il laisse des

traces visibles dans la plupart des cas. Ce genre de brimades se déroule le plus couramment dans la cour de récréation ou sur le chemin de l'école.

En second lieu, les intimidations psychologiques verbales se traduisent par des actes verbaux comme les injures, les insultes, les menaces, les railleries et les taquineries. À première vue, cette forme de violence pourrait ressembler à une banale altercation entre deux élèves, mais son effet répété sur le long terme peut entraîner des conséquences graves pour les victimes. Ce type de harcèlement est aussi beaucoup plus difficile à identifier pour les personnes de références (parents, enseignants...). Ces actes peuvent avoir lieu en classe, lors de la récréation ou sur le chemin de l'école.

En dernier lieu, les intimidations psychologiques sociales se définissent par un rejet d'un individu par un groupe ou la diffusion de rumeurs sur celui-ci. Ce type de harcèlement est le plus compliqué à repérer, car il se fait de manière sournoise et cachée. Par exemple lorsqu'un ou des élèves propagent des calomnies à propos d'un camarade pour porter atteinte à son intégrité dans le groupe classe. Depuis quelques années, un nouveau phénomène de harcèlement est venu se rattacher à ce type d'intimidation : le cyber-harcèlement. Cette forme d'intimidation est le fait d'utiliser les technologies d'information et de communication, comme les réseaux sociaux ou blogs, pour porter délibérément atteinte à un individu, de manière répétée dans le temps. Vandebosch et Van Cleemput (2008) repris par Blaya (2013) proposent cinq critères qui doivent être accomplis pour qu'un acte d'intimidation puisse être défini comme étant du cyber-harcèlement : l'intention de blesser, faire partie d'un modèle à répétitions d'actions négatives en ligne ou hors ligne, apparaître dans des groupes de messagerie ou réseaux sociaux existants, être focalisé sur un individu en particulier et en dernier lieu, se manifester dans une relation définie par un déséquilibre de force.

1.2.2.4 Le cyber-harcèlement

Le cyber-harcèlement s'est développé simultanément à l'expansion rapide des outils de communication : téléphone portable, ordinateurs, appareils numériques de prises de vues ou de sons, accès illimité à Internet, blogs, sites de partage d'images, réseaux sociaux, etc. De son nom anglophone « cyberbullying », le cyber-harcèlement (ou cyber-intimidation) est particulièrement préoccupant, car il permet de combiner de nombreuses formes de violences par « clic » interposé, ce qui confère aux agresseurs un anonymat total (Catheline, 2008). Le préfixe « cyber » sert à former de très nombreux mots relatifs à l'utilisation du réseau internet. Par exemple, nous pouvons voir ici que la définition des mots « cyber-harcèlement » et « cyber-intimidation » est semblable à celle des mots « harcèlement » et « intimidation », mais elle est, de plus, en lien avec le réseau internet. Tout d'abord, le téléphone portable est devenu une arme de choix pour

les harceleurs. En effet, le fait de pouvoir masquer son numéro de téléphone permet d'avoir un anonymat total vis-à-vis de la victime et de pouvoir émettre des intimidations telles que des insultes répétées ou répondeurs saturés d'insanités. Le moyen d'envoyer des messages est une possibilité supplémentaire pour harceler sa victime. L'arrivée des smartphones sur le marché a amené encore de nouvelles fonctions comme la prise de photo ou de vidéo à l'insu des victimes. Ces images prises peuvent être envoyées à un nombre infini de personnes ou encore affichées sur des blogs ou des murs de réseaux sociaux. La vitesse de diffusion est encore devenue plus importante avec la naissance d'internet et aujourd'hui du réseau sans fil. Pour les adultes et personnes de référence, il est devenu compliqué, voire impossible d'avoir un regard complet et un total contrôle sur ce nouveau moyen d'intimidation. Blaya (2013) nous le dit, les parents ont certaines difficultés à gérer la sécurité de leurs enfants sur internet dû à leur incompetence en termes d'informatique et d'internet. Le caractère anonyme d'internet rend également les jeunes auteurs plus libres et les incite à commettre des actes délictueux : ils se font passer pour d'autres en empruntant une fausse identité pour pouvoir être violent avec d'autres. Lors d'un colloque à Bruxelles sur les risques du net, Marianne Bogaert, membre de l'association de parents d'élèves EVO¹ (2006, cité par Bellon et Gardette, 2010, p. 64-65) a très justement observé :

« Pour de nombreux enfants, la maison n'est plus l'endroit sécurisé où ils peuvent échapper à ces ennuis. L'anonymat et le faible risque d'être pris font que les enfants se sentent plus libres de dire et de faire en ligne des choses qu'ils ne diraient ou ne feraient jamais dans la vraie vie. Les taquins cybernétiques envoient leurs brimades par un simple clic de souris, en appuyant sur « enter » sur le clavier de l'ordinateur ou sur la touche d'envoi de leur mobile. Les œuvres un peu plus élaborées se traduisent en sites web de brimades sur les victimes, accompagnés d'un livre d'or dans lequel les éventuels partisans peuvent apporter leur contribution anonyme à ces offenses. »

En tant que futurs enseignants, nous constatons que le cyber-harcèlement a totalement modifié notre approche du harcèlement scolaire. Quel rôle avons-nous à jouer dans cette nouvelle problématique ? Dans le cas où nous décidons de prendre des mesures pour remédier à ce phénomène, nous transgressons les frontières de l'école et devons intervenir directement dans la sphère privée de nos élèves. Il est évident que nous ne pouvons pas rester sans rien faire, mais où sont nos limites ? Il est clair que le cyber-harcèlement commence à la maison et que souvent, les élèves harcelés via des moyens

¹ Association des parents d'élèves en Belgique

de communication le sont aussi à l'école. Partant de ce fait, la cyber-intimidation doit avoir sa place dans la politique de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'école.

1.2.3 Les acteurs

Dans un conflit scolaire de type harcèlement, nous rencontrons toujours plusieurs acteurs au sein de ce phénomène de groupe. Les acteurs principaux sont la victime et son ou ses agresseurs. Si un des deux manque, nous ne sommes pas dans une forme de harcèlement entre élèves. La victime et ses agresseurs sont au harcèlement ce que le sujet et le verbe sont à la phrase. À ce duo victime-agresseurs, peuvent s'ajouter des témoins (comme nous pouvons ajouter un complément à une phrase). Il peut y avoir alors ici une forme triangulaire de conflit, qui est le cas le plus fréquent et qui participe au maintien du harcèlement.

Nous allons développer plus précisément ci-dessous le profil, les attitudes et les caractéristiques de chacun des acteurs du harcèlement à savoir les victimes, les agresseurs et les témoins.

1.2.3.1 Profil des victimes

Les victimes, aussi appelées « souffre-douleurs », « têtes de Turc », ou encore « boucs émissaires », sont des personnes qui subissent un préjudice ou plus précisément, dans ce mémoire, des brimades. Twenlow, Sacco et Williams (s.d., cité par Catheline, 2008) nous proposent deux catégories importantes de victimes : les victimes soumises et les victimes provocatrices.

Les victimes soumises sont des enfants qui s'isolent souvent, qui n'ont pas confiance en eux, qui ont peur, qui sont sensibles, timides et/ou qui ont des difficultés à s'affirmer au sein d'un groupe. Elles sont aussi fréquemment solitaires. Les intimidateurs et les témoins ne s'associent pas à elles par peur de perdre leur statut dans le groupe et de devenir, un jour, eux-mêmes victimes. Lorsque des autres enfants les harcèlent, ils se défendent rarement, car ils perdent tous leurs moyens devant des injures ou des coups donnés et se mettent à pleurer par exemple (Olweus, trad. 1999 ; Catheline, 2008 ainsi que Rincon-Robichaud, 2003).

Catheline (2008) nous définit la victime provocatrice comme un élève ayant un retard sur le plan psychoaffectif par rapport à leurs camarades du même âge. Ce manque de maturité peut être dû à l'absence d'une des deux figures parentales. Selon Rincon-Robichaud (2003), la victime provocatrice aura tendance à adopter un comportement qui agace les autres élèves, comme être mauvais perdant, perfectionniste, jaloux,

possessif, commère, menteur ou maladroit. Une fois que la maladresse de l'enfant est détectée par ses camarades, ils commencent à se moquer de lui. L'enfant harcelé peut se révolter, mais souvent ses réactions aux brimades se traduisent par une explosion émotive, caractérisée par des pleurs ou un comportement peu convenable. Dans cet acte de protestation, l'enfant se retrouve souvent perdant et par la même occasion alimente la soif de ces agresseurs de répéter leurs intimidations.

Rincon-Robichaud (2003) nous explique que les victimes sont aussi souvent des enfants ayant des problèmes d'intégration dus à leurs origines (culture, religion ou ethnie), leur différence physique (gros, roux, intellectuel, petit, etc.) ou encore leurs difficultés scolaires comme un langage inadapté et une mauvaise coordination motrice. Nous le constatons par exemple lors des leçons d'EPS lorsque deux enfants doivent tirer des équipes avant un jeu, ce sont toujours les mêmes élèves qui restent à la fin. Les victimes sont donc souvent plus faibles physiquement. De ce fait, elles sont des proies plus faciles pour leurs agresseurs plus puissants en force et en nombre. Les agresseurs s'attaquent rarement à des enfants plus grands et plus forts qu'eux par peur de se prendre des coups en retour.

Certaines fois, nous pouvons détecter un élève subissant des brimades de la part de ses camarades, juste en observant ses caractéristiques et ses manières d'être. Les symptômes d'une victime peuvent être observés dans un sentiment de peur que renvoie l'expression physique de l'enfant. Celui-ci a généralement les yeux évasifs et/ou fuyants, sa posture est repliée sur elle-même et il baisse la tête lorsqu'il croise un groupe d'élèves par exemple. Sa voix est douce et très basse, il ne parle pas fort et nous pouvons sentir des tremblements lorsqu'il s'exprime. Parfois, son expression faciale peut être trompeuse, cachée par un sourire forcé et l'enfant peut aussi ne montrer aucun sentiment (Rincon-Robichaud, 2003).

1.2.3.2 Profil des harceleurs

Les harceleurs, que nous pouvons aussi appeler « intimidateurs », construisent un rapport de forces, installent une relation de domination et de brimades répétitives sur leurs victimes. Les intimidateurs agissent souvent en groupe. Selon Rincon-Robichaud (2003), les harceleurs s'expriment par des agressions gratuites directes et indirectes. Nous avons vu auparavant, dans ce mémoire, les formes directes et indirectes. Les agressions directes se traduisent par des choses que nous pouvons voir à l'œil nu, entendre ou qui laissent des traces, comme les injures, insultes, coups et blessures, bousculades, menaces, etc. Les agressions indirectes, elles, ne sont pas forcément visibles à l'œil nu et se font de manière dissimulée comme la mise à l'écart d'autrui, les rumeurs, le mensonge, le vol, etc.

Rincon-Robichaud (2003) nous donne quelques pistes pour reconnaître un intimidateur grâce à des caractéristiques spécifiques et à des comportements typiques qu'il exprime. Par exemple, il est agressif avec les personnes et les objets qui l'entourent. Cette agressivité se traduit par un regard fixe, méchant ou même perçant, une posture imposante, très droite avec la tête haute et un air hautain, une arrogance et un air dominant très présents, une attitude très affirmée et une image très positive d'eux-mêmes, une voix forte qui peut être sarcastique, etc. Bien entendu ces caractéristiques sont différentes d'un individu à l'autre et très générales. Nous pouvons voir ici que les particularités des harceleurs sont bien différentes, voire tout le contraire, de celles des victimes qui subissent des brimades. Cependant, on peut trouver des intimidateurs qui ressentent ce besoin de faire subir des brimades à leurs camarades, car ils veulent masquer une certaine fragilité ou faiblesse qu'ils ont à l'intérieur d'eux-mêmes. En effet, la peur et la crainte qu'ils font endurer à leurs victimes leur permettent de se rassurer et d'apaiser leurs faiblesses.

Olweus (trad. 1999) nous énumère trois motifs au harcèlement de la part des agresseurs. En premier lieu, le besoin de pouvoir et de domination définit par l'envie de commander et soumettre les autres. Ensuite, un degré d'hostilité envers leur milieu, c'est-à-dire que les harceleurs éprouvent de la satisfaction à porter atteinte à autrui. Enfin, une composante de bénéfice lorsque les intimidateurs cherchent à obtenir quelque chose en retour de la part de l'enfant harcelé comme de l'argent.

1.2.3.3 Profil des témoins

Comme nous l'avons cité plus haut, le témoin est un peu l'électron « libre » de la triangulation victime-harceleur-témoin. Il peut être présent ou non. Cependant, s'il est présent, il peut choisir d'agir ou non contre ou pour la victime. C'est pourquoi nous pouvons classer les témoins en trois groupes (Ministère de l'éducation nationale, 2014). Il existe le témoin passif dans le conflit qui ne participe pas aux violences. Il est là, mais ne dit rien, ne fait rien. Il ne donne pas son avis en disant si cela est bien ou mal par peur des représailles. Il y a aussi le témoin qui est actif, qui participe aux violences en encourageant les intimidateurs par exemple ou simplement en se prenant au jeu des rumeurs et des moqueries. Mais ce n'est pas lui qui lance le harcèlement, il ne fait que de suivre le mouvement. Et pour finir, il y a le témoin qui agit en faveur de la victime. Celui-ci va défendre le souffre-douleur en s'associant à lui ou en faisant appel à une personne de référence

1.2.3.4 Changements de statut

Tout au long du cursus scolaire, les rôles peuvent s'inverser. Une victime peut devenir harceleur, car il a le besoin de faire ressentir à d'autres personnes ce qu'il a déjà subi auparavant. Un témoin peut devenir victime si la situation s'est retournée contre lui et, par exemple, s'il a osé parler, contredire le ou les intimidateurs. Un témoin peut également devenir harceleur à son tour s'il a voulu dépasser ce statut de « complice » pour être pris peut-être plus au sérieux par ses autres camarades. Un intimidateur devient rarement victime, mais cela peut arriver si les autres enfants se retournent tous contre lui, car ils ne sont pas d'accord avec un de ses actes (Rincon-Robichaud, 2003).

1.2.4 Les conséquences

Sur ce point, nous voulons développer les conséquences que peuvent entraîner les intimidations subies au cours de la scolarité à court, moyen et long terme pour les victimes et les harceleurs. En premier lieu, nous allons nous concentrer sur les répercussions des brimades sur les harcelés. Ensuite, nous verrons dans ce chapitre aussi, même si cela peut paraître surprenant, les incidents négatifs des intimidations sur les agresseurs. Pour terminer, nous allons déterminer les aspects néfastes que le harcèlement peut avoir sur le climat scolaire au sein d'un établissement.

1.2.4.1 Chez les victimes

Selon Bellon et Gardette (2010), nous pouvons relever les conséquences suivantes chez les victimes :

- Le mal-être
- Le sentiment d'insécurité
- L'absentéisme
- La baisse des résultats scolaires, voire le redoublement
- Le changement d'établissement scolaire
- Les conséquences psychologiques

Le mal-être est un sentiment qui poursuit les victimes tout au long de leur quotidien. En effet, l'élève harcelé se lève avec une boule au ventre et doit se faire violence pour aller l'école où l'attendent son ou ses agresseurs. Il se sent démuni et ne voit pas de possibilités à échapper aux brimades.

Ce mal-être laisse naître chez les victimes un sentiment d'insécurité. Les harcelés sont toujours en mode défensif, à l'affut pour prévenir de la moindre attaque. Lors de discussions entre camarades, l'élève victime peut paraître agressif, voire refusant les

moments d'échange. Cette conséquence va irrémédiablement isoler la victime du monde social.

L'absentéisme est une autre conséquence étroitement liée avec le mal-être ressenti. En effet, l'élève ne trouvant pas de solution pour contrer ses harceleurs, va créer des stratégies pour éviter les intimidations. Par exemple, ne pas se rendre à l'école en jouant le malade imaginaire. Blaya (2003, citée par Bellon et Gardette, 2010) a relevé qu'il y avait une corrélation forte entre les faits de harcèlement et l'absentéisme.

La baisse des résultats scolaires, voire le redoublement, est en lien direct avec un fort absentéisme et une perte totale de motivation. Les résultats sont en chute libre sans que les raisons réelles soient mises à jour. L'entourage de la victime ne comprend pas les raisons de cet effondrement constant dans le parcours scolaire de l'élève harcelé. Enfin, le redoublement est proposé et arrive comme la porte de secours espérée.

Un autre moyen de recours au harcèlement est le changement d'établissement scolaire. Cette solution d'évitement permet à la victime de recommencer une vie scolaire dans un nouvel environnement. Ce processus reste compliqué à vivre pour l'élève, car il a dû avouer à ses parents son sentiment de mal-être au sein de son ancien établissement. Malgré la prise de position des parents, aucune solution n'a permis de remédier au problème de l'élève victime et le changement d'établissement arrive comme le dernier recours.

Nous venons de développer les conséquences directement liées au parcours scolaire des harcelés. Dans cette partie, nous allons également voir les effets que le harcèlement peut avoir sur le plan psychologique chez les victimes. Les conséquences psychologiques ne sont pas facilement identifiables, car les harcelés ne s'expriment pas à propos de leur ressenti. À ce propos, Bellon et Gardette (2010) définissent les différents états psychologiques dans lesquelles peuvent être plongés les individus touchés par les diverses brimades. Tout d'abord, le sentiment de culpabilité se traduit par l'impression d'être responsable de la situation d'intimidation et ensuite apparaît le sentiment de honte. Un autre sentiment est la dévalorisation. La victime perd toute confiance en elle autant dans ses capacités scolaires que dans son potentiel de sociabilité ce qui l'amène inlassablement vers l'échec scolaire et l'isolement. Dans certains cas, les répercussions peuvent entraîner le harcelé à reporter les brimades subies sur quelqu'un d'autre de plus faible, par exemple sa petite sœur. Il est aussi possible que l'individu victime se mutile en tapant dans les murs. Les élèves harcelés ont aussi une forte tendance à la dépression. Il y a perte du goût pour l'école ou pour les loisirs, perte de l'appétit, trouble du sommeil, anxiété, angoisse, rupture de sociabilité,

repli sur soi et agressivité. Il n'est pas rare que cet état dépressif finisse par une tentative de suicide.

1.2.4.2 Chez les harceleurs

Selon Bellon et Gardette (2010), le fait de harceler lors de sa scolarité porte certains préjudices sur l'avenir des intimidateurs. En effet, le besoin de harceler a tendance à ne pas s'arrêter post-scolarité. Ils deviendront les harceleurs de demain qui agiront dans le cadre familial et professionnel. Le guide d'intervention pour les écoles secondaires du ministère de l'Éducation de la Colombie Britannique (cité par Bellon et Gardette, 2010, p. 94) nous dresse une liste précise des conséquences du harcèlement pour l'agresseur : « la distorsion de l'estime de soi ; une perception du monde erronée selon laquelle l'agression procure du pouvoir ; l'affaiblissement du réseau social et des amitiés ; la solitude ; les blessures physiques causées par un nombre accru d'épisodes ; le décrochage scolaire et le chômage ». Il est intéressant de relever qu'il existe des similitudes dans les conséquences du harcèlement entre les agresseurs et les victimes, comme un entourage social faible et l'échec scolaire, voire la dépression.

1.2.4.3 Sur le climat scolaire d'un établissement

Le harcèlement se reporte également sur le climat d'un établissement scolaire. Bellon et Gardette (2010) nous expliquent que dans le cas où les autorités scolaires ne mettent rien en place pour prévenir et punir du harcèlement, il est possible que le fait de voir des brimades impunies pour les élèves témoins puisse influencer ces derniers à en commettre de leur côté. Au même titre que les harcelés, un sentiment d'insécurité peut naître chez les spectateurs de brimades. Certains décident de prendre le rôle de harceleur de peur de se retrouver victimes. Un sentiment de culpabilité est éprouvé par les observateurs. Ils sont conscients de la gravité des actes d'intimidation, mais ils ne savent pas comment réagir à la situation. Cette dernière conséquence marque les témoins et laisse des traces durables au niveau psychologique.

1.2.5 Moyens de prévention et de remédiation

Il s'agit ici de mettre en avant les différents moyens mis en place au niveau international, national et cantonal afin de prévenir ou de remédier aux comportements d'intimidation au sein des établissements scolaires. À l'échelle internationale, nous nous intéressons à deux pays dont nous avons cité les enquêtes : la Finlande et la France. En ce qui concerne la Suisse, nous citons les programmes « Jeunes et

violence » et « Jeunes et médias ». Enfin, nous développons les moyens de prévention et de remédiation établis dans les cantons de Berne, Neuchâtel, et évidemment du Jura.

1.2.5.1 Au niveau international

En Finlande, un pays pionnier dans le domaine du harcèlement scolaire, un programme de prévention et de remédiation nommé KiVa a déjà fait ses preuves et est utilisé par 22'260 établissements scolaires, soit 75% des écoles primaires et de tous les collèges du pays. Il agit sur de multiples types de brimades, notamment les agressions verbales, physiques, ainsi que le cyber-harcèlement. Le site internet officiel du programme KiVa (KiVa Program & University of Turku, 2012) nous énumère ses composantes :

« Le programme KiVa comprend à la fois des actions ciblées et d'ordre général, destinées tant à prévenir le phénomène qu'à traiter les cas de harcèlement relevés dans les établissements. Les actions générales s'adressent à tous les élèves d'une même école.

Elles consistent en un certain nombre d'initiatives visant à influencer sur les normes de groupes, à apprendre à tous les enfants à se comporter de manière constructive et responsable, à s'abstenir d'encourager le harcèlement et à aider les victimes.

Les actions interviennent lorsque les personnels scolaires repèrent des cas de harcèlement. Chaque situation est traitée à travers une série de dialogues individuels et de discussions menées en groupes, entre l'équipe KiVa de l'établissement et les élèves concernés. Il est demandé à plusieurs élèves sélectionnés pour leur caractère sociable de venir en aide à ceux de leurs camarades qui sont victimes de harcèlement.

Le programme KiVa ne s'inscrit pas dans le cadre limité d'un projet annuel. Il doit faire partie intégrante du travail mené en continu par l'établissement pour combattre ce type de comportements. »

Une étude de contrôle a été réalisée depuis le lancement en 2009 du programme KiVa et démontre que son mode d'action réduit nettement le nombre des cas de harcèlement. Ce rapport fait aussi état d'effets positifs sur le goût des jeunes pour l'école, leur motivation et leur réussite. Le programme KiVa a reçu le Prix européen de Prévention de la Criminalité 2009.

Pour ce qui est de la France, en novembre 2013, le Gouvernement (Ministère de l'éducation nationale, 2013) a lancé une nouvelle campagne appelée « Agir contre le harcèlement à l'école ». Huit mesures ont été mises en place pour lutter plus efficacement contre les cas d'intimidation au sein des établissements scolaires. En

premier lieu, un site internet rénové : agircontreleharcelementalecole.gouv.fr permet de s'informer sur la problématique et de trouver des outils innovants disponibles pour les élèves, les enseignants, mais aussi les parents. Un référent harcèlement est nommé dans chaque académie, ensemble d'écoles d'une même région, et joue un rôle de coordination pour la formation et la sensibilisation. Un plan de formation spécifique dédié aux enjeux du harcèlement a été établi pour les acteurs de la prévention. Deux clips pour sensibiliser aux enjeux du harcèlement ont été tournés avec deux personnalités connues, qui témoignent de leur expérience d'anciens élèves victimes d'intimidation. Dix dessins animés thématiques, accompagnés de guides pédagogiques permettant de faire de la prévention sur le phénomène dans les écoles primaires ont été réalisés. Mais encore, la mise à disposition de six fiches pour savoir quoi faire face au harcèlement, répondant aux questions les plus fréquentes des victimes, des témoins ou des parents. Enfin, un guide pour lutter contre la nouvelle tendance du cyber-harcèlement a été édité et est destiné à aider les enseignants à mieux prévenir, identifier et traiter ce type d'intimidation. Pour conclure, un prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement » a été introduit pour motiver les élèves à s'investir dans la prévention du harcèlement. Toutes ces mesures sont assez récentes et il n'y a pas encore eu de rapport concernant leur efficacité sur le long terme.

Nous constatons que ce soit la Finlande ou la France, la problématique dans ces deux pays est prise très au sérieux. Des campagnes de sensibilisation sur le sujet existent. Des moyens de prévention et de remédiation sont mis à disposition des professionnels de l'enseignement afin d'agir contre cette forme de violence. En Finlande, ces pratiques ont déjà prouvé leur efficacité. Enfin, les deux pays tiennent compte, dans leur démarche de prévention, du nouveau phénomène qu'est le cyber-harcèlement.

1.2.5.2 Au niveau national

En Suisse, nous ne trouvons pas de programme de prévention propre au harcèlement scolaire ou au cyber-harcèlement, comme en Finlande ou en France. Par contre, un programme national de prévention « Jeunes et violence », incorporant le phénomène d'intimidation, a été lancé par le Conseil fédéral en juin 2010 et il met la priorité sur trois axes de travail : apprendre les uns des autres, transmettre les connaissances, coordonner prévention, intervention et répression.

« Ce programme, reposant sur une coopération tripartite entre la Confédération, les cantons et les villes et communes, doit poser les fondements d'une prévention efficace de la violence en Suisse. Il est construit sur quatre axes d'action : constitution d'une base de connaissances pour la prévention de la violence, vaste transfert de connaissances tournées vers la pratique, création de structures

durables pour la mise en réseau et amélioration de la collaboration des mesures de prévention, d'intervention et de répression » (Office fédéral des assurances sociales OFAS, 2013).

Dans ce sens, un site internet d'information dédié au programme national (Office fédéral des assurances sociales OFAS, 2011a) est disponible sur internet. Il permet de consulter l'état des lieux au niveau de la Confédération, des cantons et des villes ou communes. Il y a aussi une base de données regroupant les mesures de prévention prises contre la violence, à travers la Suisse, dans différents domaines comme l'école, la famille ou un espace social. Par exemple, nous trouvons une mesure de prévention appelée « Peacemaker » qui lutte contre la violence dans la cour de récréation. Il est aussi possible de proposer ses propres moyens de prévention. Toute une rubrique est dédiée à des projets pilotes sur la thématique de la prévention de la violence. Un des projets est consacré au harcèlement et au cyber-harcèlement, dans le canton de Genève, dans le but de mettre en place des mesures de prévention concrètes et novatrices. Une autre rubrique est consacrée à une sélection d'études scientifiques et de publication spécialisées sur le thème de la prévention de la violence. Enfin, une centrale de conseil nommée « pool de conseil » est disponible pour apporter son aide lors de l'élaboration de démarche de prévention.

En même temps que le lancement du programme national « Jeunes et violence », le Conseil fédéral a lancé un autre programme national visant à protéger les jeunes face aux médias, intitulé « Jeunes et médias » (Office fédéral des assurances sociales OFAS, 2011b). L'objectif principal est d'encourager les enfants et les jeunes à utiliser les nouveaux médias de façon sûre, responsable et adaptée à leur âge. Il fournit aussi des informations, un soutien et des conseils pour aider les adultes référents, comme les parents ou les enseignants, afin d'éduquer ou d'accompagner la nouvelle génération connectée. Par exemple, il est possible de se procurer une brochure appelée « compétences médiatiques » (Office fédéral des assurances sociales OFAS & ZHAW, 2013) pour s'informer sur des thèmes comme les jeux vidéo, les réseaux sociaux, mais aussi sur la problématique du cyber-harcèlement.

En allant dans le sens du programme « Jeunes et médias », chaque année, la Semaine des médias (CIIP, s.d.) est proposée à l'ensemble des classes de Suisse romande. Son objectif est de mettre à disposition des activités médias qui s'insèrent dans le programme habituel des cours. Mais aussi, c'est l'occasion de mettre en œuvre les objectifs MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) du Plan d'études romand (PER).

Dans le PER, une des thématiques de la rubrique « Formation générale » est consacrée à l'éducation aux médias. Celle-ci a été fusionnée avec l'enseignement des Technologies de l'Information et de la Communication et se nomme MITIC. Le rôle à jouer de l'école et de l'enseignant dans l'éducation aux médias, au cycle 1 et au cycle 2, est défini de la manière suivante dans le PER (CIIP, 2010, p.17) :

« Dès les premières années d'école, la majorité des élèves connaissent déjà de nombreux objets technologiques et informatiques. Le rôle de l'École est donc, avant tout, de favoriser la prévention liée à l'ensemble des outils numériques et de donner l'accès à la culture média et à la culture TIC.

Au cycle 2, la responsabilité de l'enseignement appartient à un petit nombre de personnes; de ce fait, l'intégration des MITIC aux différentes activités scolaires devrait en être facilitée. »

Nous constatons que le PER est catégorique sur le sujet. Depuis le début de la scolarité, l'enseignant a un devoir de prévenir par rapport à une utilisation inappropriée des nouveaux médias, mais doit aussi promouvoir les nouvelles technologies. Au cycle 2, l'enseignant doit être capable d'utiliser les MITIC en les mettant en lien avec les différentes matières scolaires comme le français ou l'environnement.

Barthélémy (2004) nous le dit également, en éducation, il est important de prendre en compte l'omniprésence des médias dans la vie quotidienne des enfants. Les médias sont entrés au sein des établissements scolaires de manière invisible et sont aujourd'hui essentiels à la culture des élèves. Dans les années à venir, il paraît de plus en plus clair qu'une collaboration se fasse entre ces nouvelles technologies et l'école. L'éducation aux médias n'apparaît plus comme un simple besoin, mais comme une nécessité pour la formation des élèves. De ce fait, nombreux sont les pays maintenant qui intègrent les médias dans leur programme scolaire.

Compte tenu des faits relevés, nous en déduisons qu'à l'échelle nationale, l'objectif est de faciliter la collaboration entre les différents acteurs de la prévention et de la remédiation, dans le but d'améliorer l'efficacité des mesures mises en place. Des actions préventives sont progressivement mises en place comme la semaine des Médias. Enfin, le PER donne une direction à suivre pour les enseignants. Cependant, il n'y a pas encore de moyens nationaux de prévention et de remédiation établis pour la question de la violence et, plus particulièrement, pour celles du harcèlement scolaire et du cyber-harcèlement.

1.2.5.3 Au niveau cantonal

Berne

Pour aider les écoles à faire face à ces problèmes de violence, la Santé bernoise (Santé Bernoise, s.d-a) propose des pistes pour mettre en place un programme de prévention ou de détection précoce de ces agissements. Ils ont aussi créé un kit pédagogique pour les écoles secondaires réunissant des livres, du matériel didactique, des CD ou DVD, un jeu sur ce thème. Mais nous nous intéressons ici plus particulièrement à l'école primaire. Pour associer les parents à une démarche de prévention du harcèlement, la Fondation leur met à disposition également un mémento (Santé Bernoise, s.d-b) qu'ils peuvent télécharger ou obtenir sous format papier. Les parents ont aussi la possibilité de participer à un cours qui s'intitule « harcèlement entre enfants » de trois soirs. L'offre « hors-jeu, ensemble contre le harcèlement à l'école » (Santé Bernoise, s.d-c) présente aussi aux parents et aux enseignants à travers un moyen de prévention des incidents de violence, d'agression et *mobbing*. « Hors-jeu » conseille et accompagne les écoles dans le développement de procédures basées sur la pratique pour le repérage et l'intervention précoces dans les cas de violence et de harcèlement. Il les soutient de cette façon pour agir de manière compétente et le plus tôt possible.

Nous avons, ici, des moyens de prévention pour le type de violence dit « harcèlement normal » entre élèves à l'école, mais qu'en est-il du cyber-harcèlement ? Dans ce sens, la Fondation « Santé bernoise » propose un fascicule d'informations intitulé « Cybersmart.ch » (Santé Bernoise, s.d-d) pour les parents, les enseignants et les personnes de référence au sujet de l'utilisation des nouveaux médias. Ceux-ci ne peuvent plus être écartés de notre quotidien familial ou professionnel. L'objectif principal, dans cette prévention, est donc le développement de compétences de l'utilisation d'internet qui permet une gestion contrôlée des nouveaux médias. Dans la brochure, nous trouvons aussi une démarche à suivre pour les enseignants lorsqu'ils suspectent un cas de cyber-harcèlement au sein de leur classe. Celle-ci comporte cinq étapes. En premier, il faut faire cesser immédiatement les actes de cyber-intimidation. Ensuite, la victime doit être prise au sérieux et l'enseignant doit proposer un soutien, par exemple en créant un groupe de soutien. Au niveau des auteurs, s'ils sont connus, il faut mener des entretiens stricts pour les mettre en garde face aux conséquences et aux sanctions possibles. Si les soupçons s'avèrent fondés, l'enseignant peut confisquer les téléphones portables comme preuve et avertir la police. Il est important de noter qu'un enseignant n'a pas le droit de consulter lui-même le téléphone portable de ses élèves. Enfin, il est possible de contacter des organisations externes spécialisées et/ou la police.

Neuchâtel

Dans le canton de Neuchâtel, nous avons trouvé un site internet qui est à disposition des enseignants et des parents pour développer la communication et les relations sans violence à l'école. Des ressources thématiques sont disponibles et des documents et prestations sont à disposition des écoles et des institutions. Le programme « Relation sans violence » (Relation sans violence, 2000) est à la disposition des professionnels des écoles qui souhaitent mener un projet ou élaborer des activités visant, par exemple, à gérer des conflits, faciliter la collaboration entre l'école et la famille, améliorer le cadre de vie scolaire, prévenir et gérer les situations difficiles.

Parmi les documents disponibles, nous pouvons trouver une brochure qui s'intitule « Mieux vivre ensemble à l'école » (Relation sans violence, 2005) comportant quatorze démarches concrètes afin de développer un climat scolaire positif et prévenir la violence. Il y a aussi une bande dessinée appelée « PAX : savoir vivre ensemble à l'école » qui comporte onze histoires différentes indépendantes les unes des autres, ainsi que des activités en lien avec chacune d'entre elles. Il existe également des affiches pédagogiques à accrocher aux murs de la classe afin que les élèves puissent prendre exemple sur les démarches à suivre en cas de violence à l'école ou s'ils sont victimes d'intimidation. On peut encore trouver des fiches d'activités permettant de travailler en classe sur les compétences relationnelles. Un guide de ressources est également à disposition des enseignants pour les petits degrés où de nombreux outils pédagogiques sont présentés, des jeux, livres, BD, CD, vidéos, etc.

Jura

En ce qui concerne le canton du Jura, il n'existe pas de réel programme de prévention et de remédiation propre au harcèlement scolaire ou au cyber-harcèlement. En se basant sur le site internet du programme « Jeunes et violence », la solution de prévention et de remédiation proposée par les autorités jurassiennes de l'éducation (Office fédéral des assurances sociales OFAS, 2012) est le recours à la médiation scolaire qui nous est défini de la manière suivante :

« Médiation scolaire développée dans les écoles jurassiennes depuis le début des années 2000, la culture de la médiation s'est bien implantée dans les écoles du canton ; elle permet de traiter, aussi de manière préventive, les problèmes de violence, d'incivilité, de respect et compréhension mutuelle, etc. au sein des établissements scolaires. »

Nous constatons que la médiatrice ou le médiateur a un rôle à jouer pour prévenir et intervenir sur la question du harcèlement scolaire dans notre canton.

Enfin, les seuls réels outils de prévention et de remédiation que l'enseignant peut utiliser au sein de sa classe sont les moyens que les programmes nationaux « Jeunes et violence » et « Jeunes et médias » mettent à disposition via leurs bases de données. Il est également possible pour les enseignants d'utiliser les moyens proposés dans les autres cantons de Suisse. Par exemple, la brochure « Mieux vivre ensemble à l'école », proposée par le canton de Neuchâtel, a rencontré un vif succès auprès des écoles jurassiennes.

1.3 Questions de recherche

Dans la partie précédente, nous avons développé les concepts théoriques du harcèlement scolaire, du cyber-harcèlement et les moyens qui étaient mis en place pour prévenir et remédier à ces phénomènes. En tenant compte de notre problématique, nous nous sommes posé plusieurs questions de recherche. La première question nous amène à nous demander à quel niveau le harcèlement scolaire est présent au cycle 2 dans les classes jurassiennes. Au vue de nos recherches, nous émettons les hypothèses suivantes : dans le canton du Jura, nous pensons que le phénomène est présent, au cycle 2 et que nous avons plus à faire à deux types de harcèlement psychologiques verbal et social comme des insultes ou une forme de rejet de l'élève intimidé. Les endroits qui nous semblent les plus propices à ces brimades sont la cour de récréation ainsi que le chemin de l'école. Pour notre dernière hypothèse, nous imaginons que les cas de harcèlement scolaire auront tendance à augmenter au cours du cycle 2. Pour répondre à ces hypothèses, nous nous sommes demandé :

Quelle est l'importance du harcèlement scolaire au cycle 2 dans le canton du Jura ?

Ensuite, nous avons pu constater que des pays comme la Finlande ou la France étaient en avance par rapport à la Suisse dans le domaine de la prévention. À plus petite échelle, nous avons remarqué que le canton du Jura ne disposait pas de moyens spécifiques de prévention et de remédiation, au contraire du canton de Berne ou de Neuchâtel. Nous nous sommes donc interrogés sur les mesures que mettaient en place les enseignants du second cycle dans le canton du Jura pour prévenir et remédier au harcèlement scolaire. Nous imaginons que les enseignants sont sensibles au phénomène et qu'ils mettent en place des activités permettant de créer un climat de classe sécurisé pour leurs élèves. Quelles sont ces activités ? Ils utilisent sûrement aussi des moyens pour pallier aux problèmes rencontrés par les victimes d'intimidation.

Quels sont ces moyens de remédiation ? Notre deuxième question de recherche est la suivante :

Quels sont les moyens mis en place pour prévenir et remédier au harcèlement au cycle 2 dans le canton du Jura ?

Au cours de notre travail, nous avons remarqué que le cyber-harcèlement prenait de plus en plus de place dans la problématique du harcèlement. Nous nous sommes questionnés sur l'ampleur de cette nouvelle forme d'intimidation dans le canton du Jura au cycle 2. Il s'agit donc de se poser la question de recherche suivante :

Quelle est l'importance du cyber-harcèlement dans la question du harcèlement scolaire au cycle 2 dans le canton du Jura ?

Enfin, les méthodes de prévention et de remédiation contre ce nouveau phénomène ne sont pas légion dans notre canton. Nous nous sommes donc interrogés sur les mesures pour prévenir et remédier utilisées par les enseignants jurassiens contre le cyber-harcèlement, en se posant la question de recherche suivante :

Quels sont les moyens mis en place pour prévenir et remédier au cyber-harcèlement au cycle 2 dans le canton du Jura?

Afin de répondre à ces questions, nous avons mené une enquête en interrogeant des enseignants et leurs élèves. Nous expliquons les démarches de notre récolte de données dans le chapitre suivant.

Chapitre 2 - Méthodologie

Ce chapitre de notre mémoire présente la démarche de recherche menée ainsi que les principes méthodologiques. Il précise le dispositif mis en œuvre lors de la récolte de données et se compose de trois parties : les fondements méthodologiques, la nature du corpus, ainsi que les méthodes et techniques d'analyse des données.

Afin de répondre au mieux à notre première question de ce travail de recherche, à savoir quelle est l'importance du harcèlement scolaire dans le canton du Jura au cycle 2, et à notre seconde question concernant les moyens de prévention et les solutions déjà mis en place par les enseignants afin de lutter contre ce harcèlement scolaire, nous allons approfondir notre recherche autour de questionnaires distribués à des élèves du second cycle ainsi que d'entretiens menés avec des enseignants également du même cycle. Dans la continuité de cette recherche, nous chercherons à savoir si le cyberharcèlement est également présent dans les écoles jurassiennes du cycle 2, si des moyens sont mis en place par les enseignants pour prévenir et remédier à cette nouvelle forme d'intimidation, et aussi si l'éducation aux médias intervient déjà dans des classes du canton du Jura et sous quelle(s) forme(s) ?

Voici donc, ci-dessous, les explications de notre récolte de données ainsi que des méthodes d'analyse que nous avons utilisées.

2.1 Fondements méthodologiques

Il s'agit ici de faire émerger le cadrage et les fondements théoriques de la méthodologie sur lesquels repose la recherche. Tout d'abord, nous développerons le choix de notre recherche. Ensuite, nous expliquerons l'approche que nous avons adoptée tout au long du mémoire. Et pour terminer, notre démarche de recherche sera précisée.

2.1.1 Recherche qualitative et quantitative

Nous avons choisi de mener notre recherche de deux manières : quantitativement et qualitativement. Notre méthode de recueil de données sera donc mixte.

Selon Paillé et Mucchielli (2003), la recherche qualitative que nous avons choisie, dans un premier temps, prend en compte un contact personnel avec les acteurs de la recherche, ici les enseignants, généralement à travers des entretiens, mais aussi par l'observation de leurs pratiques en classe. Cette recherche qualitative implique que les méthodes et instruments utilisés sont créés pour recueillir des données, par exemple

sous forme d'entretiens, d'interviews, de témoignages ou encore de vidéos, mais aussi afin d'analyser des données en extrayant le sens des témoignages plutôt que des statistiques ou des pourcentages. Elle implique aussi que le processus de recherche est mené de façon naturelle, sans appareils sophistiqués ou mises en situation artificielles. Il faut être proche des gens, de leurs pratiques et de leur témoignage. Ici, notre démarche de recherche qualitative rejoint de très près celle expliquée par Paillé et Mucchielli (2003). Nous allons mener celle-ci sous forme d'entretiens, de témoignages envers des enseignants disposés à nous recevoir et les résultats que nous obtiendrons, feront part d'une analyse qualitative. Notre but sera de savoir, par cette approche, quelles sont les pratiques des enseignants en classe pour prévenir ou guérir du harcèlement entre élèves ainsi que du cyber-harcèlement.

En second lieu, nous avons adopté une deuxième forme de recherche, l'approche quantitative. Celle-ci se fera à travers un questionnaire distribué aux élèves (cf. Annexe 4). Par cette alternative, nous chercherons à savoir ce que les élèves connaissent du harcèlement et du cyber-harcèlement, quelle est leur opinion à ce sujet ? Comment réagissent-ils lorsqu'ils sont confrontés à ce genre de brimades ? Comment utilisent-ils les nouveaux médias ? Selon Bardin (2009), cette approche récolte des données descriptives à travers une méthode statistique. Nous aimerions savoir dans quelles proportions les élèves ont-ils accès au réseau internet et à leurs pages de réseaux sociaux. Ou encore, le nombre approximatif d'enfants en contact avec des smartphones, tablettes ou autres nous intéresse grandement. Les questionnaires seront distribués dans quelques classes choisies préalablement où nous interrogerons également l'enseignant(e) titulaire. Ils ne donneront peut-être peu de renseignements, mais cela nous permettra de disposer de nombres approximatifs, de percevoir une ambiance, d'observer un fait général, un fait d'ensemble.

À travers notre recherche méthodologique, nous amènerons le sujet du harcèlement scolaire en déviant sur le thème du cyber-harcèlement et traiter ces deux formes d'intimidation. Nous partirons du harcèlement de type « normal » ou « basique » pour arriver au harcèlement de type « cyber » dans les questionnaires destinés aux élèves ainsi que dans les entretiens avec les enseignants.

Durant tout le travail, nous allons nous baser beaucoup plus sur l'approche qualitative que quantitative, car elle sera essentielle pour notre recherche et elle nous permettra d'analyser nos questions de départ et d'infirmer ou confirmer nos hypothèses de départ. La question du cyber-harcèlement est une thématique essentielle à notre recherche et il n'y a que par l'approche qualitative que nous pourrions avoir des

réponses précises à nos interrogations au sujet de la prévention et des solutions mises en place par les enseignants dans le canton du Jura au cycle 2.

2.1.2 Approche(s)

Il existe trois approches de recherche possibles : l'approche inductive, déductive et hypothético-déductive. Notre choix s'est porté sur l'approche dite « déductive ». Mouchot (1996) et Dépelteau (2000) nous définissent l'approche déductive de la manière suivante : celle-ci part d'hypothèses que le chercheur pose pour arriver à des observations, des modèles ou une étude scientifique. Souvent, le chercheur part de ses intuitions et de son sens de l'expérience pour arriver à poser une ou des hypothèses de départ. Il forme ses hypothèses et ensuite les vérifie sur le terrain en menant des entretiens ou en passant des questionnaires, par exemple. Les hypothèses peuvent être donc confirmées ou démenties après observations.

Notre approche déductive se présente ainsi : nous commençons notre ouvrage par des éléments théoriques tirés d'œuvres diverses, nous nous renseignons au sujet de notre thématique en lisant des articles, en nous imprégnant de diverses théories, en regardant des émissions, films, etc. Chaque élément théorique est expliqué et argumenté. Nous donnons également notre avis sur les situations, nous posons des questions de départ, nous parlons de ce que nous raisonnons et à quels résultats pensons-nous arriver. Et maintenant, nous devons vérifier cela sur le terrain en distribuant des questionnaires aux élèves et en passant des entretiens avec des enseignants. Les résultats de notre recherche sur le terrain feront part d'une analyse surtout qualitative, et nous pourrons, de ce fait, répondre à nos questions de départ.

2.1.3 Démarche(s)

Il existe trois formes de démarches : la démarche descriptive, la démarche compréhensive et la démarche explicative. Nous avons choisi la démarche dite « compréhensive » qui est celle qui se rattache davantage à notre travail de mémoire.

La démarche compréhensive

Celle-ci nous permet d'abord d'aller chercher dans le terrain des données afin de mieux saisir la thématique du harcèlement et du cyber-harcèlement dans les classes du second cycle au Jura, mais aussi de comprendre cela, en démontrant par des exemples, par des

données récoltées et en comparant avec les éléments théoriques choisis auparavant dans la problématique. Cette démarche de compréhension est donc celle qui se rapproche le plus du but de notre travail de mémoire, car plus nous arriverons à comprendre ce que les enseignants pratiquent dans leurs classes et pourquoi, plus nous pourrons agir par la suite en tant que futurs enseignants. Selon Charmillot et Seferdjeli (2002), cette démarche implique autant de procédures inductives que déductives, ce qui nous rattache également à notre type de recherche sachant que nous avons choisi la démarche déductive, mais elle suit également un mouvement de va-et-vient entre le matériel empirique et le modèle théorique, ce qui signifie qu'il faut prendre au sérieux le terrain sur lequel nous nous aventurons dans la construction de l'objet de recherche.

2.2 Nature du corpus

2.2.1 Moyens utilisés

Les moyens utilisés pour notre travail de recherche sur le terrain seront les questionnaires destinés aux élèves ainsi que les entretiens avec les enseignants disposés à nous recevoir. Dans un premier temps, nous avons choisi les questionnaires pour les élèves, car nous aimerions avoir une vue d'ensemble sur ce que les enfants font avec le réseau internet, les smartphones ou encore avec les tablettes et également comment utilisent-ils cette médiatisation ? Dans un second temps, les entretiens que nous allons mener nous permettront d'avoir un regard et une opinion plus précise sur les pratiques des enseignants en classe. Comment utilisent-ils l'éducation aux médias dans leurs classes ? Utilisent-ils d'autres moyens de prévention et d'autres solutions afin de rendre attentifs les enfants et de communiquer les conséquences que les médias et internet peuvent avoir sur leur vie future ?

Le principal moyen utilisé est donc l'entretien que nous mènerons auprès des enseignants. Il sera de type semi-directif. D'après Charmillot et Seferdjeli (2002, p.197), un des constats autorisés par l'examen du discours des interviewés dans l'entretien semi-directif est le suivant :

« Les entretiens sont riches, construits sur de longs développements et comprennent relativement peu d'interventions de celui qui mène l'entretien »

Nous avons choisi ce type d'entretien, car il permet une grande interaction entre les interlocuteurs et aussi la relance de la personne interviewée. Nous-mêmes poserons des thèmes et des questions à développement aux enseignants et après ceux-ci nous

répondrons en développant un maximum. Puis, nous pourrons faire des relances si besoin est. Nous aurons, pendant la récolte de données, un guide d'entretien (cf. Annexe 2) à disposition comme un fil conducteur avec les thèmes à aborder et à ne pas oublier. Mais les relances et les reformulations, qui n'apparaissent pas dans le guide d'entretien, feront partie intégrante des interviews afin d'avoir une meilleure interaction et de pouvoir rebondir sur des sujets qui pourraient peut-être davantage nous intéresser.

2.2.2 Procédure et protocole de recherche

Afin de mener à bien nos entretiens et d'être le plus juste possible, nous avons décidé de présenter un contrat à signer à chaque enseignant que nous rencontrerons (cf. Annexe 1). Ce contrat présente notre thème, pose le sujet, décrit les modalités spécifiques de l'entretien semi-directif et les régularités à suivre pour chaque acteur : les enquêteurs et l'interviewé. Les dates des entretiens, les lieux ainsi que la durée de ceux-ci sont également décrits dans les contrats (cf. Annexe 1). Chaque entretien dure approximativement une heure et les lieux des interviews varient en fonction des disponibilités des enseignants, parfois nous nous déplaçons sur leur lieu de travail ou de domicile et parfois les enseignants se déplacent sur le site de la HEP BEJUNE de Porrentruy.

Ensuite, afin d'être plus précis dans les questions que nous avons posées aux enseignants, nous avons créé un guide d'entretien (cf. Annexe 2), établi sur le modèle de notre problématique, à suivre lors des interviews, comme cité plus haut. Celui-ci a été construit sous forme de quatre tableaux où chaque tableau avait comme « titre » une question de recherche que nous nous étions posée préalablement. Chaque question de recherche était donc l'en-tête d'un tableau et ensuite, dans chaque tableau, nous avons développé les thèmes importants liés à chacune des questions. Lors de tous les entretiens, tous les acteurs, c'est-à-dire l'enseignant(e) et nous-mêmes, possédaient le guide sous les yeux. Cela nous a aidés à ne pas trop nous égarer, à rester dans le thème pour chaque question et à ne pas oublier des parties importantes du sujet. Les entretiens étaient divisés en quatre parties, une partie par question de recherche et nous commençons par poser la question de recherche, l'enseignant développait ensuite ses arguments sur le thème en question et ensuite nous pouvions relancer l'enseignant par rapport aux sous-thèmes inscrits en dessous de chaque question de recherche.

Enfin, lors de la distribution des questionnaires aux classes concernées, nous sommes allés nous-mêmes sur le terrain, présenter notre travail aux élèves et leur expliquer en

quoi cela consistait. Nous avons été à leur disposition tout au long du questionnaire au cas où il y aurait eu des problèmes de compréhension. Une fois les questionnaires remplis, certains enseignants nous ont demandé de rester dans leur classe encore quelques minutes afin de mener un débat autour de ce thème avec leurs élèves. Ce qui en est ressorti a été très riche, on l'espère, pour les élèves et pour nous-mêmes. Cela a amené également une forme de petite prévention et sensibilisation au sein des classes questionnées.

2.2.3 Échantillonnage et population choisis

Notre échantillonnage, pour les questionnaires, se compose de quatre classes du second cycle, une classe de degrés 5-6P, une classe de degrés 5-6-7P, une classe de degré 7P et enfin une quatrième classe de degrés 7-8P. Nous nous sommes donc portés sur le choix du second cycle, car, comme nous l'avons expliqué dans la problématique, nous nous intéressons plus précisément aux formes de harcèlement de ce cycle-là et plus particulièrement du cyber-harcèlement qui est certainement plus présent dans ce cycle. Les enfants de cet âge sont généralement plus exposés au réseau internet, aux smartphones et tablettes que les enfants du premier cycle. Aussi, nous souhaiterions voir, à travers le second cycle, si une évolution apparaît tout au long de celui-ci, c'est-à-dire si le cyber-harcèlement est plus présent à la fin du cycle qu'au début. C'est pourquoi nous avons choisi cette hétérogénéité. La population choisie est également répartie sur tout le territoire jurassien, nous ne nous sommes pas arrêtés à l'Ajoie ou au district de Delémont, nous avons ouvert notre champ d'expérimentation le plus possible.

L'échantillon se compose également de 4 enseignants disposés à nous recevoir pour un entretien d'environ une heure chacun. Les enseignants ont été choisis par rapport aux stages dans lesquels nous sommes allés, mais aussi par rapport à ce que nous avons entendu, de bouche à oreille, sur les pratiques de ces enseignants en classe ainsi que sur ce qu'il s'est passé dans leurs établissements au sujet du cyber-harcèlement. Par exemple, en ayant vu une émission de la RTS sur une élève de 7H de la région qui s'était fait harcelée via les réseaux sociaux, nous avons décidé de prendre contact avec l'enseignant qui était titulaire de la classe à ce moment-là et de lui demander une heure de son temps libre pour un entretien.

Si nous voyons, pendant ou après les entretiens, que nous n'obtenons pas de résultats concrets, nous pourrions avoir deux enseignants de plus à interviewer. Notre choix s'est porté également sur des enseignants titulaires chez qui nous savions déjà que certaines

pratiques au sujet du harcèlement ou du cyber-harcèlement étaient mises en place au sein de leur classe. Nous avons essayé de choisir des enseignants expérimentés, capables de répondre à nos questions sur leurs pratiques en classe avec un regard constructif. Cela nous permettra de mettre toutes les chances de notre côté afin de mener à bien notre analyse par la suite et également d'avoir des pistes pour, plus tard, pouvoir mettre en place dans notre classe des moyens de sensibilisation et de prévention adaptés aux contextes. Mais il est vrai qu'un enseignant qui a participé à un de nos entretiens n'avait que trois ans d'expérience dans le métier. Nous l'avons aussi choisi, car il a eu, dans sa classe, un cas de cyber-harcèlement assez violent.

2.3 Méthodes et techniques d'analyse des données

À travers ce point, nous allons réfléchir au traitement du corpus de données ainsi qu'à son analyse. Nous présenterons par écrit les opérations, les raisonnements et les règles de décisions indispensables à l'analyse.

2.3.1 Règles de transcription

Afin de réaliser notre analyse de données, nous avons choisi la transcription élaborée. C'est une transcription plus organisée et arrangée des entretiens que la transcription intégrale où nous aurions dû tout écrire ce que disait l'enseignant, jusqu'aux hésitations et rires. Nous souhaitons, à travers celle-ci, non pas étudier la forme des réponses de la part des enseignants, mais bien le fond. Ce qui nous intéresse, ce n'est pas comment l'enseignant se prononce, comment parle-t-il, mais bien qu'est-ce qu'il explique, où veut-il en venir, pourquoi pratique-t-il telle ou telle méthode de prévention, quelle sensibilisation, etc. Nous n'avons pas besoin des bégaiements, des bruitages, des rires, des répétitions ou autres, car nous jugeons qu'ils sont sans importance pour la suite. Et donc, pour cela, nous pensons que la transcription élaborée est plus appropriée à l'analyse qui va en découler, surtout pour pouvoir, par la suite, rechercher des expressions, des passages spécifiques, des verbatim à utiliser et à analyser.

Pour l'écriture de la transcription, nous nous sommes répartis équitablement le travail pour chaque entretien. Nous retranscrivions l'enregistrement tout de suite après les rencontres afin d'avoir encore les idées claires et cela était également plus facile pour retranscrire, parfois nous nous souvenions de ce que l'enseignant avait dit et nous pouvions anticiper l'écriture.

2.3.2 Procédés de traitement des données

Nous vous décrivons, ici, comment nous avons fait pour traiter les données mises à contribution venant des questionnaires et des entretiens.

Tout d'abord, pour les questionnaires, après les avoir fait passer dans les classes où nous sommes allés les présenter, nous les avons épluchés chacun l'un après l'autre en prenant en compte les réponses de chaque élève, cela a pris beaucoup de temps. Ce procédé de traitement de données quantitatives nous a permis de tout regrouper sous forme de graphiques (cf. Annexe 5). Il y a un graphique pour chaque question du questionnaire. Nous avons, en premier lieu, fait cette décomposition pour chaque classe et ensuite, nous l'avons fait aussi globalement avec toutes les classes questionnées mises ensemble, afin d'avoir une vue générale sur l'état des lieux actuels dans les classes du canton du Jura. De plus, nous avons répété le travail pour les classes du début de cycle et également pour les classes de fin de cycle mises ensemble.

Après cela, afin de traiter nos données qualitatives des entretiens de la manière la plus efficace possible, nous avons tout d'abord fait une première relecture des transcriptions où nous avons souligné les verbatim importants associés à des points de la problématique et du guide d'entretien. Chaque verbatim était souligné d'une couleur correspondant à son thème dans le guide d'entretien. Par exemple, le verbatim « *Nos règles d'école sont assez strictes, donc il n'y a pas énormément de problèmes au sein même de l'école. Par contre, il peut y avoir pas mal de problèmes en dehors* » a été souligné d'une couleur, et cette couleur correspondait à la thématique « moyens de prévention mis en place au sein de votre établissement et/ou de votre classe » écrite également sur le guide d'entretien.

Une fois tous les verbatim soulignés nécessaires pour notre analyse, nous les avons regroupés dans des tableaux (cf. Annexe 3), sous forme de grille d'analyse. Ces tableaux permettent d'avoir une vue d'ensemble sur ce que dit chaque enseignant à propos d'un thème. Par exemple, dans le tableau « définition, représentation du harcèlement scolaire entre élèves », nous avons le point de vue des quatre enseignants interviewés dans le même tableau. Le fait que cela soit regroupé par thème, permet de faire des comparaisons de façon plus pratique entre ce que disent les enseignants, nous avons tout sous les yeux en même temps, et, de ce fait, nous pouvons analyser plus méthodiquement.

Justement, la grille d'analyse, comprenant les verbatim nécessaires, est en annexe (cf. Annexe 3). Nous y avons regroupé vraiment tous les verbatim essentiels à notre analyse. Le reste des entretiens et des verbatim provenant de la transcription n'est pas joint à notre travail de recherche. Nous n'avons pas trouvé indispensable de le mettre

en annexe, car il y avait quand même beaucoup de réponses inutiles, qui n'étaient pas en rapport avec nos thèmes et nos questions de recherche.

Une fois les verbatim triés, sélectionnés et la grille d'analyse relue, complétée et terminée, nous avons pu commencer notre analyse en nous appuyant des apports théoriques de la problématique. La méthode d'analyse est expliquée ci-dessous.

2.3.3 Méthodes d'analyse

Comme nous l'avons cité auparavant, pour commencer, nous avons réuni tous les verbatim nécessaires à l'analyse dans des tableaux classés par thèmes (cf. Annexe 3) définis préalablement déjà dans le guide d'entretien (cf. Annexe 2). Les thèmes cités dans le guide d'entretien sont donc les mêmes que ceux proposés dans la grille d'analyse. Tout au long de l'entretien, nous avons essayé d'aiguiller l'enseignant en reformulant et en le relançant afin que celui-ci nous donne des réponses à nos questions selon le guide. Après avoir réuni tous les verbatim utiles de chaque enseignant dans des tableaux équivalents, nous avons procédé à une analyse de qualité. Chaque verbatim a été comparé avec ceux d'autres enseignants du même thème et également avec les réponses de l'enquête destinée aux élèves représentée sous forme de graphiques. Ensuite, tous ces résultats ont été examinés à travers ce que les auteurs nous disaient dans la problématique.

La méthode d'analyse que nous utilisons est l'analyse de contenu. Tout d'abord parce que l'analyse de contenu peut regrouper la méthode qualitative et éventuellement la méthode quantitative (Bardin, 2009). Puis, l'analyse des données qualitatives est la technique la plus répandue pour étudier les interviews ou les observations. De plus, elle consiste à retranscrire les données qualitatives, à élaborer une grille d'analyse, à déchiffrer les informations recueillies et à les traiter (Paillé & Mucchielli, 2003). Ces processus énoncés, nous les avons réalisés tout au long de notre étude de travail de mémoire en menant des entretiens, en les retranscrivant et en élaborant un tableau où nous y avons glissé tous les thèmes et verbatim importants.

Selon Blanchet et Gotman (2006), l'analyse de contenu englobe différents types d'analyse. On peut trouver l'analyse par entretien, l'analyse thématique, l'analyse propositionnelle du discours ou encore l'analyse des relations par opposition. Celle qui nous intéresse particulièrement ici est l'analyse thématique. Pour expliquer en quelques mots sa démarche, cette forme d'analyse se caractérise par un découpage transversal de tout le corpus. L'unité de découpage est le thème représentant une partie

du discours. Chaque thème est défini par une grille d'analyse élaborée expérimentalement. La manière de découper est fixe d'un entretien à l'autre.

Chapitre 3 - Analyse et résultats

3.1 Le harcèlement scolaire dans le canton du Jura au cycle 2

Dans le cadre de notre récolte de données, nous avons mené une enquête auprès d'élèves dans quatre classes du cycle 2 dans le canton du Jura. L'objectif était de pouvoir répondre en partie à notre première question : « quelle est l'importance de la problématique du harcèlement scolaire dans le canton du Jura au cycle 2 ? » Pour étayer nos résultats, nous nous sommes aussi entretenus avec les enseignants de ces classes afin de mieux nous informer de la pertinence de la problématique dans chacune des classes.

3.1.1 Définition de la problématique

Au travers des entretiens que nous avons eus, nous nous sommes interrogés sur les connaissances et la définition que les enseignants avaient du harcèlement scolaire. Nous pouvons dire que dans la majorité, les enseignants ont défini le phénomène de manière identique : « c'est [...] piquer une personne, l'embêter de façon régulière » (E1) ; « c'est un enfant qui prend le dessus sur un autre enfant ou sur d'autres enfants » (E2) ; « il y a un élève qui cherche à dominer les autres par des insultes à chercher à rabaisser au quotidien que ce soit de manière à mettre quelqu'un à l'écart ou mettre un défaut physique en valeur ou une différence puis vraiment il insiste dessus au quotidien » (E3) ; « acharnement [...] racket, des injures répétées, du chantage, des menaces, mais à répétition » (E4).

Dans la partie problématique, nous avons relevé trois caractéristiques qui définissent le harcèlement. La première de ces caractéristiques est la répétition dans le phénomène du harcèlement scolaire. Dans les définitions ci-dessus données par les enseignants, nous relevons que trois enseignants parlent de ce fait : « de façon régulière » (E1) ; « au quotidien » (E3) ; « des injures répétées [...] à répétition » (E4). Une autre particularité du harcèlement scolaire est la relation de domination entre l'agresseur et sa victime. Deux enseignants nous parlent de cette caractéristique dans leur définition : « un enfant qui prend le dessus sur un autre enfant ou sur d'autres enfants » (E2) ; « il y a un élève qui cherche à dominer les autres » (E3). La dernière spécificité propre au harcèlement est la volonté de nuire à la victime de la part de l'agresseur. Aucun enseignant ne nous décrit réellement cette raison, mais il est clair qu'ils parlent d'actes

qui portent directement atteinte à la personne visée, donc l'agresseur a le souhait de nuire : « piquer une personne, l'embêter » (E1) ; « mettre quelqu'un à l'écart ou mettre un défaut physique en valeur ou une différence [...] il insiste dessus » (E3) ; « acharnement [...] racket, des injures répétées, du chantage, des menaces » (E4).

Compte tenu de nos observations, nous pouvons dire que les enseignants interrogés ont une bonne idée générale de la question du harcèlement dans l'environnement scolaire. Ils arrivent à faire la différence entre un cas de harcèlement et une violence passagère au sein de leur classe.

À un autre niveau, nous nous sommes questionnés sur les connaissances et la définition du harcèlement scolaire que les élèves des différentes classes nous donneraient. Pour éviter une dispersion, nous leur avons proposé cinq réponses à choix. La dernière réponse leur permet d'écrire leur avis selon leur souhait. Les élèves pouvaient choisir plusieurs réponses.

Nombre d'élèves	Possibilités de réponses
22	s'insulter ou se bagarrer exceptionnellement avec un ou une camarade
9	voler ou racketter une fois un ou une camarade
40	tourmenter un ou une camarade tous les jours ou toutes les semaines
2	avoir de mauvais résultats malgré que l'on ait beaucoup travaillé
3	autre(s) _____

Tableau 1 : Le harcèlement, c'est.

En regardant les données, nous remarquons que, de manière générale, les élèves ont une représentation correcte du harcèlement scolaire, car environ les 2/3 des enfants sondés ont répondu que c'était le fait de tourmenter un ou une camarade tous les jours ou toutes les semaines. Pour une vingtaine d'élèves, le choix s'est porté sur la première proposition : « s'insulter ou se bagarrer exceptionnellement avec un ou une camarade ». Neufs élèves ont répondu : « voler ou racketter une fois un ou une camarade ». Nous pouvons déduire que ces élèves, dans les deux cas, n'ont pas compris le terme « harcèlement scolaire » dans son ensemble. En effet, les insultes, les violences physiques et le racket sont tous des actes faisant partie intégrante de notre problématique, mais les adverbes « exceptionnellement » et « une fois » réfutent les deux définitions. Les deux élèves ayant répondu « avoir de mauvais résultats malgré que l'on ait beaucoup travaillé » n'ont pas compris le sens du harcèlement scolaire. Les trois élèves ayant coché la case « autre(s) » ont écrit : « embêter » ; « donner ou recevoir des insultes » ; « toujours lui poser des questions ». Dans les trois réponses

énoncées, nous voyons que leur représentation du harcèlement scolaire englobe principalement le fait de déranger.

3.1.2 Expériences vécues

Dans cette partie, nous allons mettre en avant les problématiques que les enseignants ont rencontrées dans leur parcours professionnel. Première constatation que nous pouvons avoir est que chaque enseignant interviewé a déjà eu à faire au harcèlement scolaire au moins à une reprise dans sa carrière que ce soit de manière régulière ou exceptionnelle.

« Dans notre école, on a souvent des enfants qui sont un peu en rupture avec le système régulier et ce harcèlement se rencontre souvent vis-à-vis des petits donc ce sont des élèves de 7-8ème qui peuvent s'en prendre à des élèves un peu plus jeunes et c'est une manière pour eux d'attirer l'attention surtout ou de décharger certaines problématiques qu'ils subissent » (E1) ; « j'ai eu un cas [...] d'un enfant [...] qui est entré dans ma classe en pensant qu'il allait faire la loi, qu'il allait faire les règles lui-même [...] qui se permettait d'aller vers les autres et de leur dire, aussitôt que j'avais le dos tourné [...] « tu me donnes les réponses », « toi, tu es nul », « toi tu m'as piqué mon stylo », « toi je suis sûr que tu as fait ça » [...] se permettait d'embêter, de changer les crayons de trousse, de semer la zizanie pour que la mauvaise ambiance règne dans la classe » (E2) ; « j'ai un mini gang, on va dire, trois élèves qui s'amuse à faire un combat de coqs, ils s'amuse à rabaisser leurs camarades pour gagner de la valeur selon eux » (E3) ; « un élève [...] il y avait les autres qui l'embêtaient avec un surnom, il s'était trompé une fois à l'anglais, ils lui avaient demandé une fois comme il s'appelait et il avait compris comment elle s'appelle et il avait dit un prénom de fille alors après les autres l'appelaient toujours par un prénom de fille et pendant une semaine ils l'embêtaient et il m'en a parlé » (E4).

À travers l'enquête destinée (cf. Annexe 4) aux élèves, nous leur avons proposé différentes situations de harcèlement qu'ils auraient pu vivre dans leur scolarité. Nous leur avons demandé s'ils en avaient déjà vécu ou s'ils en avaient déjà entendu parler d'une de ces situations.

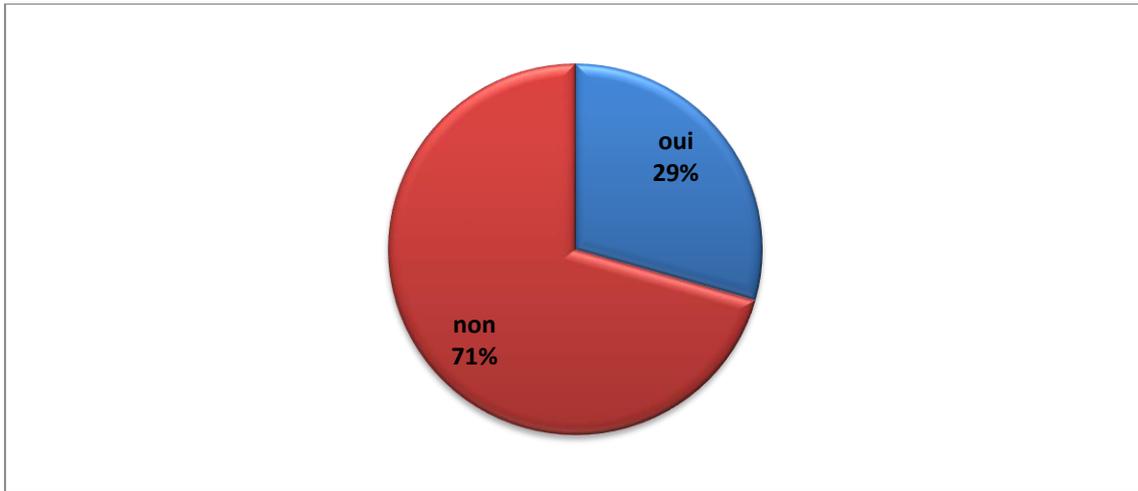


Tableau 2 : As-tu déjà vécu une histoire comme ci-dessus? (harcèlement)

En observant le graphique, nous remarquons que plus d'un quart des élèves sondés ont déjà eu à faire à des actes d'intimidation au cours de leur scolarité. Ce chiffre n'est pas comparable avec les enquêtes mentionnées dans notre problématique. En effet, selon nos données récoltées, il y aurait environ 3 élèves sur 10 qui seraient intimidés dans les classes jurassiennes. Alors que dans les enquêtes que nous avons développées dans notre problématique, il y a environ un élève sur dix harcelé. Le seul constat que nous pouvons faire est que le phénomène de harcèlement est bien présent au cycle 2 dans le canton du Jura, mais nous ne pouvons pas faire de conclusion réelle sur la proportion d'enfants intimidés vue la quantité d'élèves questionnés (68).

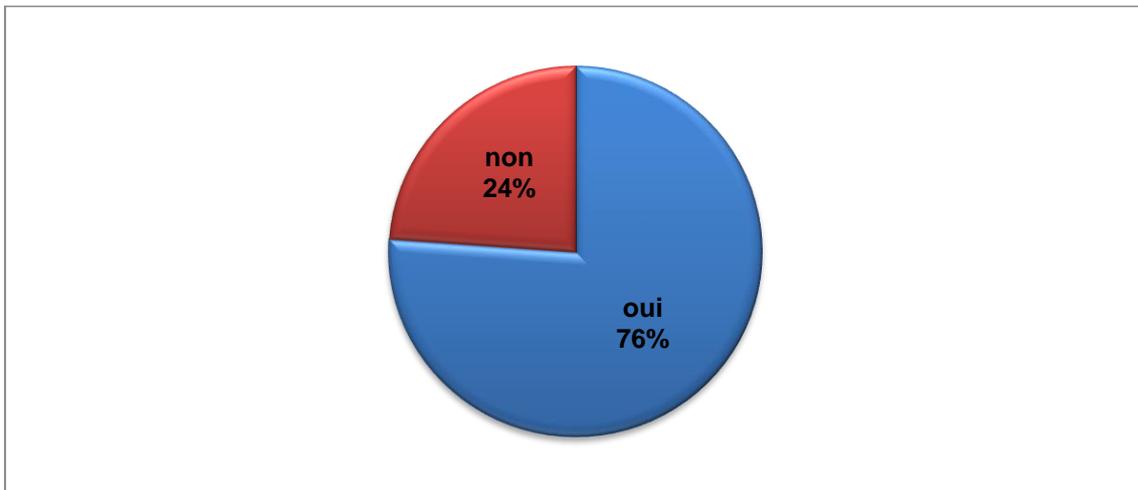


Tableau 3 : As-tu déjà entendu parler d'une histoire comme ci-dessus ? (harcèlement)

Plus de trois quarts des élèves interrogés ont déjà entendu parler d'une histoire touchant au harcèlement scolaire. Nous en déduisons que les élèves ont peut-être quelqu'un dans leur entourage proche qui a vécu des brimades. Il est possible aussi

qu'ils aient entendu parler d'une de ces histoires lors d'un moment de prévention mis en place par l'enseignant.

3.1.3 Différentes manières de harceler

En définissant le harcèlement dans notre problématique, nous avons distingué trois types de brimades possibles qui sont les intimidations physiques, les intimidations psychologiques verbales et les intimidations psychologiques sociales. Au travers de notre analyse des entretiens, nous avons ressorti les différents types d'intimidations présentes dans les classes des enseignants interrogés.

En ce qui concerne les intimidations physiques, nous avons relevé que trois enseignants sur quatre en ont signalé lors des entretiens : « l'élève peut régulièrement se faire taper en rentrant de l'école [...] voler des affaires ou qui bouscule » (E1) ; « j'ai eu le cas de claques et de fessées distribuées aux garçons qui étaient les plus grands de la classe. Ils se sont repris une claque, en pleine figure, une fessée par cet enfant » (E2) ; « un coup de poing peut partir volontiers [...] il y a eu pas mal d'histoires de crachats » (E3).

Au sujet des intimidations psychologiques verbales, trois enseignants ont relevé des cas dans leurs différentes expériences : « c'est un enfant qui se permettait d'aller vers les autres et de leur dire [...] « toi, tu es nul », « toi tu m'as piqué mon stylo », « toi je suis sûr que tu as fait ça » » (E2) ; « ça serait assez du verbal discret qui sera glissé comme ça [...] les insultes » (E3). La situation de harcèlement scolaire que nous a résumée le dernier enseignant en nous expliquant que l'élève harcelé subissait des brimades dites verbales de la part de ces camarades : « il y avait les autres qui l'embêtaient avec un surnom » (E4).

Enfin, les intimidations psychologiques sociales sont le type le plus compliqué à repérer pour les enseignants, car elles sont réalisées de manière insidieuse par les harceleurs. Trois enseignants sondés ont détecté ce genre de brimade : « je l'ai souvent vu entre les filles qui peuvent d'un jour à l'autre mettre une copine de côté pour X ou Y raisons » (E1) ; « de changer les crayons de trousse, de semer la zizanie pour que la mauvaise ambiance règne dans la classe [...] je n'avais jamais la preuve puisque c'était tout le temps fait en douce [...] c'est un enfant qui dénonçait, qui mettait dans la boîte à message des choses fausses sur les autres » (E2) ; « ils cherchent aussi à manipuler les autres. Ça veut dire ben tiens, tu ne pourrais pas aller taper tel et tel. Ils incitent à aller se taper les uns sur les autres » (E3).

Nous en déduisons que le phénomène ne s'arrête pas à un seul type de brimade, mais que les trois types d'intimidation peuvent être présents au sein d'une classe du cycle 2 au canton du Jura. Nous pouvons quand même faire le constat suivant : les intimidations psychologiques verbales ou sociales reviennent le plus souvent au sein de l'école. Elles sont plus compliquées à percevoir pour l'enseignant et ne laissent pas de trace visible sur les victimes. Un enseignant nous donne les raisons suivantes : « quand je les ai à l'œil, ça serait assez du verbal discret [...] dans le contexte scolaire, c'est plutôt les insultes » (E3). Ça ne veut pas dire que les intimidations psychologiques verbales et sociales ne laissent pas de trace chez les victimes. En effet, un enseignant pense même qu'elles seraient les plus marquantes : « le poids des mots, pour moi la violence verbale ou psychologique est vraiment presque plus terrible qu'un harcèlement physique » (E1). Enfin, un troisième enseignant nous donne un exemple pour nous démontrer comme il est facile de dissimuler ces types de brimade : « c'est un enfant très émotif, qui a vite les larmes aux yeux, qui se met vite à pleurer et puis ça me permettait de douter des fois je me disais « non, mais ce n'est pas possible, ce sont les autres qui inventent, il ne peut pas avoir fait tout ça, ils sont tous contre lui, ce n'est pas possible » (E2).

Dans notre enquête destinée aux élèves, nous nous sommes aussi intéressés aux différentes brimades que les élèves considèrent comme du harcèlement scolaire. Nous leur avons posé la question : « Quelles sont les différentes manières de harceler ? »

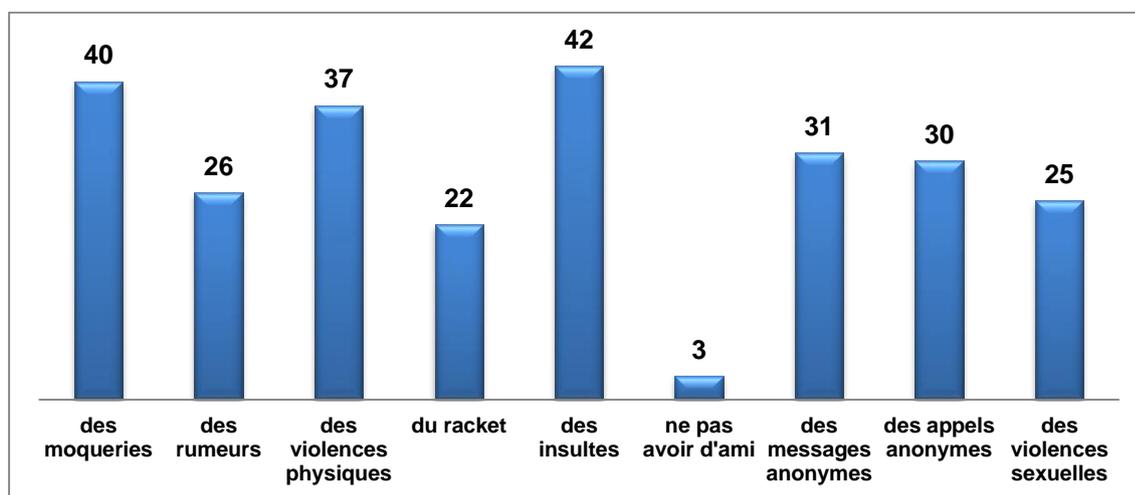


Tableau 4 : Quelles sont les différentes manières de harceler ?

Nous remarquons que les élèves questionnés ont plébiscité les insultes, les moqueries et les violences physiques. Alors que les rumeurs, le racket et les violences sexuelles sont moins considérés par les élèves sondés dans la problématique. Nous en déduisons que les élèves sont moins conscients qu'ils peuvent harceler quelqu'un en racontant des

rumeurs ou en rackettant un camarade. Les violences sexuelles se retrouvent aussi dans le même cas. Enfin, trois élèves ont coché « ne pas avoir d’ami ». Ce faible résultat peut être expliqué par le manque de clarté de notre part. Les élèves n’ont pas fait le lien avec l’isolement d’un élève au sein d’une classe. Pour terminer, les deux items « des messages anonymes » et « des appels anonymes » seront abordés dans la troisième partie de notre analyse en lien avec la question du cyber-harcèlement.

3.1.4 Les moments et les lieux pour harceler

Afin de mieux localiser les cas de harcèlement, nous avons demandé aux enseignants de nous faire part de leurs idées sur les endroits les plus propices où se déroule ce phénomène : « au sein de la classe [...] en dehors de la classe » (E2) ; « j’ai beaucoup d’histoires qui me sont racontées de ce qui se passe à l’arrêt de bus [...] au fond du bus [...] À la récréation » (E3) ; « la cour de récréation c’est où il y a le plus et le chemin de l’école aussi » (E4). D’une autre manière, un enseignant généralise une période de la journée où il y aurait le plus de brimades : « Ce qui arrive souvent est après l’école ou dans les heures de midi ou avant l’école » (E1). Deux enseignants étayaient ces propos en nous expliquant que le harcèlement se passe dans des moments où l’adulte n’est pas attentif ou présent : « quand on a moins ce cadre scolaire, quand on a moins un œil sur certains ou sur ce qu’il peut se passer » (E1) ; « où il n’y a pas de surveillance [...] de manière assez cachée [...] sans qu’on puisse y faire attention puis c’est tout caché » (E3).

De manière générale, nous remarquons que les enseignants nous ont dit que les cas de harcèlement ont lieu en dehors du temps scolaire par exemple sur le chemin de l’école. Dans le cadre scolaire, la période de la récréation reste, selon les enseignants interrogés, un des moments les plus propices pour les agresseurs de tomber sur leur victime malgré la surveillance du corps enseignant.

Dans le même sens, nous avons demandé aux élèves dans notre questionnaire : « Où peut-on être harcelé ? »

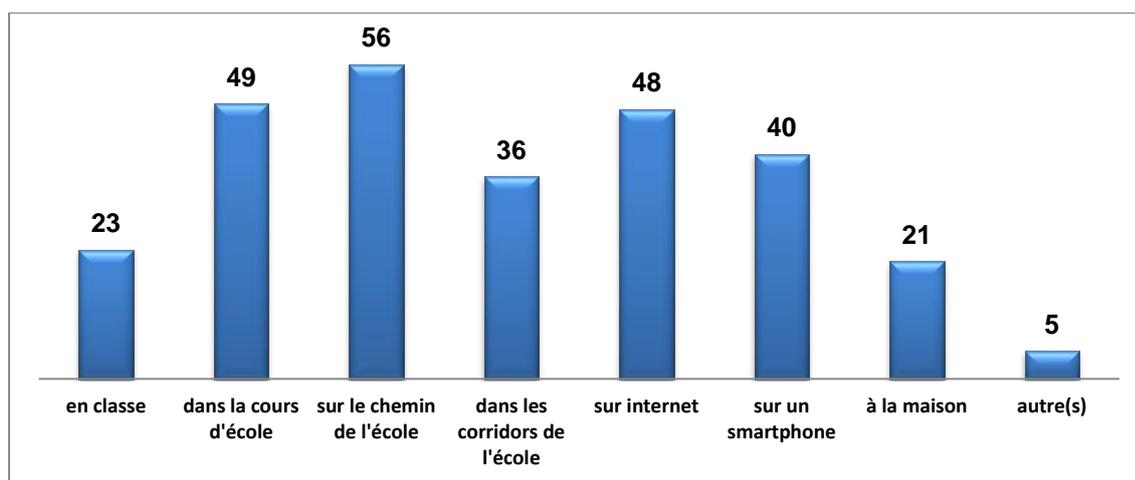


Tableau 5 : Où peut-on être harcelé ?

Les élèves interrogés ont répondu en grande partie « sur le chemin de l'école » ou « dans la cour d'école ». En comparant avec les enseignants, nous observons des similitudes. Les élèves considèrent le chemin de l'école comme l'endroit le moins sécurisant et en deuxième position la cour de l'école. Selon la moitié des élèves, les corridors de l'école sont aussi un endroit propice pour se faire harceler. Enfin, la classe et la maison représentent pour deux tiers des élèves sondés un lieu rassurant où le harcèlement n'aurait pas forcément sa place. Les cinq élèves ayant coché la case « autre(s) » ont écrit : « dans la rue » ; « une fête » ; « dans la rue » ; « dans la vie de tous les jours » ; « en ville ». Nous constatons que toutes les propositions personnelles des élèves sont des endroits en dehors de l'école. Pour terminer, les deux items « sur internet » et « sur un smartphone » seront traités dans la troisième partie de notre analyse en lien avec la question du cyber-harcèlement.

3.1.5 Les causes du harcèlement scolaire

Pour ce qui est des causes du harcèlement scolaire, nous avons questionné les enseignants sur ce qui poussait leurs élèves à avoir des comportements nuisibles répétitifs à l'égard de certains de leurs camarades. Une grande variété de causes a été proposée par les enseignants interviewés. Un enseignant (E1) nous parle que les victimes peuvent être choisies, car elles ne rentrent pas dans la norme : « ça peut être par exemple des questions de mode ou des tics de langage ». C'est une des particularités des victimes que nous avons relevée dans notre problématique. Ce sont des élèves présentant des différences physiques et des difficultés scolaires. Un autre enseignant (E4) rappelle que pour lui, il y a toujours eu des catégories : « depuis toujours il faut trouver des boucs émissaires, des gens sur qui on peut un peu

s'acharner et [...] il y a des « leaders » ». Il y a les élèves qui ont toujours eu ce besoin de nuire aux autres et qui sont connus depuis le début de leur scolarité en tant qu'élève harceleur : « certains élèves qui [...] sont souvent mêlés à des formes de harcèlement [...] ce sont souvent des élèves qu'on rencontre depuis les petites classes » (E1) ; « c'est un enfant dont on parle à la salle des maîtres depuis qu'il est à l'école enfantine » (E2). Cette nécessité de nuire chez les harceleurs est une des trois caractéristiques importantes dans la problématique d'intimidation. Deux enseignants interrogés mettent aussi l'accent sur le mal-être de l'enfant harceleur et leur difficulté à trouver leur place dans l'environnement scolaire : « ce sont généralement des enfants qui sont très mal dans leur peau [...] qui ont quelque chose à prouver à la société, au maître [...] ou à leurs parents » (E2) ; des enfants qui ont des difficultés scolaires, qui se mettent en avant d'une autre manière qu'à l'école » (E4). Dans notre problématique, nous parlons aussi de ce mal-être rencontré par les intimidateurs. Nous en déduisons qu'ils utilisent le harcèlement comme carapace. Pour les enseignants questionnés, ces élèves dits « intimidateurs » peuvent aussi entrer dans une forme de harcèlement parce qu'ils n'apprécient pas le comportement d'autrui à leur égard : « ça peut être aussi simplement en réaction d'une attitude » (E1) ; « un enfant qui se vengeait à l'école parce que [...] ils ne l'avaient pas voulu [...] pour toutes sortes de petites raisons « parce qu'il ne m'a pas dit bonjour » » (E2). L'effet de groupe a été relevé par deux enseignants : « c'est lorsqu'ils sont les trois » (E3) ; « il y a beaucoup d'effet de groupe » (E4). Dans notre problématique, nous pouvons faire un lien avec la dynamique du harcèlement. Dans certaines situations, l'intimidateur a besoin de se donner en spectacle devant les autres camarades. Sans témoin, pas d'intimidation.

3.1.6 Les conséquences du harcèlement scolaire

Au niveau des conséquences, nous les avons classées en trois parties. En premier, nous traitons les conséquences du harcèlement sur les victimes, puis sur les harceleurs et pour finir sur le climat scolaire.

Un changement d'attitude

Un seul enseignant (E3) a réellement réussi à nous décrire les conséquences du harcèlement sur les élèves intimidés. Ces brimades répétées bouleversent l'enfant qui n'arrive plus à gérer ses émotions : « un qui peut avoir les larmes qui lui montent aux yeux [...] un changement dans l'agressivité dès qu'on lui dit quelque chose, il réagit très agressivement [...] peu importe l'émotion qui vient, il me semble qu'il ne sait plus

forcément comment la gérer s'il n'a pas pu en parler ». Pour ce même enseignant (E3), le fait de s'enfermer dans le silence de la part de l'élève harcelé, le rend plus vulnérable : « c'est vrai que s'il garde tout pour lui, c'est compliqué ils sont vite déstabilisés ».

Le constat que nous faisons sur ce que nous raconte l'enseignant s'apparente à la théorie du mal-être que nous avons présenté dans les conséquences possibles chez les victimes de harcèlement dans notre problématique. L'enseignant (E3) nous dit encore : « un enfant [...] qui devait venir faire quelque chose devant la classe. Il était paniqué [...] une angoisse permanente ». Il fait donc ici allusion au sentiment d'insécurité que nous avons également abordé qui est une réaction au mal-être ressenti par l'enfant harcelé.

Les autres conséquences que nous avons traitées dans notre problématique qui sont la baisse des résultats scolaires voire le redoublement, le changement d'établissement scolaire et les conséquences psychologiques n'ont pas été énumérées par les enseignants dans la thématique du harcèlement abordée lors des entretiens. Par contre, nous verrons par la suite que ces conséquences mentionnées ci-dessus peuvent être rattachées aussi au phénomène du cyber-harcèlement.

Un gain de confiance en soi

Les enseignants interrogés ont eu du mal de trouver des conséquences réelles pour les harceleurs. Dans la problématique, nous avons relevé que l'élève intimidateur avait une distorsion de l'estime de soi. Un des enseignants (E3) a mis en avant une croissance de la confiance en soi : « qui gagne en assurance face aux autres ». Un autre enseignant (E2) nous a expliqué qu'une fois le harceleur démasqué les autres se sont retournés contre lui : « il y a [...] eu un retournement de situation dans la classe. C'est que les autres se sont vengés en masse [...] rétablir la situation pour que cet enfant-là ne devienne pas le bouc-émissaire maintenant ». Nous pouvons reprendre dans notre problématique la question de l'affaiblissement du réseau social et la solitude (Bellon et Gardette, 2010). Cet enseignant nous parle encore de mise en retrait de l'enfant au sein de la classe.

Une ambiance invivable

Deux enseignants nous racontent que l'ambiance, au sein de leur classe, était altérée : « l'ambiance de classe devenait invivable » (E2) ; « j'avais senti une ambiance un peu électrique » (E4). Un autre enseignant (E3) nous témoigne qu'un sentiment

d'insécurité est né dans sa classe : « Il y a toujours une certaine crainte des autres enfants d'être victime [...] dans cette classe, il y a beaucoup de tensions ». Nous en déduisons que le harcèlement scolaire perturbe l'ambiance. Enfin, ce que relève l'enseigne (E3) nous rappelle le sentiment d'insécurité que nous avons mentionné dans les conséquences de notre problématique.

3.1.7 Évolution du phénomène

Pour développer cette thématique, nous avons questionné les enseignants sur leur constat à propos de l'évolution du phénomène. Un des enseignants (E3) nous raconte : « ça fait trois ans que j'enseigne et c'est la première année que je vois une telle ampleur au niveau du harcèlement ». Ce même enseignant nous dit encore : « j'ai l'impression après je ne sais pas si c'est véridique les enfants sont de plus en plus violents ». Nous déduisons que la problématique du harcèlement a tendance à s'accroître avec la montée possible de la violence scolaire. D'un autre côté, deux enseignants ayant plus d'expérience nous expliquent que les cas d'intimidation ont toujours été présents et que l'ampleur diffère des classes et particulièrement des élèves : « cela dépend des volées, chaque volée est différente, chaque enfant est différent [...] on en aura plus pendant un moment, après on en aura trois-quatre, ensuite il y aura un problème dans une classe » (E1) ; « il y a des énormes différences entre un enfant et un autre [...] je pense que ça a toujours existé » (E2). Un autre enseignant (E4) essaye de donner un chiffre sur le nombre de cas par année : « je pense qu'un cas par année on pourrait dire ça où il y en a toujours un qui se fait embêté, toujours le même, des insultes, oui je pense qu'on peut dire un ou deux cas par année ». Nous constatons que le nombre de cas de brimades est difficilement identifiable et varie, mais les deux enseignants ne parlent pas d'une augmentation observée d'actes d'intimidation ces dernières années. Cependant, en rapport avec nos recherches, le « school bullying » a évolué, ces dernières années, avec l'arrivée des nouveaux médias, mais aucun enseignant n'a identifié le cyber-harcèlement comme une évolution. Nous en déduisons que cette nouvelle brimade n'est pas encore assez ancrée dans les classes jurassiennes pour arriver à ce constat de la part des enseignants.

Grâce au questionnaire (cf. Annexe 4) que nous avons fait passer aux élèves, nous avons voulu identifier s'il y avait un accroissement des cas de harcèlement dans le cycle 2 dans le canton du Jura.

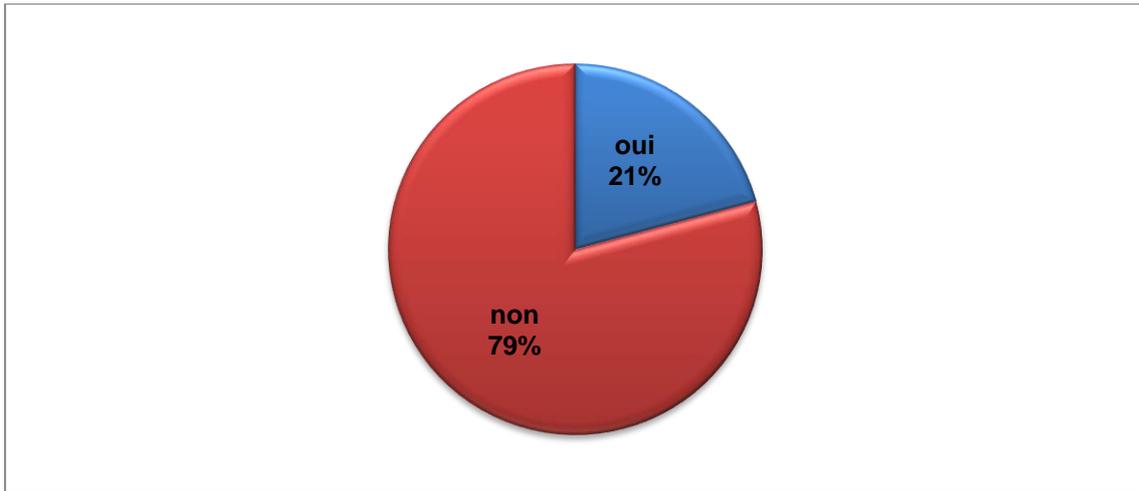


Tableau 6 : As-tu déjà vécu une histoire comme ci-dessus ? (5-6H)

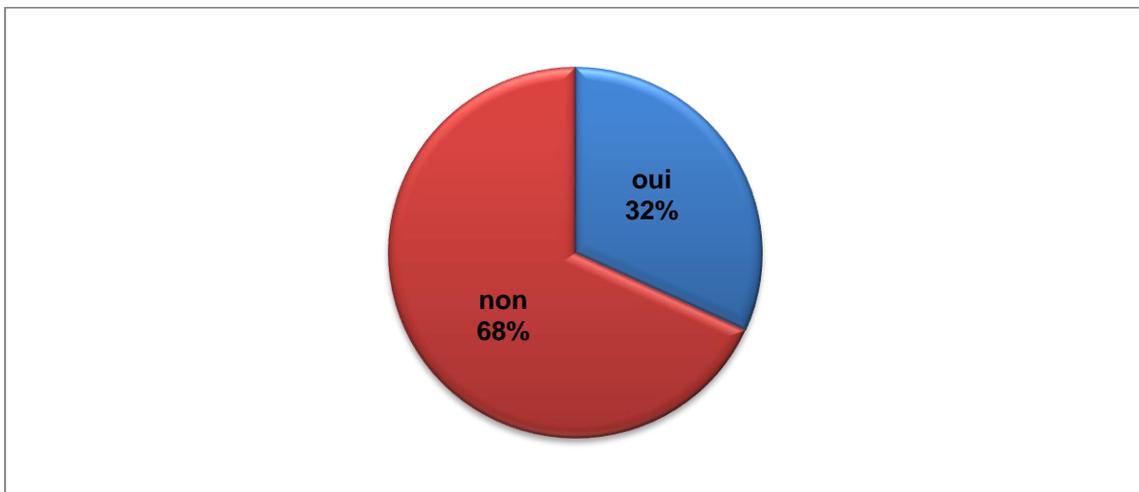


Tableau 7 : As-tu déjà entendu parler d'une histoire comme ci-dessus ? (7-8H)

En comparant les deux graphiques, nous remarquons qu'il y a une augmentation des cas d'intimidation entre le début du cycle 2 et la fin de celui-ci. Le constat est qu'il y aurait un élève de plus sur dix concerné par le phénomène en 7-8^{ème} Harnos qu'en 5-6^{ème} Harnos. Nous en déduisons que le harcèlement a tendance à se développer dans les classes du cycle 2.

3.2 Les dispositifs mis en place pour prévenir et remédier au harcèlement au cycle 2 dans le canton du Jura

3.2.1 Différents moyens de prévention

Dans cette partie, nous allons mettre en évidence tous les moyens qu'utilisent les enseignants au cycle 2 dans le canton du Jura pour prévenir de la problématique du harcèlement scolaire afin de répondre à notre deuxième question de recherche : « Quels sont les moyens mis en place pour prévenir et remédier au harcèlement au cycle 2 dans le canton du Jura ? ».

Mettre en place des règles de vie ou d'école

Lorsque nous nous sommes entretenus avec les enseignants, le premier moyen de prévention au sein de la classe pour eux est d'instaurer des règles de vie ou d'école : « nos règles d'écoles sont assez strictes, donc il n'y a pas énormément de problème au sein même de l'école » (E1) ; « quand on arrive en classe de 5e, il y a vraiment beaucoup de règles. On vousoie, on ne sort pas pour aller aux toilettes, quand la maitresse parle, on écoute, on ne va pas tailler son crayon quand on veut, on n'est pas en stabulation libre » (E2) ; « en général en instaurant des règles de vie, ça cadre passablement les enfants » (E3). Notre constat est que les règles de vie ne permettent pas de cadrer uniquement les cas d'intimidation, mais ça concerne les limites que les élèves ne doivent pas franchir et le harcèlement scolaire est une de ces limites. Lorsque l'enseignant introduit ces règles de vie ou d'école, il a donc la possibilité de prévenir des brimades qui ne sont pas tolérées.

Les intervenants extérieurs à la classe

Une solution qu'il nous a été proposé est de faire venir quelqu'un d'extérieur à la classe pour faire de la prévention contre le harcèlement scolaire. Un enseignant (E3) nous a parlé d'une possibilité plutôt en lien avec la violence en général : « je sais qu'on peut faire venir la brigade des mineurs qui vient expliquer aux enfants s'ils ont un comportement violent ce qu'ils risquent [...] ça les intimide ». Un autre enseignant (E4) s'est posé la question : « je serais intéressé à savoir ce qu'il se passe, s'il existe des gens qui peuvent intervenir [...] ça peut avoir aussi un autre impact [...] la manière d'expliquer et de faire de la personne peut passer plus facilement que de nouveau le

prof qui fait la morale ». Il ressort du discours de ces deux enseignants qu'il est toujours utile de pouvoir faire intervenir quelqu'un d'extérieur. Il y a un meilleur impact, les élèves auront tendance à avoir mieux conscience des choses.

Utiliser un moment comme l'EGS

Les enseignants nous ont parlé des différentes activités qu'il était possible de mettre en place durant la période d'éducation générale et sociale (EGS). En effet, un enseignant (E1) nous a expliqué : « c'est une heure qui peut être utilisée par cela parce qu'éducation générale et sociale je crois qu'on tombe en plein dedans ». Un enseignant (E4) nous a donné des pistes pour des activités : « à l'EGS faire des jeux, on a le PAX [...] c'est toutes des petites BD de trois à quatre pages à chaque fois, ce sont des thèmes comme le nouvel élève [...] il y a aussi les costauds qui agressent » ; « des jeux de rôles où ce sont eux qui sont les victimes et qu'ils se rendent compte un peu de ce que cela procure d'être harcelé ». Dans notre problématique, lorsque nous abordons la problématique de la prévention dans le canton de Neuchâtel, nous parlons de la bande dessinée « PAX ». Il est intéressant de voir que c'est un moyen de prévention utilisé aussi au sein des classes jurassiennes.

Les moyens de détection

Nous avons demandé aux enseignants, s'ils avaient des moyens pour détecter les harceleurs ou les victimes de cas d'intimidations. Deux enseignants nous décrivent l'enfant harceleur comme quelqu'un qui se fait remarquer : « l'enfant harceleur, je ne peux pas dire qu'on ne peut pas le voir, il est tellement énervant qu'on le voit forcément » (E2) ; « on sent déjà les élèves qui peuvent un peu semer comme ça » (E4). Au niveau des victimes, un des enseignants interrogés (E2) parle réellement d'un changement soit de comportement soit physique : « dès le moment où ce n'est pas un enfant qui veut voir autrement l'infirmière scolaire, c'est un enfant qui n'est pas tout maigre, pas tout gras, c'est un enfant qui n'est pas fatigué, qui ne bâille pas. Physiquement, je ne lui vois pas de problèmes, c'est un enfant qui est tout le temps en train de rigoler, ce n'est pas un enfant qui pleure, ce n'est pas un enfant qui est de mauvaise humeur. Il n'a aucun symptôme pour moi d'un enfant qui est déprimé, qui est au fond du trou ou qui a des problèmes familiaux ». Malgré cela, ce même enseignant (E2) nous dit : « son enfant n'en pouvait plus alors que moi, justement, je trouvais que cet enfant était très joyeux à l'école et était très souriant en compagnie de celui qui le harcelait. Je m'étais même dit que c'était des copines ou des copains, donc vraiment je

n'avais rien remarqué ». Ce constat nous permet de voir que certaines situations restent compliquées à détecter. Un autre enseignant (E1) nous explique qu'il faut être ouvert au dialogue avec ses élèves : « c'est important d'être à l'écoute et puis se dire c'est quand même bizarre un peu ce qui se passe après ça dépend des enseignants, mais moi le but c'est important de détecter à chaque fois quelque chose qui ne joue pas ». Dans la majorité, les enseignants restent convaincus qu'ils verront un changement chez les victimes : « on va se rendre compte parce quand on est instituteur, on connaît ses élèves. Ça me semble un peu normal, on voit très bien quand un élève à un moment un peu moins bien ou un élève ne se sent pas bien » (E1) ; « donc finalement ça se remarque quel enfant a été touché, mais c'est vrai, qu'il faut vraiment être attentif à plein de choses dès qu'il y a un comportement qui change » (E3) ; « je pourrais ressentir s'il y a un élève qui change, qui tout d'un coup est bizarre ou bien qui ne dit plus rien ou bien que tout d'un coup il est malade alors qu'il n'a jamais été malade » (E4). Nous remarquons qu'il y a des moyens pour détecter le harcèlement scolaire au sein de la classe, mais que cela demande un bon sens de l'observation et que parfois les apparences sont trompeuses.

3.2.2 Différentes approches pour remédier

Dans cette seconde partie, nous analyserons les différentes solutions qu'apportent les enseignants pour remédier à un ou des cas de harcèlement au sein de leur classe.

Résoudre par le dialogue

Premièrement, la globalité des enseignants que nous avons interrogés nous a parlé de l'approche par la discussion. Dans ce genre de situation, le dialogue est primordial pour eux : « on a une discussion assez franche entre tous les élèves qui ont des problèmes » (E1) ; « j'ai discuté avec l'enfant en personne [...] avec l'équipe des enfants harcelés [...] avec l'enfant, la première qui a été harcelée [...] avec ma classe » (E2) ; « je les ai pris et j'ai essayé de poser les choses clairement sur ces trois-là » (E3) ; « dans un premier temps, je suis assez pour le dialogue » (E4).

En tenant compte de nos observations, nous pouvons en déduire que la première solution à mettre en place dans le cas de harcèlement scolaire est d'ouvrir le dialogue avec les différents acteurs. Selon un enseignant (E1), cette façon d'intervenir permet fréquemment de clore le phénomène : « ce harcèlement quand on en parle tous ensemble, c'est quelque chose qui cesse assez vite ». Un autre enseignant (E2) est

même persuadé que c'est le chemin unique : « je pars du principe que tout problème se résout par la discussion ».

Les intervenants extérieurs à la classe

Les premiers intervenants extérieurs que les enseignants interrogés auront tendance à solliciter pour pallier au harcèlement sont les parents. Effectivement, trois enseignants sur quatre nous parlent que de faire appel à eux est quelque chose de courant : « pour un élève quand les parents s'en mêlent, l'enseignant s'en mêle [...] ça a un impact assez important pour eux, à se dire qu'ils auraient peut-être un peu dépassé les limites » (E1) ; « j'ai averti les parents que ça n'allait plus et qu'il fallait qu'ils m'aident à gérer cet enfant-là » (E2) ; « mettre au courant les parents, leur téléphoner et leur exposer le cas » (E4). Nous constatons donc que le support des parents peut réellement apporter un soutien supplémentaire pour l'enseignant dans ces démarches de remédiation.

Lorsque les enseignants questionnés se retrouvent face à une telle problématique au sein de leur classe, ils demandent quelquefois pour les épauler l'aide d'intervenants extérieurs à la classe, mais aussi du cadre familial. En effet, deux enseignants nous ont parlé de l'infirmière scolaire : « on leur laisse la possibilité d'aller voir l'infirmière scolaire, de pouvoir parler de ça s'ils ne veulent pas en parler à l'enseignant ou s'ils n'ont pas envie de parler de ça aux copains » (E1) ; il y a l'infirmière scolaire, après je proposerais qu'il aille vers elle » (E4). Un enseignant (E1) nous a parlé que le médiateur à un rôle à jouer dans cette problématique : « on a aussi une médiatrice pour cela ». Il est intéressant de voir qu'un seul enseignant met en avant le rôle du médiateur dans les possibles remédiations. Alors que nous avons vu que le médiateur est cité comme référent dans les cas de violence scolaire dans le canton du Jura. Il y a peut-être un manque d'information. Enfin, un autre enseignant (E2) nous a dit qu'il avait conseillé le psychologue scolaire : « j'ai proposé la psychologue scolaire ». Dans certains cas plus graves, un des enseignants (E2) nous a expliqué : « c'est commission d'école, médecin scolaire, et on peut des fois, sur décision du conseiller pédagogique et du médecin scolaire, on sort un enfant pour une semaine de l'école [...] c'est dans un cas extrême ».

La boîte à mots

Au sein d'une classe, un enseignant (E3) nous a expliqué qu'il a confectionné un moyen de régulation afin de remédier à des cas de brimades : « j'ai mis en place ce qu'on appelle la boîte à mots [...] quand il y a une enfant qui a quelque chose à dire [...] ils

peuvent venir à tout moment et glisser un petit mot discrètement dans la boîte pour exprimer j'ai besoin de discuter avec vous ». C'est une manière intéressante d'ouvrir le dialogue qui offre une possibilité aux élèves ayant des difficultés pour exprimer leur problème oralement selon l'enseignant (E3) : « c'est vrai que ça marche plus ou moins bien parce que parfois certains préfèrent la forme écrite que de venir en parler [...] c'est un moyen d'expression que j'ai cherché de mettre en place pour qu'ils parlent le plus possible qu'ils ne gardent pas ça pour eux ». Pour traiter les messages en rapport avec le harcèlement, l'enseignant organise des discussions soit seul avec l'agresseur, soit seul avec l'enfant harcelé voire avec les deux parties. Nous sommes dans une des approches utilisées par les enseignants pour remédier qui est la résolution par le dialogue.

Sanctionner les agresseurs, c'est compliqué !

Dans cette partie, les enseignants questionnés sont restés assez vagues sur la sanction à donner aux agresseurs. Un enseignant (E1) nous explique : « je ne rentre pas dans la punition ». Un enseignant (E3) nous a témoigné qu'il était compliqué de donner une sanction adéquate : « j'ai longuement réfléchi sur la sanction et la punition [...] il faut que l'enfant sache qu'il y a quelque chose qui vient [...] qu'il sache les limites à ne pas franchir ». Cet enseignant (E3) ajoute qu'une punition sous forme de réflexion n'est pas gage de réussite : « par expérience ça n'amène pas grand-chose parce qu'il se défoule en écrivant puis hop il peut recommencer [...] ça lui fait un peu trop plaisir d'avoir une réflexion plutôt qu'autre chose ». Nous en déduisons que les enseignants se sentent vite emprunter quand il s'agit de sanctionner les élèves dits « agresseurs ». Plus haut, nous avons vu que dans les cas graves, certains harceleurs pouvaient être exclus de l'école pendant une semaine, mais la question de la sanction adéquate reste ouverte.

3.3 Le cyber-harcèlement dans le canton du Jura au cycle 2

Comme pour le harcèlement scolaire en général, nous nous sommes également intéressés à la problématique du cyber-harcèlement dans les classes du canton du Jura au cycle 2. Notre seconde question de recherche était : « Quelle est l'importance du cyber-harcèlement dans la question du harcèlement scolaire au cycle 2 dans le canton du Jura ? » Pour pouvoir consolider nos résultats au sujet de cette thématique, nous nous sommes rendus dans des classes du second cycle afin de faire passer des questionnaires aux élèves et nous avons également interviewé les enseignants de ces

classes pour avoir un point de vue plus précis et plus développé de la problématique. Ci-dessous, nous vous présentons notre analyse des données récoltées à ce sujet.

3.3.1 Définition de la problématique

Ce point est en lien avec le point 3.1.1, nous n'allons donc pas reprendre toutes les représentations des enseignants au sujet du harcèlement scolaire, mais nous allons y ajouter leur définition de celui-ci avec l'ajout du préfixe « cyber ». Nous leur avons posé la question suivante : « que vous évoque la problématique du cyber-harcèlement dans le canton du Jura au cycle 2 ? » Voici ce que trois enseignants nous ont répondu : « Je ne pense pas que le but est de harceler un autre élève, je pense que c'est déjà un moyen assez ludique, assez fun à utiliser comme tout le monde [...] maintenant on a la possibilité à partir d'un simple iPod, qui était fait pour écouter de la musique, de pouvoir communiquer assez vite » (E1) ; « ça fait partie de la franchise parce que pour tout le monde, même aussi pour les adultes, c'est tellement plus facile de s'envoyer un message pour dire à l'autre qu'on n'est pas content. Ce n'est pas une histoire d'enfants, c'est une histoire de société [...] maintenant quand on veut dire quelque chose à quelqu'un, on prend son Whatsapp et on envoie, c'est devenu bien plus facile [...] je trouve que ce n'est pas bien dans notre société parce que c'est être hypocrite » (E2) ; « le cyber-harcèlement c'est le harcèlement de la facilité un peu du fait qu'on soit plus facilement chez soi [...] facilement caché [...] on peut être derrière son ordinateur, derrière sa tablette, son natel, mais on n'a pas l'interaction directe avec la personne, il me semble que c'est encore quelque chose de plus facile pour harceler quelqu'un [...] il y a une sorte de harcèlement caché. Finalement, on peut être découvert, mais ils n'en ont pas forcément conscience à ce moment-là » (E3).

Compte tenu de ces réponses et de l'avis des enseignants au sujet du cyber-harcèlement de nos jours entre élèves, nous constatons que ceux-ci comprennent ce que veut dire le préfixe « cyber », qu'ils sont conscients que cela existe bel et bien aujourd'hui et qu'ils remarquent que les élèves ont maintenant accès très rapidement et par tous les moyens à internet. Un enseignant (E1) nous fait comprendre que le but de la plupart des élèves n'est pas de harceler un autre enfant, mais parfois, sans s'en rendre compte, pour s'amuser, certains enfants pourraient porter atteinte à autrui et faire du mal.

Nous n'avons pas questionné directement les élèves sur leur propre définition du cyber-harcèlement, mais nous leur avons posé la question sous une autre forme « Quelles sont les différentes manières de harceler ? » (cf. Annexe 4)

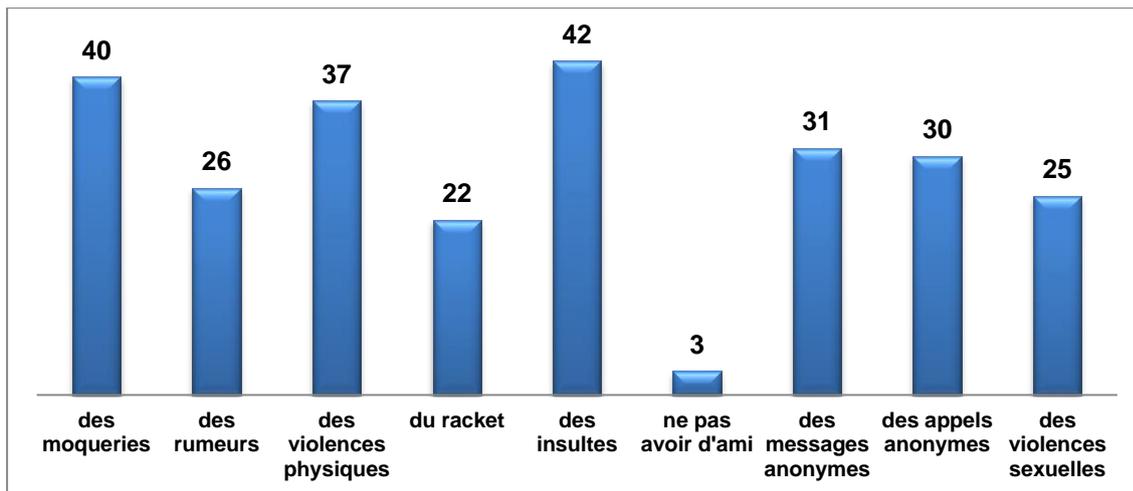


Tableau 8 : Quelles sont les différentes manières de harceler ?

Nous remarquons que sur un échantillonnage de 68 élèves, environ la moitié d'entre eux ont répondu « des messages anonymes » et « des appels anonymes ». Cela paraît évident que pour une partie des élèves questionnés leur propre définition de la thématique du harcèlement ne s'arrête pas simplement aux moqueries, aux insultes ou aux violences physiques, mais que les élèves ont réellement conscience que le harcèlement peut se faire via des moyens de communication comme les téléphones portables, smartphones ou tablettes.

3.3.2 Expériences vécues

Nous avons pu constater, plus haut au point 3.1.2, que tous les enseignants interrogés, au moins une fois dans leur carrière, ont pu rencontrer, dans leur classe, un problème de harcèlement entre élèves. En ce qui concerne le cyber-harcèlement, nous essayerons de savoir si c'est également le cas. Sur les quatre enseignants interrogés, trois d'entre eux ont déjà vécu au moins un cas de cyber-intimidation au sein de leur classe. Celui qui n'a pas été touché par cette problématique (E2) nous dit juste : « on a eu un cas dernièrement dans toute l'école, ce n'était pas dans ma classe. Puis, je dis dans toute l'école, mais ce n'était pas vraiment dans l'école [...] maintenant dans ma classe, je n'ai jamais de cyber-harcèlement lié à l'école ». Nous en déduisons que le cas qu'a connu ce titulaire de classe s'est passé en dehors de l'école et ne le préoccupe peut-être pas forcément.

Les trois enseignants concernés nous racontent donc : « Le souci que j'ai eu [...] c'était un problème de cyber-harcèlement qui a eu lieu en début d'année scolaire chez moi [...] il a fallu que l'école intervienne pour mettre les choses au clair. Ce qui s'est passé, c'est

que simplement sur un réseau social qui doit être Instagram, des élèves ont commencé à se chercher des noises. Il n’y avait rien de terrible à la base. Le problème, c’est que tout le monde s’en est mêlé puis il y a une élève, qui disons à une personnalité assez forte et qui peut attirer assez vite sur elle les critiques, a subi, au bout d’un moment, pas mal de critiques de copains qui n’avaient rien avoir dans l’histoire. Ils ne se sont pas rendu compte des conséquences que cela pouvait avoir donc sur le mal-être de cette élève, sur les mots utilisés qui étaient des mots quand même assez crus » (E1) ; « il y en a une qui m’a dit qu’elle recevait des commentaires négatifs d’un autre via les moyens de communication et réseaux sociaux » (E3) ; « La première fois [...] c’était une élève avec d’autres élèves qui s’insultaient [...] tu es une grosse baleine, tu es vraiment moche [...] j’avais eu encore deux élèves qui s’étaient insultées assez gravement [...] cette histoire s’est passée vraiment dans les deux sens [...] sur Facebook. Les filles ont été de ce fait privées de Facebook, mais après elles continuaient à s’insulter sur MSN, donc le problème n’était pas résolu » (E4).

Également à travers le questionnaire (cf. Annexe 4), nous avons posé les questions suivantes aux élèves : « As-tu déjà vécu une histoire comme ci-dessous ? » ; « As-tu déjà entendu parler d’une histoire comme ci-dessous ? »

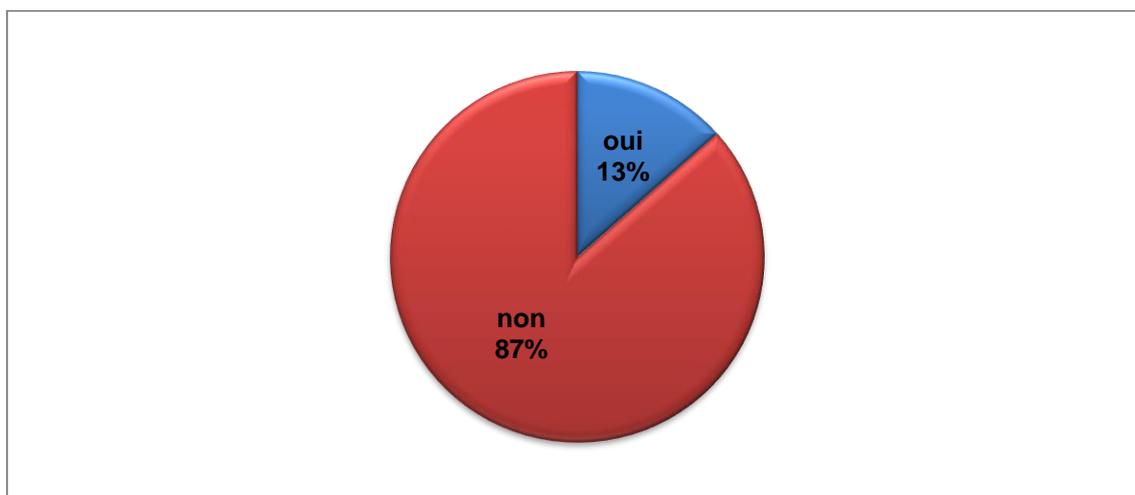


Tableau 9 : As-tu déjà vécu une histoire comme ci-dessous ? (cyber-harcèlement)

Grâce aux réponses des enseignants et à celles des élèves, nous remarquons que le cyber-harcèlement est bel et bien présent dans le cycle 2 du canton du Jura. Comparé au harcèlement de type « standard », nous en déduisons que le phénomène du cyber-harcèlement est moins présent. Bien entendu, nous ne pouvons pas nous hâter à de véritables conclusions du fait que la quantité d’élèves questionnée reste faible.

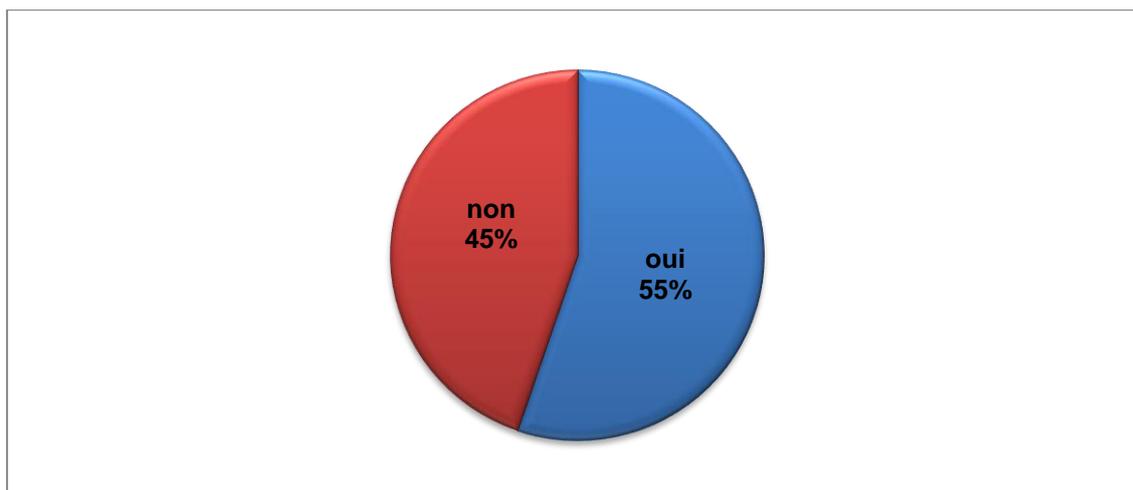


Tableau 10 : As-tu déjà entendu parler d'une histoire comme ci-dessus ? (cyber-harcèlement)

Nous constatons qu'une grande proportion d'élèves a déjà entendu parler d'une histoire de cyber-harcèlement. Il est possible qu'une histoire ayant fait l'actualité ait été entendue par plusieurs élèves, mais également comme nous l'avons mentionné au-dessus pour le harcèlement, il se peut qu'un cas de cyber-intimidation soit survenu au sein de leur entourage.

3.3.3 Un harcèlement psychologique social

De manière générale, nous pouvons constater, dans ce chapitre, qu'un seul type de harcèlement entre en compte, il s'agit du harcèlement psychologique social où nous avons rattaché la thématique du cyber-harcèlement. Comme expliqué dans la problématique de notre travail, ce type de harcèlement peut se définir par le rejet d'un individu par un groupe de personnes ou la diffusion de rumeurs sur celui-ci. Deux enseignants nous le disent : « Le problème, c'est que tout le monde s'en est mêlé puis il y a une élève qui [...] a subi, au bout d'un moment, pas mal de critiques de copains » (E1) ; « c'était une élève avec d'autres élèves qui s'insultaient » (E4). De plus, ce type de harcèlement est le plus compliqué à repérer, car il se fait de manière sournoise et cachée : « en classe on le perçoit quand les enfants le disent ou quand on capte un petit commentaire, mais autrement c'est vrai que c'est discret » (E3) ; « maintenant ils commencent à être assez balèzes en informatique pour cacher ce qu'ils veulent » (E4).

Surtout maintenant, avec les nouveaux moyens et les nouvelles technologies, il n'est pas difficile d'envoyer des messages anonymes, de passer des appels anonymes, de créer de fausses adresses e-mail ou encore de faux profils de réseaux sociaux. Ces enseignants

nous disent qu'avec ces nouveaux moyens, nous pouvons donc harceler quelqu'un de façon cachée et également le faire pour blesser cette personne et lui faire du mal. Selon Vandebosch et Van Cleemput (2008) repris par Blaya (2013), l'intention de blesser est un critère qui doit être retenu parmi quatre autres afin qu'un acte puisse être défini comme étant du cyber-harcèlement.

3.3.4 Différents endroits propices au cyber-harcèlement

Les enseignants nous donnent leur avis à propos de la localisation du harcèlement dit « standard » au point 3.1.4. Mais, ceux-ci ne nous donnent pas réellement d'endroits favorables au cyber-harcèlement. Un enseignant (E1) nous dit : « on a des règles assez strictes, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de téléphone, il n'y a pas d'iPod, ils n'ont pas accès à notre réseau ». Cependant, le corps enseignant ne peut pas surveiller tout ce qui se passe à la récréation ou sur le chemin de l'école. D'un autre côté, Marianne Bogaert (2006, cité par Bellon et Gardette, 2010, p. 64-65) dit :

« Pour de nombreux enfants, la maison n'est plus l'endroit sécurisé où ils peuvent échapper à ces ennuis. L'anonymat et le faible risque d'être pris font que les enfants se sentent plus libres de dire et de faire en ligne des choses qu'ils ne diraient ou ne feraient jamais dans la vraie vie. »

Nous en déduisons que si un élève harcèle un autre élève via internet, il le fera surtout à la maison ou alors partout ailleurs où il aura le droit d'utiliser ces nouvelles technologies, sans surveillance d'une personne de référence. En se référant à ce que nous dit l'enseignant (E1), l'école n'est donc pas un lieu propice à la cyber-intimidation.

Afin d'agrandir notre recherche, nous avons demandé aux élèves où pourraient-ils être harcelés.

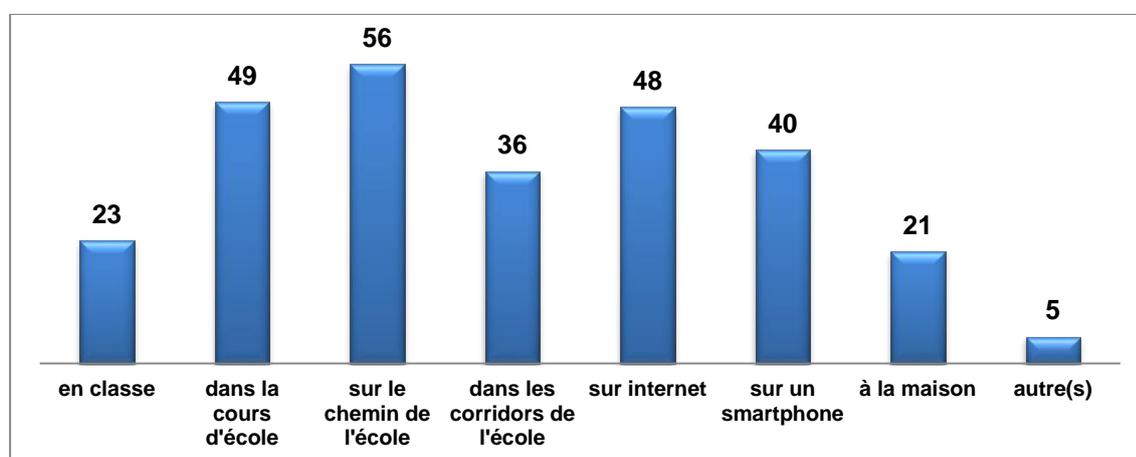


Tableau 11 : Où peut-on être harcelé ?

À cette question, plus de la moitié des élèves ont répondu « sur internet » et « sur un smartphone ». La réponse « à la maison » a également été cochée 21 fois sur 68 élèves interviewés, donc environ 31% des élèves pensent que le harcèlement peut se faire également à la maison. Bien entendu, ces trois réponses ne sont pas celles qui sont le plus apparues, car effectivement cette question se rattachait à l'ensemble de la thématique du harcèlement. Ce qui nous permet de constater que des élèves sont conscients que le harcèlement scolaire peut sortir de cette zone d'école et devenir, à proprement dit, du cyber-harcèlement, à travers les smartphones, ordinateurs privés, réseau internet, etc.

3.3.5 Les causes du cyber-harcèlement

Selon nous, une des causes principales de la cyber-intimidation est que la personne qui harcèle peut facilement, en tapant quelques touches et en quelques clics, insulter ou intimider l'autre personne en face de son ordinateur ou autre. Cela est certainement beaucoup plus facile de le faire via ces nouveaux moyens que de le dire en face, dans une conversation orale. Trois enseignants nous font part de leurs représentations : « c'est tellement plus facile de s'envoyer un message pour dire à l'autre qu'on n'est pas content [...] c'est trop facile [...] quand on parle avec quelqu'un et qu'on le regarde, on voit bien ses émotions » (E2) ; « [...] il me semble que c'est encore quelque chose de plus facile pour harceler quelqu'un » (E3) ; « Je pense que c'est plus facile, on est derrière son ordinateur, on insulte quelqu'un, on est caché, c'est beaucoup plus facile d'insulter quelqu'un et de faire des menaces à distance caché derrière son petit ordinateur tranquillement que d'aller en face de la personne et lui dire ses quatre vérités [...] et c'est sûr qu'insulter quelqu'un par l'intermédiaire d'un écran, c'est toujours plus facile que de le dire en face, la réaction de l'autre fera peut-être moins peur, le verbal par écrit fait moins peur que de se faire taper » (E4). Ces trois enseignants nous parlent donc de « facilité » pour exprimer le fait d'envoyer un message plutôt que de dire les choses en face. De plus, ils nous parlent aussi de la réaction des autres lorsque nous pouvons leur dire quelque chose en face, la réaction peut parfois faire peur, surprendre, c'est donc pour cela que, certaines fois, nous préférons envoyer un message.

Mais un autre enseignant (E2) nous dit encore : « le cyber-harcèlement, au cycle 2, peut-être que dans une ville, c'est plus régulier ». Nous n'avons pas exploité ce champ dans notre problématique, mais cela aurait pu être un thème à traiter. Dans le canton du Jura, nous avons observé que le cyber-harcèlement n'est pas forcément présent que

dans les villes, nous avons aussi découvert le problème dans les petits villages qui se trouvaient aux abords de celles-ci.

Deux enseignants nous parlent aussi d'évolution et de vitesse. Ceux-ci nous disent : « maintenant il y a accès à tellement de choses, il y a tellement de choses ludiques, par exemple, simplement des programmes [...] je crois qu'on a évolué et on évolue de réseaux sociaux en réseaux sociaux [...] on a la possibilité de pouvoir communiquer assez vite » (E1) ; « [...] les jeunes ont aussi plus souvent plus vite accès qu'auparavant à ce genre de médias [...] » (E3).

Donc, selon les enseignants, les causes peuvent être multiples. Nous avons recensé les raisons suivantes : la facilité et la vitesse de communication, l'évolution d'internet et ses modes, le lieu d'habitation.

Une utilisation précoce des nouvelles technologies

À l'heure où l'arrivée d'internet et des nouvelles technologies de l'information et de la communication explose dans notre société, au moment où les enfants ont accès de plus en plus tôt à ces nouvelles méthodes, il est de notre ressort de se questionner sur ce que ces technologies peuvent infliger au quotidien de nos élèves. Mais avant d'en comprendre les conséquences, nous avons voulu faire une enquête pour savoir quelle était la fréquence de l'utilisation de ces nouveaux médias chez les enfants de 8 à 13 ans dans le canton du Jura.

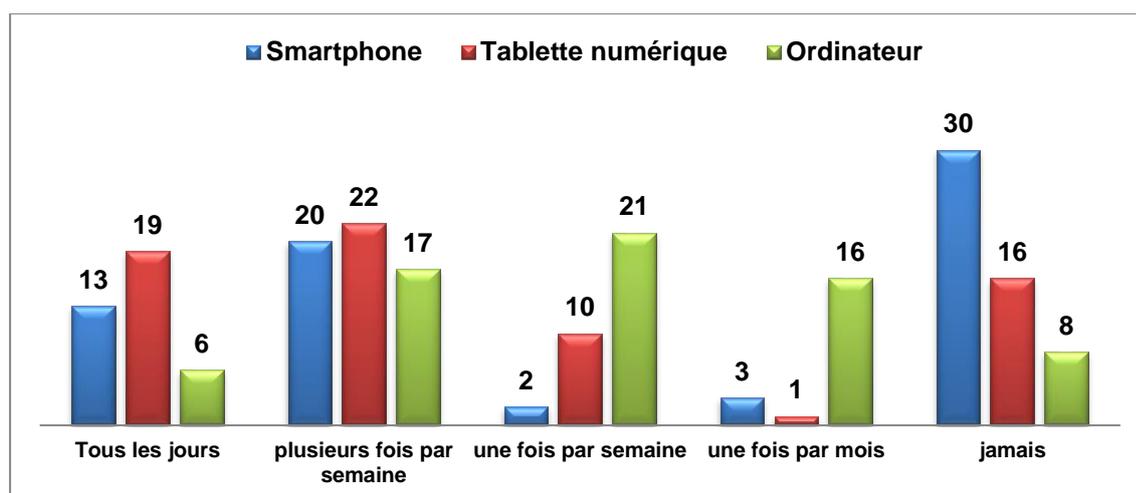


Tableau 12 : À quelle fréquence les élèves utilisent-ils les outils de communication ?

Nous remarquons que plus de la moitié des élèves entre 8 et 13 ans utilisent régulièrement soit un smartphone, soit une tablette numérique, soit un ordinateur. Nous avons défini l'adverbe « régulièrement » comme étant quelque chose qui se fait

tous les jours et jusqu'à une fois par semaine. Cependant, nous ne savons pas réellement quelles utilisations font les élèves de ces nouveaux médias dans la sphère privée. Nous nous sommes donc questionnés sur les raisons pour lesquelles ils avaient accès à ces nouvelles technologies. Nous leur avons posé la question « Pourquoi utilises-tu internet ? ». (cf. Annexe 4)

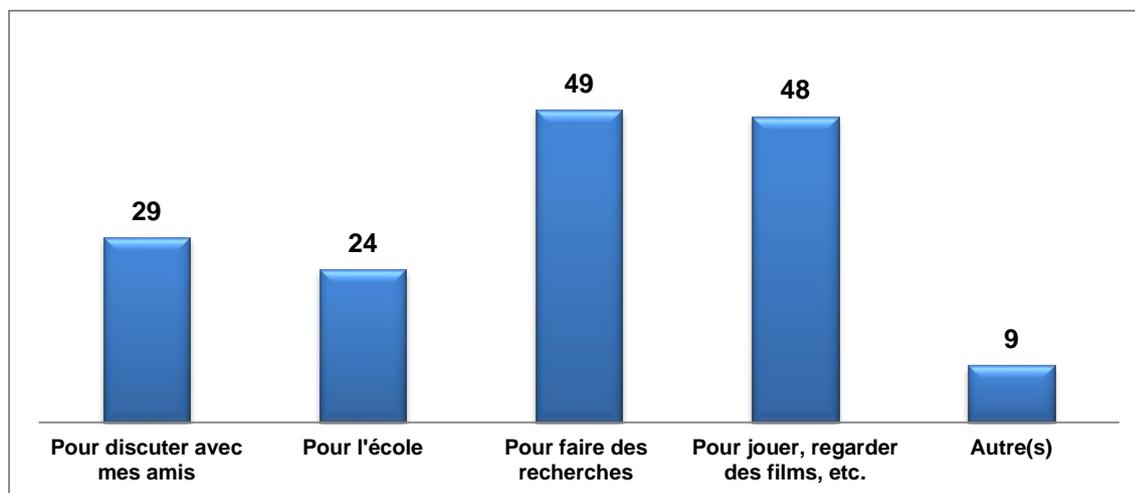


Tableau 13 : Pourquoi utilises-tu internet ?

Ce qui nous intéresse particulièrement est la réponse « pour discuter avec mes amis ». Nous voyons que 29 élèves sur 68 ont affirmé cette réponse, ce qui nous fait près de 43% d'élèves qui utilisent les nouveaux médias pour discuter avec leurs camarades. De ce fait, nous avons poussé la recherche un peu plus loin en demandant aux élèves à quelle fréquence utilisaient-ils les réseaux sociaux, messageries de groupe, chats, etc., tous les endroits sur internet où nous pouvons discuter avec nos amis.

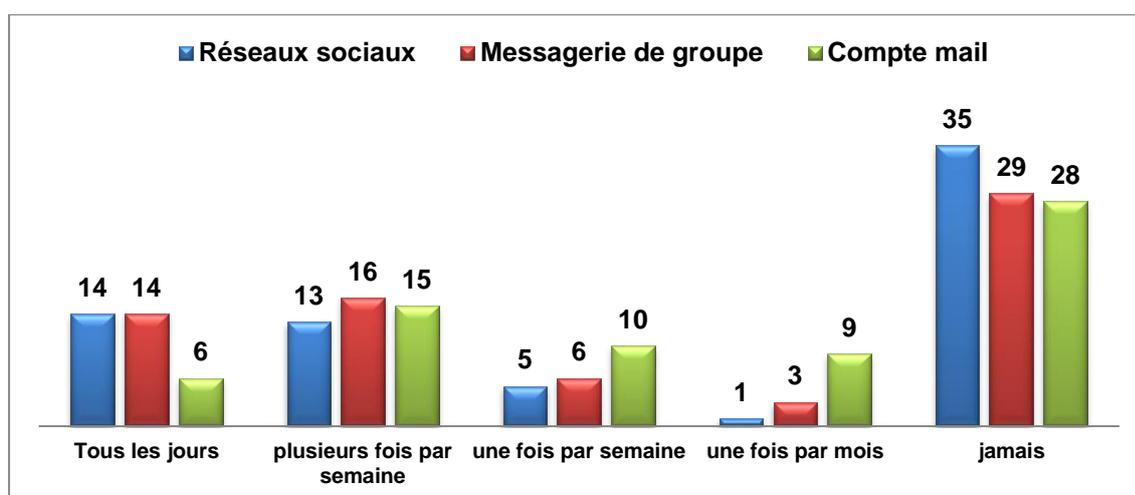


Tableau 14 : À quelle fréquence les élèves utilisent-ils les moyens de communication ?

Nous remarquons qu'à peu près la moitié des élèves questionnés utilisent régulièrement, de tous les jours à une fois par semaine, les discussions sur internet. Ces

résultats attirent notre attention, car les moyens de communication sont une des sources importantes du cyber-harcèlement. Il est donc intéressant de constater que plus de la moitié des élèves du cycle 2 se connectent sur des plateformes de communication au moins une fois par semaine.

3.3.6 Les conséquences du cyber-harcèlement

En lien avec le point 3.1.7, par rapport aux conséquences du harcèlement scolaire, nous faisons un lien direct avec celles du cyber-harcèlement. Nous avons remarqué qu'il n'y avait pas de grandes différences entre ces deux thématiques. Cependant, nous pouvons ajouter quelques mots.

Un seul enseignant en particulier (E4) nous fait part des sanctions prises à la suite d'un cas de cyber-harcèlement que deux de ses élèves ont vécu ainsi que des conséquences que ce phénomène a eues sur la victime. Il nous dit : « c'est vrai que cette histoire était allée jusqu'au tribunal des mineurs. L'élève qui se disait harcelée avait même changé d'école, ce sont ses parents qui avaient décidé, mais aucune sanction n'avait été prise par rapport à nous en tout cas. Après je ne sais pas ce qu'il s'est passé au niveau du tribunal [...] c'est vrai que ça avait un peu changé l'atmosphère [...] il y avait beaucoup d'élèves qui ne voulaient pas être avec elle ». Les conséquences ici sont multiples. Nous retrouvons, comme première conséquence, celle du changement d'établissement scolaire, appelée ainsi selon Bellon et Gardette (2010). La deuxième conséquence que nous définissons est la sanction juridique. De plus, l'enseignant (E4) nous dit : « tout d'un coup on reçoit un téléphone des parents en disant que leur fille se faisait insultée, qu'elle n'avait plus envie de venir à l'école, qu'elle ne mangeait plus, etc. ». Ces conséquences ici rejoignent celle d'avant de Bellon et Gardette (2010) : le mal-être et les conséquences psychologiques. Il en va de soi qu'on ne peut pas subir ce que cette élève a vécu sans en garder aucun trouble psychologique. Il est aussi totalement compréhensible que l'élève n'ait plus envie de venir à l'école et qu'elle ne se sente plus à l'aise au sein de l'établissement scolaire qu'elle fréquente à cause de ses camarades de classe qui la rejettent.

3.3.7 Évolution du phénomène

Pour développer cette thématique, nous avons questionné les enseignants sur leur constat à propos de l'évolution du phénomène du cyber-harcèlement. Un enseignant (E1) nous dit : « je trouve très intéressant de parler du cyber-harcèlement parce qu'on

arrive sur une nouvelle ère, on est déjà dedans, tout évolue très vite [...] chez nous, au niveau du cyber-harcèlement, en tout cas pour l'instant en 7-8P, c'est vrai qu'on l'a vu, mais on n'est pas encore dans des cas comme par exemple signalés à l'école secondaire à Porrentruy où des élèves se filmaient par exemple dans différentes situations ou parfois simplement en voyant sur Facebook des élèves [...] prendre des photos en plein cours et les mettre sur les réseaux sociaux ». Sur les quatre enseignants interrogés, nous avons vu auparavant que trois d'entre eux ont déjà connu un cas au moins de cyber-harcèlement entre élèves au sein de leur classe. Cependant, selon leur témoignage, le phénomène reste encore rare.

Dans le courant du cycle 2, nous aurions tendance à croire à une éventuelle évolution du cyber-harcèlement depuis le début du cycle jusqu'à la fin de celui-ci. Nous avons également mené notre enquête envers les élèves afin de voir s'ils avaient déjà vécu un cas de cyber-harcèlement. (cf. Annexe 4)

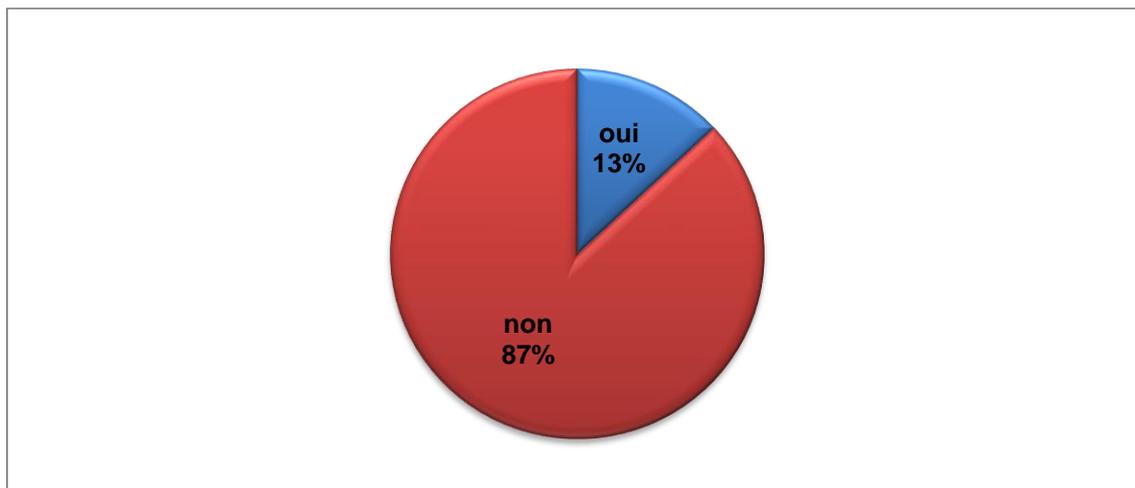


Tableau 15 : As-tu déjà vécu une histoire comme ci-dessus ? (5-6H)

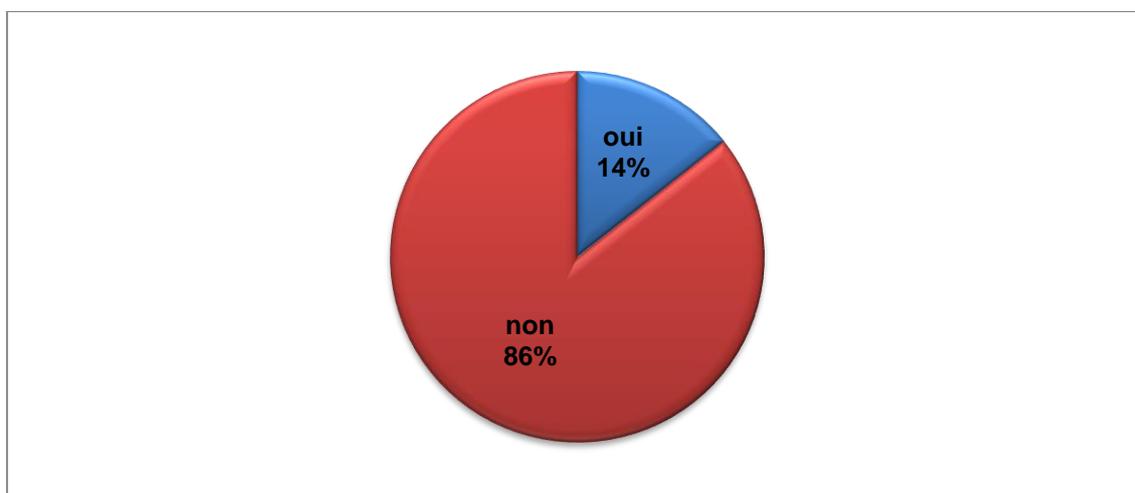


Tableau 16 : As-tu déjà vécu une histoire comme ci-dessus ? (7-8H)

Nous remarquons ici une très faible évolution du phénomène entre le début du second cycle et la fin de celui-ci sur les 68 élèves questionnés. Comparé aux cas de harcèlement dits « standards » où nous avons constaté une évolution tout au long du cycle. Le cyber-harcèlement n'évolue pas vraiment durant les années 5-8 Harmos, car il reste néanmoins un phénomène encore assez rare. À l'heure d'aujourd'hui, peu de cas sont apparus, du moins peu de cas connus.

3.4 Les dispositifs mis en place pour prévenir et remédier au cyber-harcèlement au cycle 2 dans le canton du Jura

3.4.1 Différents moyens de prévention

Dans ce chapitre, nous nous pencherons sur l'aspect prévention de la thématique du cyber-harcèlement. Nous établirons la liste de moyens de prévention mis en place par les enseignants interrogés au sein de leur classe pour lutter contre ce phénomène afin de répondre à notre dernière question de recherche : « Quels sont les moyens mis en place pour prévenir et remédier au cyber-harcèlement au cycle 2 dans le canton du Jura? » Nous avons vu dans la problématique que, dans le canton du Jura, rien n'est officiel en matière de prévention et de détection, excepté la semaine des médias, et qu'il est libre à chaque enseignant de mettre des moyens de sensibilisation en place ou non. De plus, nous mettons en avant ce que les élèves disent par rapport à leur apprentissage des outils médiatiques, par qui sont-ils informés.

Une prévention générale

En ayant questionné les enseignants au sujet de leurs pratiques en classe pour prévenir du cyber-harcèlement, voici ce que trois d'entre eux nous ont répondu : « En début d'année, je leur parle à chaque fois des problèmes que l'on peut rencontrer et je leur dis que sur un ordinateur on peut faire aussi énormément de choses. Il faut savoir l'utiliser. On apprend les bases, mais il faut aussi être sensible à certains problèmes que l'on peut rencontrer. Un exemple, sur internet, et ça c'est un point sur lequel on insiste depuis trois-quatre ans chez nous, il ne faut pas faire confiance à des gens qu'on ne connaît pas, parce qu'on ne connaît pas l'identité des gens sur internet, on ne sait pas ce qu'il peut se passer, il ne faut pas donner de codes, il ne faut pas envoyer de photos, il peut y avoir tellement de soucis autres avec des gens [...] il faut qu'ils soient au courant de

certains problèmes qu'il y a [...] on a des cours d'EGS aussi à l'école [...] Je pense qu'on peut aussi parler de ces problèmes-là durant ces cours, c'est une demi-heure par semaine, je pense que ce n'est pas du temps de perdu dans l'éducation générale et sociale [...] ça serait pas mal d'avoir surtout des vrais cours d'informatique à l'horaire [...] je pars du principe que quand il y a le plus possible de prévention mieux c'est. Ça ne va pas éviter les problèmes, mais ça va certainement en éviter quelques-uns et faire réagir quelques personnes » (E1) ; « je leur donne aussi des questionnaires à remplir, je leur donne souvent en devoirs comme ça j'essaie d'attendre un peu d'informer la sphère privée. J'en ai parlé en séance des parents [...] quand on les lance sur des recherches, on doit en classe avant ensemble faire une liste de mots à taper avant d'aller sur internet [...] il faut aussi mettre des filtres [...] au moins avoir le plus de protection possible [...] quand je les envoie sur internet, j'ai déjà tous les écrans qui sont tournés contre moi [...] je leur apprend gentiment les risques qu'il peut y avoir par rapport aux médias [...], mais je ne fais pas une prévention à chaque fois qu'on utilise les ordinateurs, on place un cadre au début et en général cela se passe bien » (E3) ; « cette année on s'est dit plutôt que d'attendre qu'il y ait un problème, on va faire en prévention. On a commencé en septembre, on a parlé des réseaux sociaux avec les 8ème » (E4).

Nous remarquons que les enseignants, ici, basent leur prévention beaucoup sur le dialogue et les échanges. Ils communiquent beaucoup avec les élèves sur les risques et les dérives qu'internet peut avoir. Nous voyons qu'ils utilisent aussi parfois des questionnaires à faire remplir de la part des élèves afin de les sensibiliser à l'utilisation d'internet. Nous verrons, juste en dessous, quels autres moyens de prévention ils utilisent ou préconisent.

Mettre en place des règles de vie

Un enseignant (E1) nous dit : « on a des règles assez strictes, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de téléphone, il n'y a pas d'iPod, ils n'ont pas accès à notre réseau ». Cet enseignant nous fait part d'une règle de vie instaurée dans la classe et dans l'école : l'utilisation de téléphones portables, d'engins électroniques n'est pas autorisée au sein de l'établissement scolaire.

Les intervenants extérieurs à la classe

Afin de prévenir et lutter contre la nouvelle tendance de la cyber-intimidation, un enseignant (E4) nous parle d'une société dont on peut faire appel au sein de notre

classe. Il nous dit : « Je sais que pour le cyber-harcèlement, il y a la société action innocence. Ce sont des Genevois qui peuvent venir en classe et faire des activités par rapport à ça. Mais c'est plus justement par rapport à internet et aux réseaux sociaux [...] ils ont des exemples concrets, ils ont peut-être vécu des choses, ils peuvent montrer des choses à l'appui qui peuvent faire réfléchir aussi ». Un autre (E3) nous fait part des moyens extérieurs que les enseignants peuvent mettre en place dans leur classe, il nous dit : « il existe une brochure compétences médiatiques « jeunes et médias » et ils nous expliquent en fait quelles sont les compétences médiatiques ? Comment utiliser les « chats » et compagnie ? [...] cette brochure s'adresse aux parents, aux enseignants, aux enfants, aux accompagnateurs, etc. »

Nous expliquons en quelques mots ces deux pistes. La société « action innocence » est une société genevoise que nous ne connaissons pas, avant de faire les entretiens, et qui présente un site internet où sont proposées différentes activités autour de la prévention par l'intervention dans les écoles publiques. Des rapports d'enquêtes et de recherches sont également mis à disposition des internautes. D'un autre côté, le programme national « jeunes et médias » est un programme ouvert à toute la Suisse qui met à disposition, comme l'enseignant nous l'a dit, une brochure pour les parents, les enseignants et les professionnels. Cette brochure intitulée « compétences médiatiques » met en avant des conseils et pratiques sur l'utilisation d'internet chez les jeunes pour les personnes de référence.

L'éducation aux médias

Dans les moyens de prévention mis en place au sein des classes pour prévenir et lutter contre le cyber-harcèlement, nous trouvons l'éducation aux médias. Ce thème regroupe tout ce qui est semaine des médias, cours d'informatique, MITIC, etc.

En ayant questionné les enseignants à ce sujet et sur ce qu'ils mettaient en place dans leur classe au niveau de l'éducation aux médias, voilà ce qui en a découlé : « Nous on le fait régulièrement, durant cette semaine on peut faire pas mal de choses [...] il y a possibilité pendant cette semaine de faire intervenir des gens dans les classes, ça, on le fait aussi quelques fois. Concernant le harcèlement, moi je ne l'ai pas fait, je ne les ai pas fait venir parce que pour nous ce n'est pas forcément utile vu qu'on est déjà bien au clair là-dessus » (E1) ; « On a des cours d'informatique dans l'école. Ce sont des cours à option informatique pour les enfants de 6^e [...] qui sont donnés par le responsable MITIC de l'école » (E2) ; « je pense que c'est important qu'on en ait un peu l'usage en classe [...] après les médias [...] on peut l'introduire un peu dans toutes les disciplines,

autant dans le domaine artistique [...] ou dans le domaine français, mathématiques, il me semble qu'on peut l'insérer partout » (E3) ; « comme prévention on leur a montré une publicité « action innocence » [...] on leur a montrés deux-trois choses [...] pour leur dire de faire attention quand vous allez sur internet, Facebook, toutes vos photos, c'est votre vie et ça reste, il y a une trace, ça ne s'efface pas, ça reste dans la mémoire [...] on a fini par les lois, un peu plus ferme pour leur expliquer qu'il y a quand même des lois [...] oui, on a un cours à option MITIC [...] c'est difficile au niveau de la gestion de tout voir ce qu'ils font sur l'ordinateur [...] on tourne, mais on ne peut pas être derrière chaque écran après on leur fait confiance [...] Einstein le disait : avec toutes ces technologies, l'être humain va devenir plus bête » (E4). Nous relevons ici les deux enseignants qui nous parlent des cours à option MITIC ou informatiques qui sont mis au programme pour les élèves qui le souhaitent. Nous voyons donc que certaines écoles mettent déjà en place ces formes de prévention afin de sensibiliser et d'aider au mieux les élèves. Enfin, un enseignant (E3) nous parle en particulier des médias que l'on peut introduire un peu partout dans les branches scolaires.

Pour reprendre notre point de vue, Barthélémy (2004) nous le dit, en éducation, il est important de prendre en compte l'omniprésence des médias dans la vie quotidienne des enfants. Les médias sont entrés au sein des établissements scolaires de manière invisible et sont aujourd'hui essentiels à la culture des élèves. Dans les années à venir, il paraît de plus en plus clair qu'une collaboration se fasse entre ces nouvelles technologies et l'école. L'éducation aux médias n'apparaît plus comme un simple besoin, mais comme une nécessité pour la formation des élèves. De ce fait, nombreux sont les pays maintenant qui intègrent les médias dans leur programme scolaire.

Afin de mieux connaître les personnes de référence dans le domaine de l'informatique, nous avons questionné les élèves afin de savoir quelle(s) personne(s) les informai(en)t au sujet des outils médiatiques.

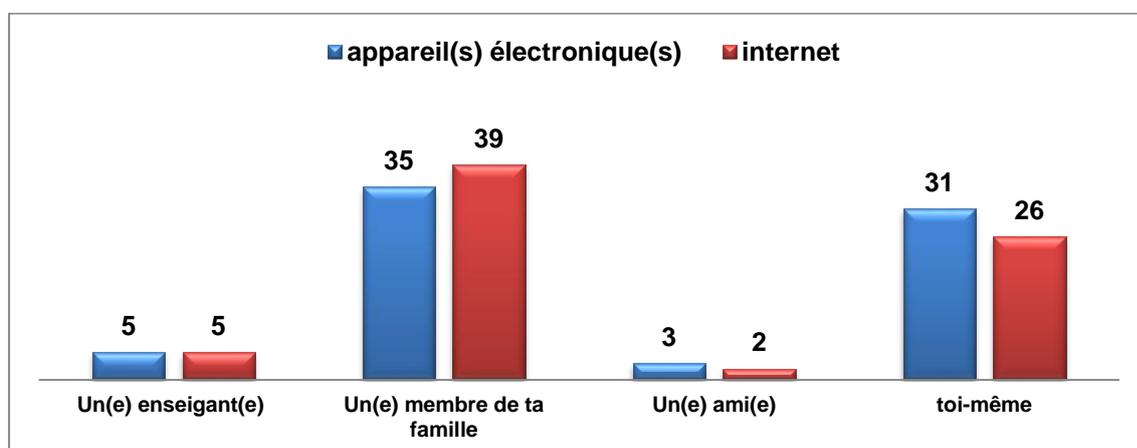


Tableau 17 : Qui t'a appris à utiliser les outils et les moyens de communication ?

Les grands résultats des réponses « un(e) membre de ta famille » et « toi-même » et les faibles réponses pour « un(e) enseignant(e) » démontrent que toutes ces nouvelles technologies et internet ne sont pas réellement étudiés au sein des établissements scolaires et que cela se fait beaucoup en dehors de l'école. Les élèves sont beaucoup livrés à eux-mêmes, en plus d'avoir appris avec leurs parents. Cependant, nous pouvons émettre un doute sur les compétences des parents pour apprendre l'utilisation de manière sécurisée des outils ou des moyens de communication à leurs enfants. Dans notre problématique, selon Blaya (2013), les parents ont certaines difficultés à gérer la sécurité de leurs enfants sur internet dû à leur incompetence en termes d'informatique et d'internet.

Une charte internet

Sur les quatre enseignants interrogés, trois d'entre eux nous parlent de la charte internet affichée dans leur classe. Ils nous disent : « oui alors j'ai une charte internet dans la classe [...] elle est obligatoire dans l'école [...] on en a discuté avec les élèves en début d'année, maintenant ils savent que les règles sont écrites, ils savent ce qu'ils osent faire et ce qu'ils n'ont pas le droit de faire [...] s'ils ont des questions quand ils sont sur l'ordinateur, je suis toujours à leur disposition » (E1) ; « il y a la charte internet qui est suspendue vers le coin ordinateur. Nous sommes censés l'avoir et en parler avec les enfants et puis je pense [...] ça marche bien même dans les classes qui ont les plus grands degrés. Ils sont encore plus souvent sur ordinateur et les enfants sont très bien gérés » (E2) ; « moi j'en ai une qui est affichée dans la classe. Maintenant on la voit en début d'année » (E4). Cette charte, présentée par la République et Canton du Jura ainsi que par la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne, est obligatoire au sein des établissements scolaires, comme nous le dit le premier enseignant. Nous en déduisons que chaque classe équipée d'un ordinateur devrait avoir la charte internet affichée près de celui-ci.

3.4.2 Différentes approches de remédiation

Deux enseignants en particulier nous parlent des solutions qui ont été mises en place pour parvenir à régler les problèmes engendrés par des cas de cyber-harcèlement qui étaient intervenus au sein de leur classe.

Résoudre par le dialogue

Le premier enseignant (E1) nous dit : « ce qui a été fait pour régler cette affaire-là, nous en avons parlé avec la direction [...] on en a parlé entre profs concernés et puis en séance des parents [...] sans cibler les élèves incriminés [...] on a distribué une brochure qui parle des différents problèmes qu'on peut rencontrer au niveau informatique au niveau des enfants [...] à la suite de la séance des parents, j'ai gardé les parents des élèves qui étaient entrés dans ce conflit, on en a parlé ensemble [...] dans un deuxième temps, j'ai réuni les élèves, on en a parlé [...] on a mis les choses à plat, on a dit qu'on avait plus jamais envie d'entendre parler de ça, en parallèle, on en a parlé avec toute la classe pour que les enfants ne soient pas stigmatisés par la bêtise qu'ils avaient faite, ils s'en sont rendu compte assez vite et étaient assez mal pour leur copain ».

Le tribunal des mineurs

Le second enseignant (E4) nous parle également des explications qu'il avait eues avec ses élèves : « on a réagi plutôt à ce qu'il y avait eu en expliquant les réseaux sociaux [...] il y a des lois [...] on leur a expliqué, on a montré noir sur blanc qu'il y avait des lois, que certaines choses étaient interdites, qu'ils pouvaient aller au tribunal des mineurs, que les parents devaient payer, etc. ». Mais une ultime solution s'est également présentée dans ce cas : « c'est vrai que cette histoire était allée jusqu'au tribunal des mineurs. L'élève qui se disait harcelée avait même changé d'école, ce sont ses parents qui avaient décidé, mais aucune sanction n'avait été prise par rapport à nous en tout cas. Après je ne sais pas ce qu'il s'est passé au niveau du tribunal ».

En résumé

Il est difficile pour nous de faire la différence entre conséquences et solutions. Nous pensons que les solutions sont, de toute façon, des conséquences au problème, mais que toutes les conséquences ne sont pas forcément des solutions. Ce qui nous fait dire ici que les solutions présentées par les enseignants sont d'abord de la discussion et ensuite, il peut y avoir une solution extrême comme le tribunal des mineurs par exemple. Pour régler le problème, le premier enseignant a pris part à une discussion avec les personnes concernées : élèves, parents, collègues. Le second enseignant, lui, nous parle d'une décision prise par les parents et l'élève concernée d'aller jusqu'au tribunal. Après, il ne sait pas quel verdict a été prononcé par la suite.

3.4.3 Rôle et limite(s) de l'enseignant

Tout au long de notre mémoire professionnel, nous nous sommes posé la question de savoir jusqu'où l'enseignant a le droit d'intervenir pour régler des problèmes de cyberharcèlement entre élèves ? Quelles sont ses limites ? Jusqu'où peut-il aller ? N'ayant pas vraiment de réponses à nos questions, nous avons interrogé les enseignants à ce sujet. Voici ce qu'ils nous ont répondu : « le problème c'est que ça, c'est quelque chose qui apparaît souvent dans la sphère privée [...] c'est aux parents de quand même faire les choses [...] c'est bien de leur dire qu'il peut y avoir des soucis, en règle générale quand on explique aux parents ce qu'il peut y avoir après ce sont eux qui prennent les choses en main » (E1) ; « on arrive dans le débat, de savoir où s'arrête la responsabilité de l'école et où commence celle des parents. Le premier article de la loi est que l'école doit aider les parents à éduquer les enfants, mais quand il y a un problème, c'est quand même le parent qui a la décision finale, donc voilà le fait est que les parents se reposent sur l'école et après on accuse l'école de tous les maux » (E2) ; « on n'a pas le droit d'aller voir sur leur smartphone ou autres [...] on peut simplement le confisquer, appeler les parents, qu'ils consultent s'il y a eu ce genre de choses, mais en tant qu'enseignant, on est très limité. On peut juste conseiller les enfants, sur la manière d'agir avec les médias, mais pas tellement gérer leur comportement, c'est plutôt aux parents, aux accompagnateurs de faire cela [...] il me semble qu'on ne peut pas tout gérer, on peut sensibiliser l'enfant en lui disant que c'est important et puis en lui expliquant pourquoi, mais après on ne peut pas gérer la place de l'enfant, c'est à lui de faire ses choix dans ce domaine-là, savoir qu'il prend des risques et s'il le fait seul » (E3) ; « je pense qu'il y a un peu une zone grise où l'école on ne sait pas trop où se placer [...] en tant qu'enseignant, on est assez vite démuni, parce que faire quelque chose, qu'est-ce qu'on peut faire à part faire de la prévention et leur dire que ce n'est pas bien, qu'il y a des choses qu'on ne doit pas faire. Alors on ne peut pas gérer ce qui se passe à la maison. Je trouve que l'école est vraiment une zone grise, jusqu'où peut-elle dire, prévenir ? Après, ça fait partie de la vie privée, on ne peut pas s'incruster dans la vie privée des élèves [...] c'est aussi aux parents de régler entre eux l'histoire. L'école peut bien faire quelque chose, mais au bout d'un moment elle ne peut pas intervenir jusque dans la chambre de ses élèves » (E4).

Selon le témoignage de ces quatre enseignants, nous remarquons que le mot « parents » revient dans chaque interview. Les enseignants nous confirment tous que ce qui se passe à la maison, dans la sphère privée, ne les regarde pas directement et que c'est aux parents d'en assumer la responsabilité. Les enseignants, eux, peuvent

intervenir dans le cadre scolaire. Un enseignant (E2) nous parle d'un article de loi qui stipule que l'école doit aider les parents à éduquer les enfants.

Nous pouvons faire le lien avec notre problématique. Il est dit dans le plan d'étude romand (PER) (CIIP, 2010) que dès les premières années d'école, le rôle de l'enseignant est de favoriser la prévention du numérique et de donner l'accès de la culture médiatique aux élèves. De plus, durant le second cycle, il est fortement conseillé à l'enseignant d'utiliser des MITIC en vue d'une interdisciplinarité avec les autres branches scolaires.

En reprenant les témoignages, une question reste encore en suspens : jusqu'où s'arrête le cadre scolaire et quand commence la sphère privée ? Où est la limite ? Un enseignant (E3) nous dit qu'aujourd'hui encore, l'école ne sait pas vraiment où se placer par rapport à cela. Elle peut faire autant de prévention qu'elle veut, mais, en même temps, elle ne peut pas aller contrôler ce qui se passe à la maison ou ailleurs, en dehors du cadre scolaire. Nous en déduisons que les enseignants interrogés n'ont pas été capables de définir la frontière entre le cadre scolaire et la sphère privée. Cependant, il nous semble important de rappeler que dans le cas d'une cyber-intimidation, un enseignant n'a pas le droit de consulter lui-même le téléphone portable de ses élèves. Si les soupçons s'avèrent fondés, il peut confisquer l'appareil électronique et appeler la police (Santé bernoise, s.d-d).

Conclusion

Dans la première partie de notre conclusion, nous allons voir si nous avons pu répondre entièrement aux quatre questions de recherche que nous nous sommes posées et si les hypothèses de départ, que nous avons émises, se sont avérées fondées. Ensuite, nous apportons une critique à notre travail, les limites de celui-ci et de manière générale les choses que nous aurions pu encore développer. Enfin, nous expliciterons les apports de ce travail sur notre plan professionnel pour notre vie future d'enseignant.

Le harcèlement scolaire au cycle 2 dans les écoles jurassiennes

Au début de notre travail, nous nous sommes demandé si le phénomène du harcèlement avait une place importante au cycle 2 au sein des établissements jurassiens. Après avoir mené notre enquête, en questionnant des enseignants et des élèves jurassiens, nous en déduisons que les cas d'intimidation existent au second cycle dans le canton du Jura, mais il reste compliqué de donner une échelle exacte de cas de brimades. Il diffère des classes et il varie d'année en année. Par rapport aux types d'intimidation, nous avons constaté que chaque type était présent, mais que nous avons plutôt à faire à des cas de harcèlement psychologique verbal ou social. Les endroits les plus propices au harcèlement qui sont ressortis de notre récolte de données sont la cour de récréation et le chemin de l'école. En ce qui concerne les causes, nous avons pu voir qu'elles étaient multiples, d'un élève sortant de la norme à l'effet de groupe. De plus, nous avons relevé qu'il y avait différentes conséquences au harcèlement scolaire pour les différents acteurs de ce phénomène. Le changement d'attitude peut être observé chez la victime, un gain de confiance en soi pour le harceleur et encore un climat de classe invivable. Enfin, dans le cadre de notre enquête destinée aux élèves, nous avons remarqué une progression du harcèlement entre le début du cycle 2 et la fin de celui-ci. Il semble important de mettre en place des moyens de prévention pour sensibiliser les élèves du cycle 2 à cette problématique.

Des moyens de prévention et de remédiation à ce phénomène

Dans le cadre de notre problématique, nous avons émis l'hypothèse, malgré le fait que le canton du Jura ne dispose pas de moyens spécifiques de prévention et de remédiation, que les enseignants jurassiens mettaient en place des mesures permettant

de créer un cadre scolaire sécurisant pour les élèves. Nous pouvons, maintenant, répondre par l'affirmative à cette question. En effet, lors de notre récolte de données et de notre analyse, nous avons mis en évidence quelques mesures préventives comme les règles de vie en classe et dans l'école, les intervenants extérieurs à la classe, l'utilisation des leçons d'éducation générale et sociale (EGS). D'autre part, les enseignants questionnés nous ont inventorié les différents moyens pour détecter des brimades au sein de leur classe. Cependant, il reste compliqué d'identifier chaque cas, car le harcèlement reste un phénomène insidieux.

Afin de remédier à ce phénomène, les enseignants jurassiens nous ont parlé de plusieurs approches. La discussion est une des premières solutions mises en place. Les autres personnes de référence comme les parents, l'infirmière scolaire ou le médiateur sont un moyen supplémentaire à disposition des enseignants pour résoudre ce genre de conflit. Il est possible également d'utiliser des mesures de régulation telle que la boîte à mots proposée par un des enseignants. Ce moyen est particulièrement intéressant, car il permet à des élèves d'entrer en communication avec le titulaire de classe de manière discrète. Enfin, lors de nos interviews, nous avons relevé que les enseignants étaient empruntés lorsqu'il s'agissait de sanctionner les agresseurs, mais il est important que les élèves se rendent compte qu'une limite à ne pas franchir existe. Une sanction pour des cas extrêmes nous a été mentionnée : l'exclusion provisoire.

Le cyber-harcèlement au cycle 2 dans les écoles jurassiennes

Dans le courant de notre mémoire professionnel, nous nous sommes aussi interrogés sur le phénomène du cyber-harcèlement. Nous avons voulu savoir si la cyber-intimidation était présente au cycle 2 dans le canton du Jura et qu'elle était sa proportion par rapport au harcèlement. Nous avons constaté, en interrogeant les enseignants, qu'ils avaient été presque tous déjà concernés par ce phénomène. Cependant, selon les élèves questionnés, la proportion de cas est moins importante que celle du harcèlement dit « normal ». Malgré cela, une grande majorité d'élèves relèvent que le smartphone et internet sont des lieux propices au harcèlement. Dans cette même enquête, nous avons remarqué que les enfants interrogés utilisaient fréquemment les outils et les moyens de communication. Nous avons observé, qu'au cours du second cycle, le phénomène du cyber-harcèlement n'évolue pas forcément, mais que ce fait existe malgré tout légèrement. Au vu de ces résultats, il paraît important que des moyens de prévention soient instaurés dans les classes pour éduquer les élèves de la

génération 2.0 afin qu'ils utilisent de manière sécurisée les outils et les moyens de communication.

Les moyens de prévention et de remédiation au cyber-harcèlement

Tout comme la question des moyens de prévention et de remédiation au harcèlement scolaire, nous nous sommes aussi questionnés sur ce qui est mis en place au cycle 2 dans les écoles jurassiennes pour le cyber-harcèlement.

La première prévention que les enseignants questionnés pratiquent dans leur classe est la communication avec les élèves. D'après leur témoignage, nous pouvons aussi y ajouter d'autres moyens de sensibilisation comme la mise en place de règles de vie ou encore l'intervention de personnes extérieures à la classe. Par exemple, la société « action innocence » se propose d'intervenir dans la classe pour un moment de sensibilisation au phénomène du cyber-harcèlement. L'éducation aux médias fait aussi partie intégrante de la question de la prévention à la cyber-intimidation. Les médias peuvent être intégrés à des branches scolaires du quotidien de l'élève. Cette approche d'interdisciplinarité peut permettre une certaine forme de prévention, car elle est contextualisée. La charte internet est encore un moyen supplémentaire de mettre en garde les élèves contre les mauvais usages du réseau internet.

Pour remédier aux cas de cyber-harcèlement, le dialogue entre pairs est une fois de plus la première solution citée par le corps enseignant. Toutefois, nous avons pu constater que dans un fait excessif, il est alors possible que la sanction pénale entre en vigueur.

Nonobstant, le cyber-harcèlement reste un problème compliqué à traiter, car il se déroule, dans la grande majorité des cas, en dehors des établissements scolaires. Nous avons constaté que les enseignants avaient un certain mal à identifier le rôle qu'ils avaient à jouer dans cette problématique et où devaient-ils se situer par rapport à celle-ci. Le cyber-harcèlement est une forme d'intimidation encore nouvelle dans l'univers des brimades, ce qui demande encore certaines clarifications pour juger de quel rôle le corps enseignant doit jouer dans un tel phénomène.

Limite et ouverture de notre travail

Étant donné les conditions de réalisation, ce travail souffre de certaines limites. Dans cette partie, nous mettons en avant les fragilités de notre recherche ainsi que les pistes

qui permettraient de répondre de manière plus approfondie à nos questions de recherche.

La première limite est le temps que nous avons eu à disposition pour la récolte de données sur le terrain. Une enquête destinée aux élèves, à plus grande échelle, nous aurait permis d'obtenir des résultats plus étoffés afin de mesurer avec plus d'exactitude la présence du harcèlement et du cyber-harcèlement dans les classes jurassiennes du second cycle.

Au niveau de l'analyse, il nous est arrivé de manquer de matière afin de conclure à des faits avérés. Par exemple, à plusieurs reprises, nous avons l'avis d'un seul enseignant sur un certain point de vue d'une de nos questions de recherche. Afin de remédier à ce problème, il aurait fallu pouvoir retourner sur le terrain pour questionner une seconde vague d'enseignants en tenant compte de ces observations.

De plus, dans les questions concernant les moyens de prévention et de remédiation, il est difficile de faire des conclusions par rapport à leur efficacité sur le terrain, car nous n'avons jamais eu l'occasion de les expérimenter. Il serait intéressant de faire une recherche afin de vérifier si les outils pour prévenir et remédier ont un réel effet sur les élèves harceleurs.

Pour terminer, nous avons constaté que le cyber-harcèlement était une nouvelle forme d'intimidation et reste encore peu connu. Cette thématique mériterait que nous l'approfondissions plus afin d'avoir une connaissance plus large à ce sujet.

Les apports sur le plan professionnel

Ce travail nous a permis de nous familiariser avec les problématiques du harcèlement scolaire et du cyber-harcèlement. Nous sommes donc conscients que dans un futur proche nous pourrions rencontrer ce genre de problèmes au sein de nos classes.

Grâce au témoignage des enseignants et à nos démarches de recherche, nous connaissons maintenant divers moyens afin de prévenir et de remédier à ces formes d'intimidation.

À l'avenir, nous serons plus sensibles à ces sujets et nous les aborderons plus facilement, par exemple lors des leçons d'éducation générale et sociale (EGS) ou durant la semaine annuelle des médias. Nous suivrons également l'évolution des moyens de prévention mis à disposition des enseignants. Il nous semble important de prévenir les élèves du harcèlement scolaire et du cyber-harcèlement afin de poser un cadre et d'éviter de devoir passer par la case « remédiation ».

Références bibliographiques

- Bardin, L. (2009). L'analyse de contenu. Paris : PUF.
- Barthélémy, F. (2004). L'école et les médias. Paris : L'Harmattan.
- Bellon, J.-P. & Gardette, B. (2010). Harcèlement et brimades entre élèves : la face cachée de la violence scolaire. Paris : Fabert.
- Blanchet, A. & Gotman, A. (2006). L'enquête et ses méthodes : l'entretien. Paris : Nathan.
- Blaya, C. (2013). Les ados dans le cyberspace. Prises de risque et cyberviolence. Bruxelles : De Boeck.
- Cathline, N. (2008). Harcèlements à l'école. France : Albin Michel.
- Charmillot, M. & Seferdjeli, L. Démarches compréhensives : la place du terrain dans la construction de l'objet. pp. 187-203. Sous la direction de : Leutenegger, F. & Saada-Robert, M. (2002). Expliquer et comprendre en sciences de l'éducation. Bruxelles : De Boeck.
- CIIP. (2010). Plan d'étude romand : cycle 2. Capacités transversales - Formation générale. Neuchâtel : Secrétariat général de la CIIP.
- CIIP. (s.d.). Portail romand de l'éducation aux médias. Présentation : Semaine des médias. En ligne <http://www.e-media.ch/CMS/default.asp?ID=473>, consulté le 13 février 2014.
- Debarbieux, E. (1996). La violence en milieu scolaire, 1-Etats des lieux. Paris : ESEF.
- Debarbieux, E. (2005). Violence à l'école : un défi mondial ? Paris : Armand Colin.
- Debarbieux, E. (2011). Refuser l'oppression quotidienne : la prévention du harcèlement à l'École. Rapport au ministre de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative. En ligne http://cache.media.education.gouv.fr/file/2011/64/5/Refuser-l-oppression-quotidienne-la-prevention-du-harcelement-al-ecole_174645.pdf, consulté le 11 février 2014.
- Dépelteau, F. (2000). La démarche d'une recherche en sciences humaines. Bruxelles : De Boeck.
- IUKB & HEP-VS. (2012). Communiqué concernant l'enquête « Harcèlement entre pairs à l'école en Valais. En ligne <http://www.iukb.ch/fileadmin/ude/mide/rdh.pdf>, consulté le 11 février 2014.

KiVa Program & University of Turku (2012). Dans les écoles KiVa, le harcèlement n'existe pas ! En ligne <http://www.kivaprogram.net/fr>, consulté le 14 février 2014.

Ministère de l'éducation nationale (2013). Dossier de presse : agir contre le harcèlement à l'école. En ligne <http://www.education.gouv.fr/cid75274/agir-contre-le-harcelement-a-l-ecole.html>, consulté le 13 février 2014.

Ministère de l'éducation nationale (2014). Reconnaître le harcèlement : quels sont les acteurs du harcèlement. En ligne <http://www.agircontrelharcelementalecole.gouv.fr/quest-ce-que-le-harcelement/reconnaitre-le-harcelement/quels-sont-les-acteurs-du-harcelement/>, consulté le 7 janvier 2014.

Mouchot, C. (1996). Méthodologie économique. Paris : Hachette.

Office fédéral des assurances sociales OFAS. (2011a). Jeunes et violence : Programme de prévention de la Confédération, des cantons, villes et communes. En ligne <http://www.jeunesetviolence.ch/fr.html>, consulté le 11 février 2014.

Office fédéral des assurances sociales OFAS. (2011b). Jeunes et médias : Programme national de promotion des compétences médiatiques. En ligne <http://www.jeunesetmedias.ch/fr.html>, consulté le 13 février 2014.

Office fédéral des assurances sociales OFAS. (2013). Communiqué de presse : prévention de la violence juvénile. En ligne http://www.jeunesetviolence.ch/uploads/media/130905_MM_FR.pdf, consulté le 11 février 2014.

Office fédéral des assurances sociales OFAS. (2012). État des lieux : canton du Jura. En ligne <http://www.jeunesetviolence.ch/fr/etat-des-lieux/cantons/jura.html>, consulté le 11 février 2014.

Office fédéral des assurances sociales OFAS & ZHAW. (2013). Brochure : compétences médiatiques. En ligne http://www.jeunesetmedias.ch/fileadmin/user_upload/Chancen_und_Gefahren/Brochure_Comp%C3%A9tences_m%C3%A9diatiques.pdf, consulté le 13 février 2014.

Olweus, D. (trad. 1999). Violence entre élèves, harcèlements et brutalités : les faits, les solutions. Paris : ESF éditeur.

Paillé, P. & Mucchielli A. (2003). L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales. Paris : Armand Colin.

Relation sans violence. (2000). Développer la communication et des relations sans violence à l'école. En ligne <http://www.rsv.espacedoc.net/index.php?id=503>, consulté le 9 janvier 2014.

Relation sans violence. (2005). Mieux vivre ensemble à l'école. En ligne <http://www.climatscolaire.ch/res.htm#dem>, consulté le 9 janvier 2014.

Rincon-Robichaud, M.-G. (2003). L'enfant souffre-douleur : l'intimidation à l'école. Quebec : Les éditions de l'Homme.

Santé bernoise. (s.d-a). Prévention : Harcèlement à l'école. En ligne <http://www.santebernoise.ch/fr/themes/conflits-violence.40/prevention.103/harcèlement-a-lecole.853.html>, consulté le 8 janvier 2014.

Santé bernoise. (s.d-b). Ensemble contre le harcèlement à l'école : memento pour les parents et les personnes en charge de l'éducation. En ligne http://www.santebernoise.ch/download/fr_ausgespielt_mb_eltern_120215.pdf, consulté le 8 janvier 2014.

Santé bernoise. (s.d-c). Ensemble contre le harcèlement à l'école : offre Hors-jeu. En ligne http://www.santebernoise.ch/download/Offre_Hors-Jeu_Bienne_FR.pdf, consulté le 8 janvier 2014.

Santé bernoise. (s.d-d). Cybersmart.ch : memento pour les enseignants. En ligne http://www.santebernoise.ch/download/cybersmart_Info_Eltern_fr.pdf, consulté le 8 janvier 2014.